



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'ÉTAT DE L'ACADÉMIE

21•22





édito

L'année scolaire 2020-2021 a été une nouvelle fois marquée par la crise sanitaire liée au Covid-19. Nous pouvons collectivement être fiers d'avoir su faire face et d'avoir été le seul pays européen à maintenir nos établissements ouverts dans une telle mesure.

C'est grâce à l'implication de toutes et tous que cela a été possible. Certes, cette période a été complexe, mais elle a permis de réinterroger les pratiques professionnelles et a permis de faire évoluer la manière d'enseigner et de travailler.

Nous devons désormais continuer nos nombreuses missions en prenant le meilleur des adaptations et initiatives qui ont été nécessaires pour maintenir les activités professionnelles, éducatives et pédagogiques.

L'état de l'académie reflète cette volonté farouche de conduire avec exigence des politiques qui sont multiples, variées, riches et indispensables. Elles doivent répondre au mieux aux besoins et problématiques identifiés des familles et des enfants.

**UN SEUL OBJECTIF :
LA RÉUSSITE DE TOUS
LES ÉLÈVES**

Elles n'ont toutes qu'un seul objectif : la réussite de tous les élèves.

À travers ce document, vous trouverez à la fois des données qualitatives et quantitatives de nos actions conduites par plus de 62 000 personnels pour 553 000 élèves et 111 000 étudiants.

L'ensemble du personnel de l'académie reste mobilisé et impliqué pour cette nouvelle année scolaire qui débute.

BERNARD BEIGNIER

Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités

Sommaire



Présentation DE L'ACADÉMIE

- 07 La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur
- 10 Les réseaux écoles, collèges, lycées
- 12 Les prévisions d'effectifs et les moyens à la rentrée 2021
- 14 Le budget académique et les ressources humaines
- 15 Présentation du territoire académique
- 18 Les chiffres clés de l'académie
- 22 Le poids respectif du secteur public et du secteur privé
- 23 L'apprentissage en EPLE dans l'académie
- 25 L'enseignement supérieur et la recherche
- 28 La formation tout au long de la vie
- 29 La validation des acquis de l'expérience (VAE)
- 31 Les résultats aux examens



Mieux former POUR MIEUX réussir à l'école

- 34 Agir dès le plus jeune âge
- 36 « Devoirs faits »
- 37 Les vacances apprenantes : École ouverte
- 38 Le nouveau lycée
- 40 L'information, l'orientation et l'affectation
- 46 Se préparer à une formation professionnelle
- 47 L'adaptation scolaire (SEGPA et EREA)
- 48 Mission pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et en situation de handicap
- 51 L'accueil des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA)
- 52 Promouvoir la persévérance scolaire pour réduire le décrochage



Mieux accueillir

POUR ASSURER L'ÉQUITÉ

- 56 L'engagement des élèves
- 59 La laïcité à l'école et le respect des valeurs de la République
- 62 Les dispositifs d'accompagnement de vie scolaire
- 63 L'offre d'hébergement : demi-pension et internat
- 64 La politique de l'éducation prioritaire
- 68 La formation initiale et continue au service du développement professionnel
- 70 La stratégie numérique



Favoriser une meilleure

OUVERTURE

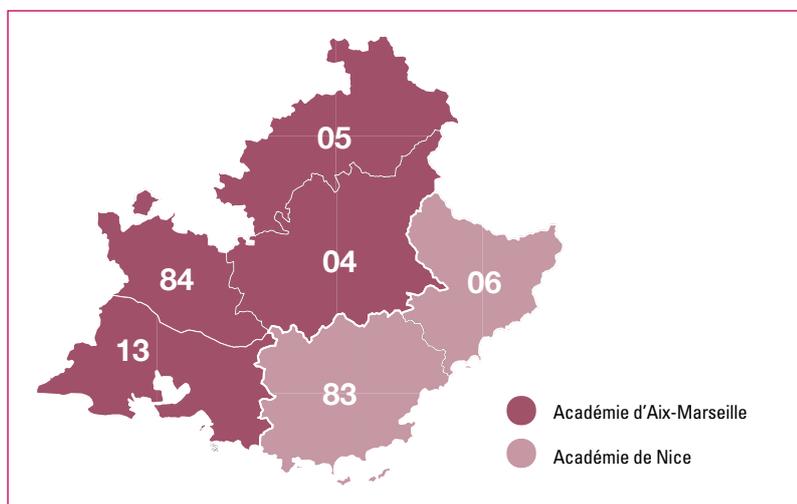
de l'école

- 74 Le lien éducation-économie
- 76 L'éducation artistique et culturelle
- 78 Ouverture à l'international et enseignement des langues vivantes
- 82 Les langues et cultures de l'antiquité
- 83 L'enseignement du provençal
- 84 L'offre de formation en EPS dans le second degré

PRÉSENTATION DE L'ACADÉMIE



LA RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Mise en place le 1^{er} janvier 2016, la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur est constituée des académies d'Aix-Marseille et de Nice.

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille est le recteur de la région académique et le chancelier des universités de ce territoire. Il garantit l'unité de la parole de l'État dans certains domaines de compétences : apprentissage, carte des formations, orientation, lutte contre le décrochage scolaire, numérique éducatif, enseignement supérieur et recherche.

Le décret du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation conforte la mise en œuvre des politiques de la région académique.

LA NOUVELLE ORGANISATION DE LA RÉGION ACADÉMIQUE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2020

• Une équipe de gouvernance renforcée

Sont placés sous l'autorité du recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, Chancelier des universités :

- le Secrétaire général de région académique qui administre la région académique, pilote les services régionaux de la région académique et dispose des services académiques et interacadémiques qui concourent à la politique

régionale. Il assiste le recteur délégué pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation.

- L'Adjoint au Secrétaire général de région académique.

- Les Conseillers du recteur de région académique.

Le recteur de région académique est assisté par un recteur délégué, compétent pour les questions relatives à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

• Une répartition des compétences redéfinie



Recteur de région académique, Chancelier des universités

- accroît la cohérence des politiques éducatives à l'échelle du territoire régional ;
- renforce les liens de l'Éducation nationale avec les collectivités territoriales et les autres services de l'État ;
- met en place une nouvelle organisation permettant une nouvelle

gouvernance régionale et la création de pôles d'expertise pour une plus grande efficacité de l'action des services de l'éducation nationale dans la région ;

- définit les orientations stratégiques dans le champ des politiques éducatives suivantes :

- schéma prévisionnel des formations des établissements publics d'enseignement du second degré ;
- formation professionnelle et apprentissage ;
- Enseignement supérieur, Recherche et Innovation ;
- information, orientation et lutte contre le décrochage scolaire ;
- service public du numérique éducatif ;
- politique des achats de l'État ;
- politique immobilière de l'État ;
- relations européennes, internationales et coopération ;
- utilisation des fonds européens.



Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation

- Il est l'interlocuteur privilégié des universités, des écoles et des organismes de recherche en Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- conduit, en lien étroit avec les directions générales, le dialogue stratégique et de gestion avec les établissements d'enseignement supérieur afin de les accompagner dans la définition de leur signature ;
- organise le dialogue entre tous les partenaires locaux (établissements d'ESR, collectivités territoriales, acteurs sociaux économiques...) et il est l'interlocuteur du président du Conseil régional et du préfet de région sur le secteur de l'ESR.



Recteur d'académie

Sur le territoire académique, il dispose d'un large spectre de compétences :

- structures et moyens des établissements ;
- gestion des personnels ;
- formation des personnels ;
- enseignement privé (1er et 2nd degrés) ;
- affaires sociales et transversales ;
- vie scolaire ;
- sécurité, hygiène et conditions de travail ;
- sécurité des établissements ;
- logistique ;
- santé / social ;
- examens et concours ;
- gestion budgétaire et financière (BOP 139, 140, 141, 230) ;
- éducation artistique et culturelle.



Inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale

L'Inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN) est l'un des adjoints du recteur d'académie et son représentant à l'échelon départemental.

Sous l'autorité du recteur d'académie agissant par délégation du recteur de région académique, les IA-DASEN participent à la mise en œuvre des politiques régionales dans leur département.

Les IA-DASEN continuent de participer à la définition d'ensemble de la stratégie académique et de mettre en œuvre, dans leur département, la politique éducative et pédagogique relative aux enseignements primaires et secondaires arrêtée par le ministre chargé de l'éducation.

Des instances de pilotage au service de la mise en œuvre de la politique régionale

Le Comité régional académique (Co-RéA) est l'instance de gouvernance de la région académique. Présidée par le recteur de la région académique, il permet :

- d'arrêter les orientations stratégiques de la région académique en étroite collaboration avec le recteur délégué pour l'ESRI et le recteur de l'académie de Nice ;
 - d'organiser les modalités de l'action commune des recteurs et la coordination des politiques académiques
- Il peut être consulté, en tant que de besoin, sur les orientations des politiques mises en œuvre par les services régionaux et interacadémiques.

Par ailleurs, le conseil des secrétaires généraux permet le dialogue régulier entre les secrétaires généraux et leurs adjoints afin de mettre en œuvre le décloisonnement, la transversalité et la mise en œuvre des actions décidées au titre de la politique de la région académique.

Des services régionaux et interacadémiques créés le 10 mars 2020

L'organisation des services régionaux et interacadémiques est construite sur un

ORGANIGRAMME DE LA RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités

Recteur de l'académie de Nice

Cabinet du recteur de la région académique et du recteur délégué pour l'ESRI
Directeur de cabinet - Chef de cabinet -
Directrice de cabinet déléguée pour l'ESRI

Secrétariat général de la région académique
Secrétaire général de la région académique
Secrétaire générale adjointe de la région académique
Chargé des affaires régionales

Cabinet du recteur de l'académie de Nice
Directrice de cabinet
Directrice adjointe de cabinet

DRA-JES
Direction régionale académique de la jeunesse, de l'engagement et du sport

DRA-NE
Direction régionale académique du numérique éducatif

DRA-FPIC
Direction régionale académique de la formation professionnelle initiale et continue

DRA-REIC
Direction régionale académique des relations européennes, internationale et de la coopération

DRA-AE
Direction régionale académique des achats de l'Etat

DRA-PIE
Direction régionale académique de la politique immobilière de l'Etat

DRA-IO
Direction régionale académique de l'information et de l'orientation

DRA-ES
Direction régionale académique de l'enseignement supérieur

DRA-RI
Délégation régionale académique de la recherche et de l'innovation

Dominante enseignement scolaire

Dominante enseignement supérieur, recherche et innovation



équilibre des missions réparties entre les sites des rectorats d'Aix-Marseille et de Nice. Ces services sont par conséquent « bi-sites ». Ils sont placés sous la responsabilité d'un directeur ou chef de service secondé par un adjoint situé sur le site distant.

Sept services régionaux obligatoires ont été créés simultanément sous la forme de directions régionales académiques :

- la Direction régionale académique de l'enseignement supérieur (DRA-ES) ;
- la Direction régionale académique de l'information et de l'orientation (DRA-IO) ;
- la Direction régionale académique de la formation professionnelle initiale et continue (DRA-FPIC) ;
- la Direction régionale académique du numérique éducatif (DRA-NE) ;
- la Direction régionale académique des relations européennes et internationales et de la coopération (DRA-REIC) ;
- la Direction régionale académique des achats de l'Etat (DRA-AE) ;
- la Direction régionale académique de la politique immobilière de l'Etat (DRA-PIE).

En complément des services régionaux, trois services interacadémiques ont été créés afin de renforcer l'expertise, l'efficacité et la réactivité des organisations (partage des outils, calendriers et procédures communs, etc.) :

- le service interacadémique des affaires juridiques ;
- le service interacadémique des systèmes d'information ;
- le service interacadémique des études et des statistiques.

• **Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'intégration des missions de jeunesse, d'engagement et des sports au sein des services académiques**

Par le décret du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre, les missions et les agents des services déconcentrés chargés de la mise en œuvre de ces politiques aux niveaux régional et départemental ont été transférés, depuis le 1^{er} janvier 2021, au sein du rectorat siège de la région académique et des directions des services départementaux de l'éducation nationale.

C'est ainsi qu'une Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) est placée sous l'autorité du recteur de région académique, tandis qu'au niveau départemental, les services départementaux jeunesse, engagement et sport (SDJES) sont placés sous l'autorité des DASEN.

Le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports est responsable de la DRAJES. Il pilote les équipes régionales et départementales chargées des missions de jeunesse, d'engagement et de sport.

La DRAJES et les SDJES sont placées sous l'autorité fonctionnelle du préfet de région et des préfets des départements.

• **La délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Par arrêté du 17 décembre 2020 et conformément à la circulaire du Premier Ministre du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, une Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) est placée auprès du recteur de la région académique, le préfet de région détenant une autorité fonctionnelle sur ce service.

La mise en place de la DRARI fait suite au transfert de la direction régionale à la recherche et à la technologie (DRRT) au sein du pôle ESRI de la région académique, ce qui constitue une montée en puissance certaine des rectorats sur les sujets Recherche et Innovation.

La DRARI est placée sous la responsabilité du délégué régional académique de la recherche et de l'innovation. Par délégation du recteur de région académique, il est chargé d'assister le recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation dans les domaines de la recherche, de la technologie, de l'innovation et de la culture scientifique, technique et industrielle dans la région académique.

LES RÉSEAUX ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES

Depuis la rentrée 2017, l'académie d'Aix-Marseille a substitué les bassins de formation – qui existent dans toutes les académies, aux réseaux écoles, collèges et lycées que l'on appelle « réseaux académiques » et qui constituent désormais l'entité territoriale de référence.

Ces réseaux académiques ont été dessinés en suivant la logique du parcours de l'élève de la maternelle à l'enseignement supérieur ; ils regroupent les écoles, les collèges, les lycées professionnels, les lycées généraux et technologiques, les lycées polyvalents et les Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) d'un même secteur géographique. Dans cette logique de parcours de l'élève, certains réseaux dépassent les frontières départementales.

Ces réseaux font le double pari de la mixité et de l'inter-catégorialité et tirent des effets positifs de la coopération de l'ensemble des acteurs du parcours de l'élève.

Tous ces acteurs : personnels de direction, inspecteurs des premier et second degrés, directeurs d'école, enseignants, formateurs, directeurs de CIO... sont fédérés autour d'un projet pédagogique de réseau, construit collectivement à partir d'un diagnostic de territoire. Ce diagnostic met en lumière les points forts et les besoins du réseau académique et permet de dégager des axes prioritaires de travail.

Ainsi ces réseaux permettent de développer des actions au service de la réussite des élèves. Il s'agit de :

- Donner aux élèves et à leurs familles une lisibilité des parcours possibles, de la maternelle jusqu'au post-baccalauréat : faciliter l'engagement des élèves, les rendre plus mobiles et ambitieux et contribuer ainsi à la construction d'une « École de la confiance ».

- Faciliter la transition des élèves entre les différents niveaux et degrés (école/collège, collège/lycée) et cycles d'apprentissage, mais également lycée/enseignement supérieur dans le cadre du continuum bac -3/bac +3 (ce qui implique l'articulation avec l'enseignement supérieur).

- Proposer aux élèves une offre de formation plus cohérente et plus complète : le réseau valorise la complé-

Les 21 réseaux de l'académie d'Aix-Marseille

Nom du réseau	Nombre d'écoles	Nombre de collèges	Nombre de lycées			Nombre total de lycées	Total (écoles + collèges + lycées)
			Dont lycées généraux et technologiques	Dont lycées professionnels et EREA	Dont lycées polyvalents		
Bléone-Durance	65	9	2	2	1	5	79
Giono	49	9	2	1	1	4	62
Porte des Alpes	85	10	2	3	1	6	101
Les Écrins	48	5	1	1	1	3	56
Haut Vaucluse	43	8	2	3	0	5	56
Ventoux	59	8	1	0	2	3	70
Avignon	60	14	4	5	1	10	84
Le Luberon	63	10	1	1	2	4	77
Camargue	48	8	2	1	1	4	60
Salon	37	8	1	0	1	2	47
La Crau	35	9	2	3	0	5	49
La Nerthe	54	12	0	2	3	5	71
La Côte Bleue	30	8	1	3	1	5	43
Sainte-Victoire	116	25	2	1	4	7	148
Le Garlaban	42	10	1	1	2	4	56
Marseille Madrague	33	8	1	5	0	6	47
Marseille Étoile	44	9	1	0	3	4	57
Marseille Collines	25	6	1	1	1	3	34
Marseille Vieux Port	62	18	4	1	1	6	86
Marseille Huveaune	37	8	1	4	1	6	51
Marseille Calanques	41	8	3	3	1	7	56
Total	1 076	210	35	41	28	104	1 390

mentarité de l'offre des différents établissements dans une logique de coopération. Il est force de proposition pour faire évoluer la carte des formations, des options et des langues.

- **Faciliter la mise en œuvre de dispositifs, entre écoles et établissements du réseau, au service de la persévérance et pour la prise en charge de la difficulté scolaire.**

- **Favoriser les expérimentations pédagogiques au service de la réussite de tous les élèves.**

- **Permettre aux écoles et aux établissements d'élaborer une stratégie éducative de proximité et de la mettre en œuvre**, en cohérence avec les orientations nationales et académiques et en relation étroite avec les partenaires locaux et les entreprises.

Pour mettre en œuvre leur projet pédagogique, les réseaux possèdent deux instances qui régulent et organisent le travail : **un directoire et un conseil pédagogique**. Ces deux instances n'ont aucun lien hiérarchique entre elles mais sont complémentaires l'une de l'autre.

Le directoire, composé essentiellement de personnels de direction, d'inspecteurs, et d'autres cadres du système éducatif, priorise les actions.

Les conseils pédagogiques, véritables moteurs des réseaux, sont animés par les inspecteurs référents du réseau et sont essentiellement composés d'enseignants qui échantent autour de pratiques et de thématiques pédagogiques qui leur sont communes.

Les Inspecteurs d'académie - Directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA-DASEN), adjoints du recteur, pilotent les réseaux. Ils accompagnent et valident les décisions du directoire.

Ainsi la dynamique du réseau est portée par ses acteurs. L'organisation, le fonctionnement, les priorités et les choix du réseau sont guidés par la seule préoccupation de faire mieux réussir encore tous les élèves du réseau.

L'autonomie des établissements est ainsi réaffirmée dans une logique de complémentarité et de responsabilité partagée sur un territoire commun.



Pour en savoir plus sur les acteurs et la gouvernance des réseaux, consultez les **Bulletins académiques spéciaux** :
n°411 du 2 décembre 2019
n°389 du 26 novembre 2018



Pour télécharger les cartes des réseaux d'établissement, rendez-vous sur le site **www.ac-aix-marseille.fr**

Académie > L'éducation nationale sur votre territoire
 > Les réseaux écoles, collèges, lycées

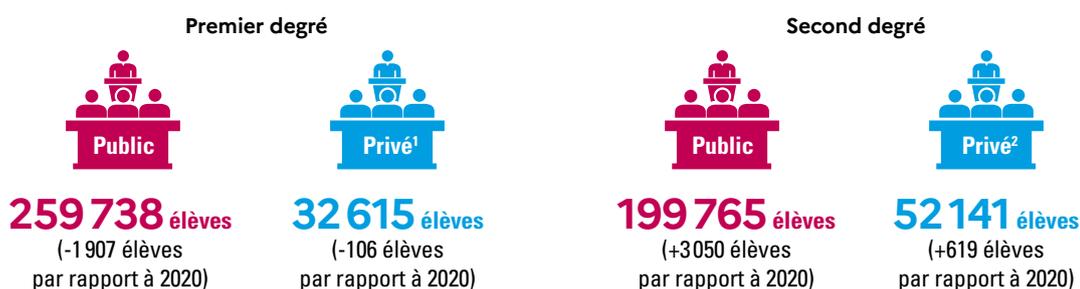
LES RÉSEAUX ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE



LES PRÉVISIONS D'EFFECTIFS ET LES MOYENS À LA RENTRÉE 2021

LES PRÉVISIONS D'EFFECTIFS

À la rentrée 2021, l'académie d'Aix-Marseille accueillera **544 259 élèves** dans les premier et second degrés (public et privé).



(1 : y compris hors contrat - 2 : sous contrat)

Prévision d'effectifs d'élèves - Public (premier et second degrés)

	Rentrée 2020 (constat)	Rentrée 2021 (prévisions)	Évolution
Préélémentaire	95 259	93 984	-1 275
Élémentaire	164 136	163 464	-672
Spécial	2 250	2 290	40
Total 1^{er} degré	261 645	259 738	-1 907
Collège (hors SEGPA)	115 023	115 772	749
SEGPA	3 261	3 349	88
EREA	375	375	0
Lycée général et technologique	55 317	57 443	2 126
Lycée professionnel*	22 739	22 826	87
Total 2nd degré	196 715	199 765	3 050

*hors post-bac, apprentis, insertion

Prévision d'effectifs d'élèves - Privé (premier et second degrés)

	Rentrée 2020 (constat)	Rentrée 2021 (prévisions)	Évolution
Préélémentaire	11 237	11 103	-134
Élémentaire	21 401	21 429	28
Spécial	83	83	0
Total 1^{er} degré	32 721	32 615	-106
Collège (hors SEGPA)	28 363	28 471	108
SEGPA	165	160	-5
Lycée général et technologique	15 559	15 964	405
Lycée professionnel*	7 435	7 546	111
Total 2nd degré	51 522	52 141	619

*hors post-bac, apprentis, insertion

LES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES À LA RENTRÉE 2021

Pour la rentrée 2021, l'académie d'Aix-Marseille bénéficie d'une dotation supplémentaire en moyens d'enseignement (en Equivalent temps plein) :

- 190 ETP pour le premier degré ;
- 13 ETP en Heures supplémentaires annuelle (HSA) pour le second degré.

Cela porte à 203 le nombre d'ETP sup-

plémentaires alloués à l'académie d'Aix-Marseille à la rentrée 2021.

À ces moyens viennent s'ajouter :

- 1 emploi de personnel de direction ;
- 4 emplois de personnels administratifs pour les établissements du 2nd degré ;
- 1 emploi administratif pour les services académiques.

Par ailleurs, la dotation académique en emplois d'Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) a été

abondée de 150 emplois supplémentaires à la rentrée 2021. Cela porte à 4 021 le nombre d'AESH dans l'académie d'Aix-Marseille : 1 943 AESH titre 2 (accompagnement individuel de l'élève) et 2 078 AESH hors titre 2 (accompagnement de plusieurs élèves).

• Dotation indemnitaire

Le décret du 20 août 2014 reconnaît l'ensemble des missions inhérentes au métier d'enseignant dans le second

degré et identifie trois ensembles de missions :

- le service d'enseignement (dans le cadre de maxima de service hebdomadaire) ;
- les missions liées directement au service d'enseignement dont elles sont le prolongement (accomplies par tous les enseignants en dehors du service d'enseignement) ;

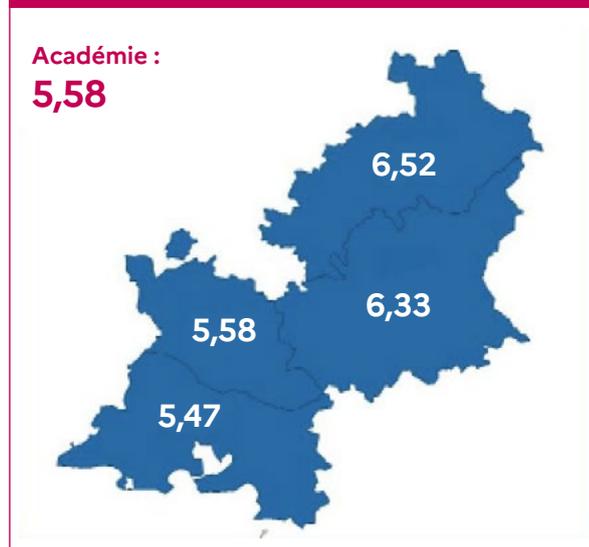
- des missions particulières exercées par certains enseignants au sein de l'Établissement public local d'enseignement (EPLÉ) ou au niveau académique (coordonnateur, référent, tutorat des élèves, ou autres missions d'intérêt pédagogique ou éducatif) selon deux modes de reconnaissance : l'attribution d'une indemnité ou l'attribution d'une décharge de service.

Le budget en Indemnités pour mission particulière dans les établissements scolaires (IMPE) s'élève à 3738 IMP, soit 4672500€.

PREMIER DEGRÉ

Variation des emplois premier degré Rentrée scolaire 2021	
	Variation de la dotation en ETP (équivalent temps plein)
Alpes-de-Haute-Provence	+3
Hautes-Alpes	+1
Bouches-du-Rhône	+131
Vaucluse	+55
Total académie	+190

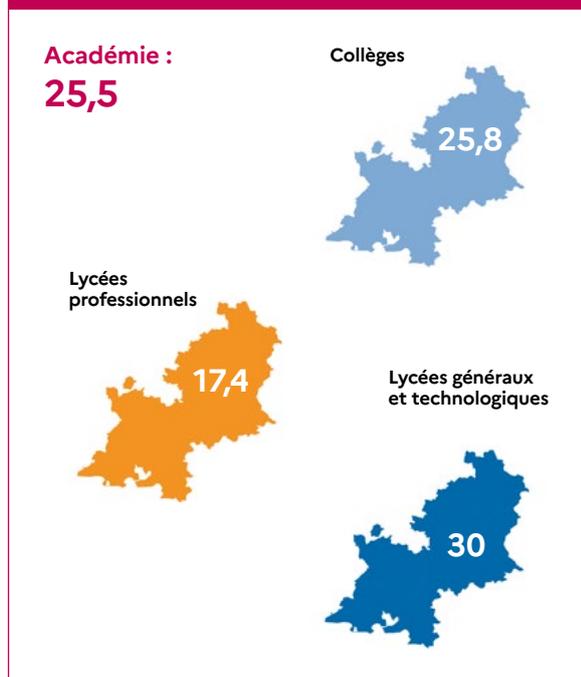
NOMBRE DE POSTES POUR 100 ÉLÈVES (P/E) (EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN) DANS LE PREMIER DEGRÉ À LA RENTRÉE 2020 PUBLIC



SECOND DEGRÉ

Variation des emplois second degré Rentrée scolaire 2021	
	Variation de la dotation en ETP (équivalent temps plein)
Collèges des Alpes-de-Haute-Provence	+1
Collèges des Hautes-Alpes	+1
Collèges des Bouches-du-Rhône	+16
Collèges du Vaucluse	+5
Lycées généraux et technologiques (LEGT)	-10
Lycées professionnels (LP)	0
Total académie	+13

NOMBRE MOYEN D'ÉLÈVES PAR DIVISION (E/D) DANS LE SECOND DEGRÉ À LA RENTRÉE 2020 PUBLIC



LE BUDGET ACADÉMIQUE ET LES RESSOURCES HUMAINES

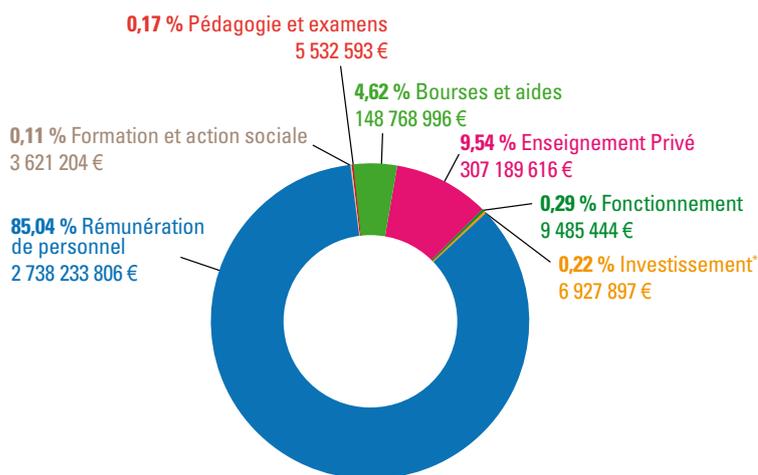
UN BUDGET DE PLUS DE 3 MILLIARDS PAR AN

Un budget de plus de 3 milliards d'euros par an, au titre des dépenses de l'État – non compris les dépenses des collectivités locales et Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP).

Le budget de l'académie (premier et second degrés, enseignement supérieur) a représenté, en 2020, 3220 millions €, soit un montant en hausse de 87M€ par rapport à celui de 2019 (3133 millions €). Il est essentiellement constitué de dépenses de rémunération, à hauteur de 85,04 %.

Le poste « enseignement privé » regroupe les dépenses de rémunération, de fonctionnement et de transfert de ce secteur. Les dépenses de transfert (bourses et aides) constituent le 3^e poste de dépenses budgétaires.

LE BUDGET DE L'ACADÉMIE EN 2020 : DÉPENSES D'ÉDUCATION



* Hors subventions directes aux opérateurs qui ont reçu la maîtrise d'œuvre. Source : DBAD

LES RESSOURCES HUMAINES

Répartition des personnels par département dans l'académie en 2020-2021

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie
Enseignants 1 ^{er} degré Public	891	750	10 429	2 922	14 992
Enseignants 2 nd degré Public	1 086	884	11 808	3 488	17 266
ATSS*	214	182	2 198	532	3 126
DIEO**	109	95	1 212	336	1 752
Person. 1 ^{er} degré non enseig.	124	243	3 649	808	4 824
Person. 2 nd degré non enseig.	323	449	3 583	1 046	5 401
Total académie Public	2 747	2 603	32 879	9 132	47 361
Enseignants 1 ^{er} degré Privé sous contrat	48	61	1 133	309	1 551
Enseignants 2 nd degré Privé sous contrat	71	80	3 501	785	4 437
Total académie Privé SC	119	141	4 634	1 094	5 988
Total des personnels	2 866	2 744	37 513	10 226	53 349

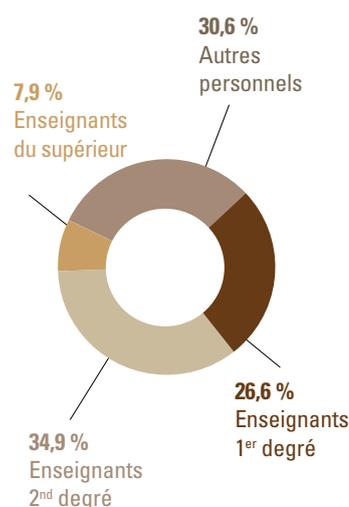
Source : BSA. *ATSS : personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé - **DIEO : personnels de direction, d'inspection et d'éducation.

Personnels de l'enseignement supérieur de l'académie en 2019

Enseignants chercheurs	4 477
Enseignants	450
Personnel non enseignants	3 956
Total enseignement supérieur	8 883

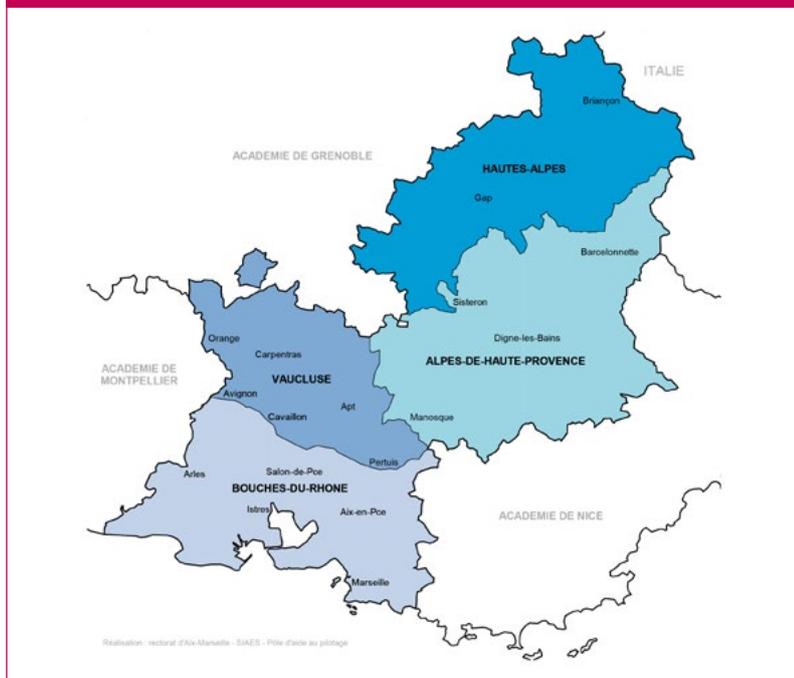
Source : bilans sociaux 2019

RÉPARTITION DES PERSONNELS DE L'ACADÉMIE (PU+PR SC)



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ACADÉMIQUE

LES DÉPARTEMENTS DE L'ACADÉMIE



CHIFFRES CLÉS

4 départements
21 129 km² (3,9 % du territoire métropolitain)
2 910 361 habitants dans l'académie en 2021 (estimation INSEE provisoire - soit 4,5 % de la population de la France métropolitaine)
70,2 % de la population de l'académie vit dans les Bouches-du-Rhône

Évolution de la démographie depuis 1990

Au 1 ^{er} janvier	Recensement		Estimation								Évolution de 1990 à 2021*
	1990	1999	2014	2015	2016	2017	2018	2019*	2020*	2021*	
Alpes-de-Haute-Pce	130 911	139 515	161 588	161 799	162 565	163 915	164 068	164 663	165 197	165 232	26,2%
Hautes-Alpes	113 265	121 338	139 883	140 916	141 107	141 284	140 698	140 557	141 756	140 349	23,9%
Bouches-du-Rhône	1 758 064	1 833 982	2 006 069	2 016 622	2 019 717	2 024 162	2 034 357	2 039 608	2 034 469	2 044 355	16,3%
Vaucluse	466 910	499 321	554 374	557 548	559 014	559 479	559 793	560 220	560 997	560 425	20,0%
Académie	2 469 150	2 594 156	2 861 914	2 876 885	2 882 403	2 888 840	2 898 916	2 905 048	2 902 419	2 910 361	17,9%
France métropolitaine	56 577 000	58 496 613	64 027 958	64 300 821	64 468 792	64 639 133	64 844 037	64 988 222	64 897 954	65 123 843	15,1%

Source : INSEE - estimations de population au 1^{er} janvier - * Données provisoires

Population des 2 à 16 ans

	Population 2 à 16 ans	Densité des 2 à 16 ans (nombre d'habitants au km ²)
Alpes-de-Haute-Provence	27 630	3,99
Hautes-Alpes	24 380	4,39
Bouches-du-Rhône	368 902	72,51
Vaucluse	103 439	29
Académie	524 351	24,82
France métropolitaine	11 969 962	22,01

Sources : BCP, INSEE et révision de la DEPP - Données définitive 2016.

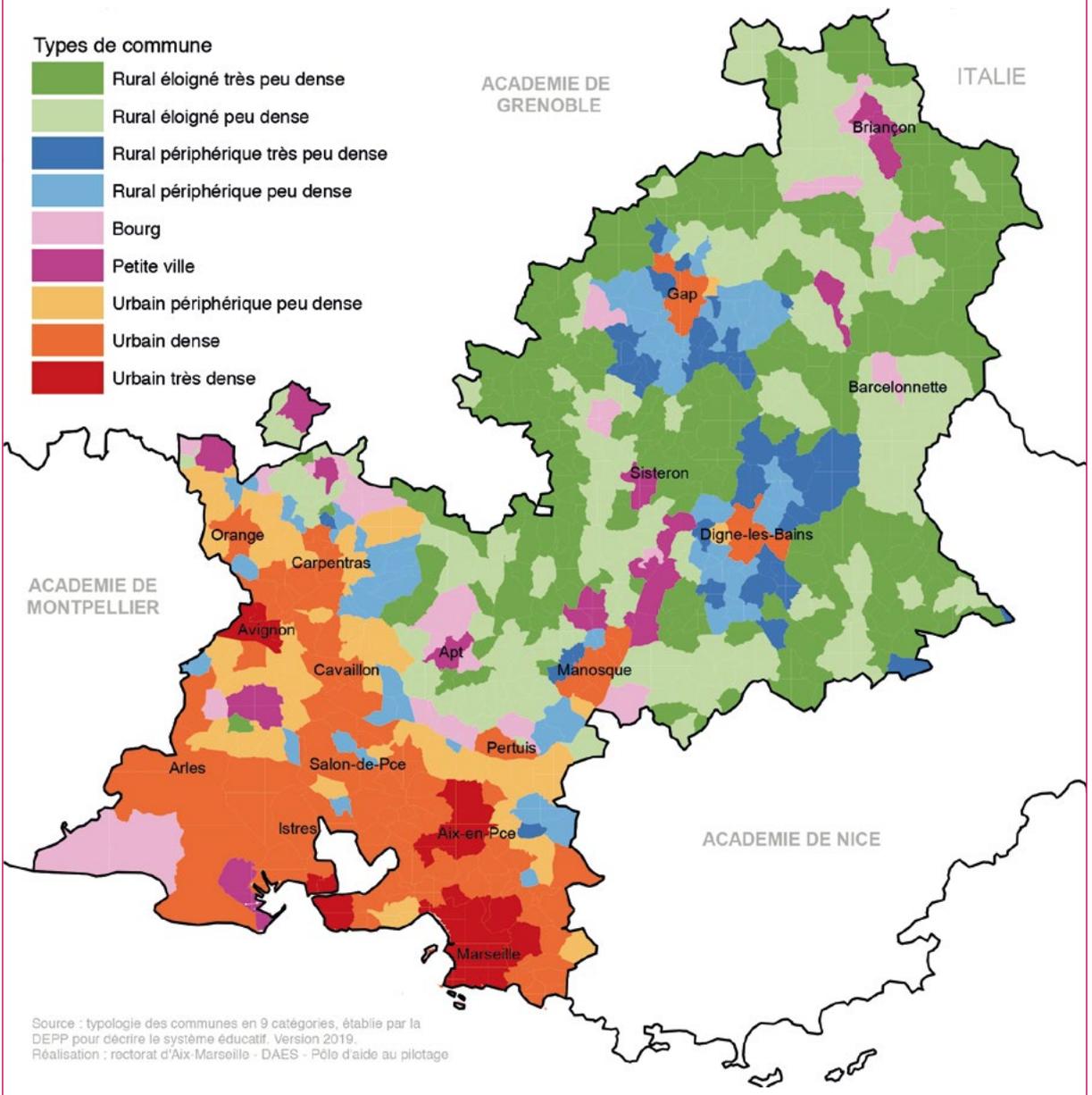
LES CONTRAINTES TERRITORIALES ET SOCIALES

• De fortes disparités démographiques et géographiques

Dans les départements alpins la population est essentiellement rurale, à l'inverse de celles des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse. Par ailleurs, dans ces deux derniers départements, le nombre d'enfants de 2 à 16 ans par km² est supérieur au niveau national.



ESPACES URBAINS ET RURAUX



ESPACE URBAIN ET ESPACE RURAL

- **L'espace à dominante rurale**, ou espace rural, regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôle urbain, communes mono ou multipolarisées).
- **Une commune multipolarisée** est une commune ou unité urbaine dont

40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines sans atteindre ce seuil avec l'une d'entre elles.

- **Une commune monopolisée** est une commune ou une unité urbaine dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans l'aire urbaine hors de la commune ou de l'unité urbaine de résidence.

- **Le pôle urbain** est une agglomération offrant au moins 5 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

Niveau de vie et taux de pauvreté dans les départements de l'académie en 2018

	1 ^{er} décile (par an en euros)	9 ^e décile (par an en euros)	Rapport interdécile	Médiane du niveau vie (par an en euros)	Taux de pauvreté (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	11 060	35 380	3,2	20 580	16,8
Hautes-Alpes	11 800	35 410	3	20 880	13,9
Bouches-du-Rhône	10 390	39 770	3,8	21 360	18,7
Vaucluse	10 320	35 530	3,4	19 880	20
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10 730	39 180	3,7	21 350	17,3
France métropolitaine	11 500	39 480	3,4	21 730	14,6

Sources : Insee.

Lecture : dans les Alpes-de-Haute-Provence, le 1^{er} décile des niveaux de vie (plafond de revenu disponible par unité de consommation des 10 % de personnes les plus modestes) est de 11 060 euros par an. Le 9^e décile (revenu disponible plancher des 10 % les plus aisées) est de 35 380 euros par an. Le rapport interdécile est de 3,2 et le revenu médian est de 20 580 euros par an. Le taux de pauvreté est de 16,8%.

DES CRITÈRES SOCIAUX CONTRASTÉS

Mis à part les Hautes-Alpes, le taux de pauvreté des départements de l'académie est supérieur à la moyenne métropolitaine. Le Vaucluse est le plus touché (20 %).

Dans les Bouches-du-Rhône, le niveau de vie des plus modestes est très faible et les revenus des plus aisés sont supérieurs à la moyenne régionale. Le rapport interdécile entre hauts et bas revenus est ainsi le plus élevé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (3,8). En Vaucluse, les inégalités sont un peu moins marquées (3,4) : la population modeste dispose de revenus plus faibles que dans tout autre département de la région, mais les revenus des plus aisés y sont aussi plus modérés qu'ailleurs. Les Hautes-Alpes sont le département de l'académie où les inégalités sont les moins marquées. Le niveau de vie des plus modestes y est le plus élevé et celui des plus aisés dans les plus bas. Le rapport interdécile entre hauts et bas revenus y est donc le plus faible de la région (3).

Parmi les principales communes, Avignon présente le plus fort taux de pauvreté : 32 % de sa population vit en dessous de ce seuil. Vient ensuite Marseille

(26 %). D'autres communes du département de Vaucluse concentrent une part élevée de population pauvre : c'est le cas de Carpentras (29 %), Cavaillon (27 %) ou encore Orange (23 %).

A contrario, dans plusieurs grandes villes, comme Aix-en-Provence, le taux de pauvreté est relativement faible (14 %).

L'académie développe activement les dispositifs spécifiques tenant compte de ces disparités sociales et territoriales.

La politique active de soutien à la ruralité se caractérise notamment par l'attribution de moyens d'enseignement supérieurs à la moyenne académique afin de prendre en compte les réalités géographiques et démographiques des départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes (cf. le nombre de poste d'enseignants pour 100 élèves dans le 1^{er} degré - page 13). L'engagement en faveur d'un service public d'éducation de qualité dans ces départements ruraux et de montagne est également formalisé par la signature de conventions ruralité. Ces conventions témoignent de la collaboration entre l'Éducation nationale et les acteurs locaux pour une politique en faveur de l'école rurale et de montagne.

Elles sont des outils d'aménagement de l'organisation scolaire dans le 1^{er} degré et visent le maintien et l'amélioration du service public d'éducation en agissant sur des leviers tels que : la mise en réseaux des écoles, le renforcement des liaisons écoles-collèges, l'adaptation des services de transports scolaires, le recours aux ressources numériques, etc. Ces conventions visent également à permettre le maintien de l'effort réalisé en termes de moyens d'enseignement alloués en cas de baisse d'effectifs.

La politique d'éducation prioritaire est également très développée afin de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. L'académie d'Aix-Marseille comprend 62 réseaux d'éducation prioritaire (33 Rep+ et 29 Rep) qui bénéficient de moyens d'enseignement complémentaires et de dispositifs en faveur des élèves tel que le dédoublement des classes en GS, CP et CE1 (cf. pages 64 à 67).

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE

Répartition des effectifs du premier et du second degrés en 2020-2021 par département et type d'établissement (hors insertion, apprentis, post-bac [CPGE, STS...])					
	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Total
Préélémentaire	4 928	4 164	77 080	20 324	106 496
Élémentaire	8 962	7 638	132 232	36 705	185 537
Spécial	124	109	1 644	456	2 333
Total 1^{er} degré public et privé sous et hors contrat	14 014	11 911	210 956	57 485	294 366
Collège	7 218	6 264	100 937	28 967	143 386
SEGPA	182	167	2 321	756	3 426
EREA	68	0	204	103	375
Lycée d'enseignement général et technologique*	3 613	2 998	49 784	14 481	70 876
Lycée professionnel**	1 397	1 449	21 076	6 252	30 174
CFA (apprentis de niveau IV et V) du MENJS	640	445	6 945	2 770	10 800
Total 2nd degré (hors post-bac) (public et privé sous contrat)	13 118	11 323	181 267	53 329	259 037
Total académie	27 132	23 234	392 223	110 814	553 403

* Y compris les sections d'enseignement général et technologique (SGT) en lycée professionnel. ** Y compris les sections d'enseignement professionnel (SEP) en lycée d'enseignement général et technologique, les « prépa pro » et les formations complémentaires - non compris l'insertion, les apprentis et le post-bac.
Sources : 1^{er} degré : constat et prévision DEPP, 2nd degré : constat dgesco daf.

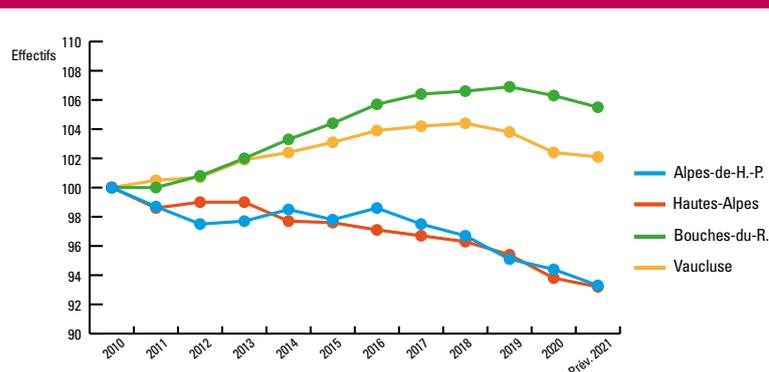
I LE PREMIER DEGRÉ

Les prévisions d'effectifs de l'académie pour la rentrée scolaire 2021 font apparaître une diminution (- 2 013 élèves).

Évolution des effectifs d'élèves dans l'enseignement du premier degré (public et privé sous et hors contrat)												Prévisions	
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Préélémentaire	105 956	106 946	107 565	109 159	109 696	109 779	110 049	110 680	109 956	108 963	106 496	105 087	
Élémentaire	174 279	173 292	174 273	175 608	177 792	180 193	182 892	183 530	184 787	185 423	185 537	184 893	
Spécial	1 854	1 807	1 843	1 890	1 968	1 951	2 011	2 076	1 894	2 173	2 333	2 373	
Total	282 089	282 045	283 681	286 657	289 456	291 923	294 952	296 286	296 637	296 559	294 366	292 353	

Source : constat et prévisions des DASEN retenus DEPP

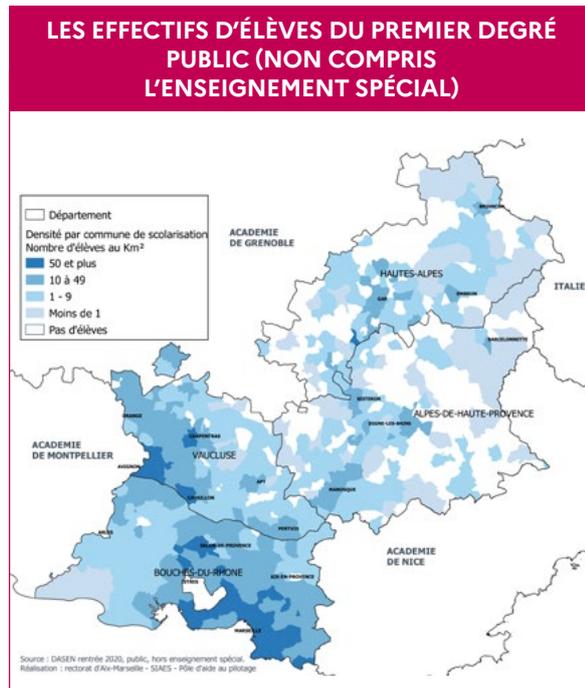
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER 1^{ER} PUBLIC ET PRIVÉ SOUS ET HORS CONTRAT PAR DÉPARTEMENT - BASE 100 EN 2010



La lecture par département permet de dégager deux tendances depuis 2011 :
- augmentation des effectifs du 1^{er} degré dans les Bouches-du-Rhône et dans le Vaucluse (avec une légère baisse ces dernières années) ;
- diminution des effectifs du 1^{er} degré dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes.

Nombre d'écoles du premier degré en 2020-2021 (public et privé sous et hors contrat)						
	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie	
Public	Maternelles	32	16	542	128	718
	Élémentaires	125	117	601	233	1 076
	Spéciales*			1		1
	Total	157	133	1 144	361	1 795
Privé	Maternelles			6	1	7
	Élémentaires	7	7	130	35	179
	Spéciales*			1		1
	Total	7	7	137	36	187
Public+Privé	Maternelles	32	16	548	129	725
	Élémentaires	132	124	731	268	1 255
	Spéciales*			2		2
	Total	164	140	1 281	397	1 982

* Les écoles dites « spéciales » regroupent des classes telles que les classes d'initiation (CLIN), les classes d'adaptation (ADAPT) et les classes d'intégration scolaire (CLIS). Source : Base rectorale des établissements.



LES REGROUPEMENTS PÉDAGOGIQUES INTERCOMMUNAUUX (RPI)

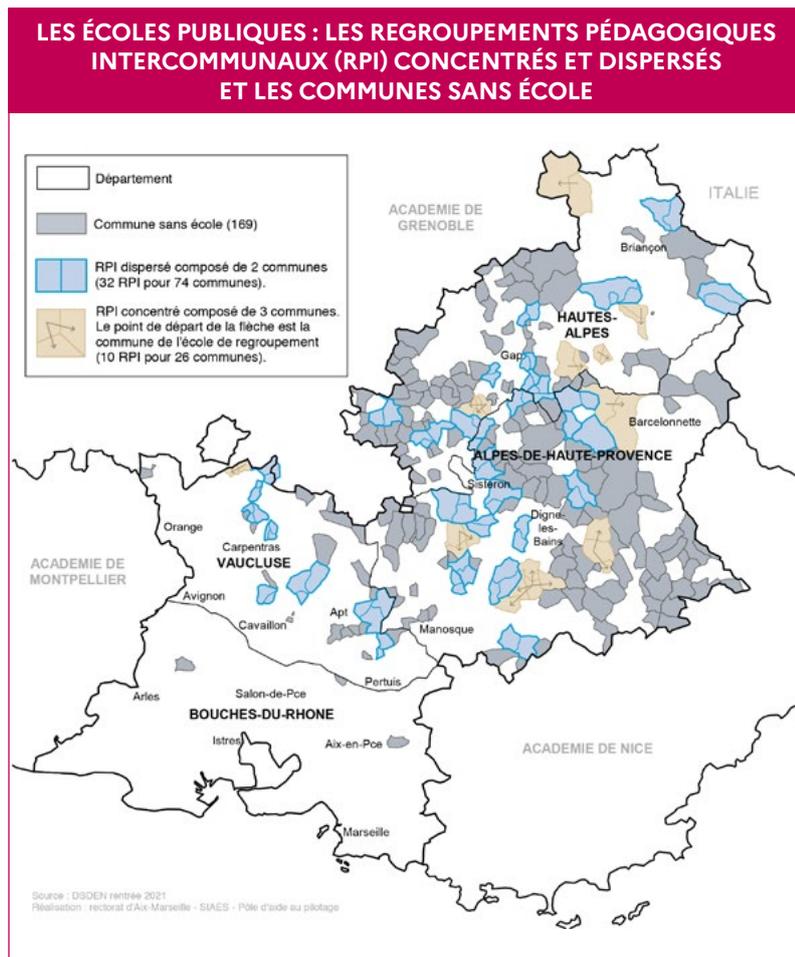
• **Dans les zones rurales, une offre adaptée aux faibles effectifs d'élèves**
Dans les zones rurales de l'académie, les communes comptant peu d'élèves se réunissent en Regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI).

Le RPI est une structure pédagogique d'enseignement reposant sur un accord contractuel entre communes, fixant notamment les conditions de répartition des charges des écoles regroupées.

Les élèves sont regroupés :

- **soit en RPI dispersé**, c'est-à-dire par niveau scolaire sur plusieurs sites. Cette solution permet d'utiliser tous les locaux scolaires de chaque commune concernée,
- **soit en RPI concentré**, autrement dit tous les niveaux sont sur un même site.

Les RPI permettent aux communes associées d'accueillir les élèves dans de meilleures conditions. La mise en commun des moyens et des équipements offre aux enfants des zones rurales des prestations de qualité équivalentes à celles des enfants des zones urbaines.



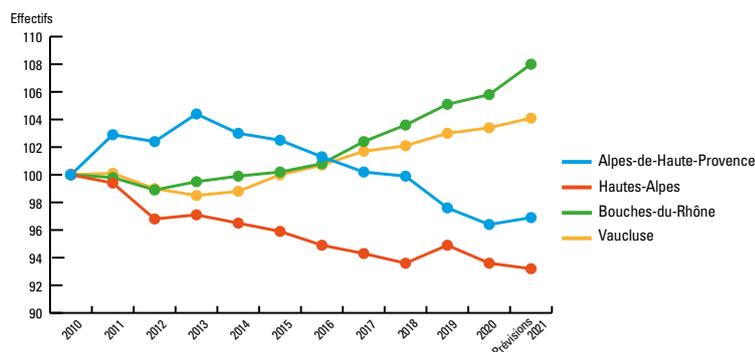
I LE SECOND DEGRÉ

Les prévisions d'effectifs de l'académie pour la rentrée scolaire 2021 font apparaitre une augmentation (+ 3 652 élèves)

Évolution des effectifs d'élèves du second degré public et privé sous et hors contrat - par département (hors insertion, apprentis et post-bac - y compris ULIS, DP6 et Prépa pro)												
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Public	Alpes-de-Haute-Provence	12 398	12 335	12 567	12 400	12 343	12 203	12 067	12 036	11 749	11 611	11 671
	Hautes-Alpes	10 499	10 233	10 255	10 192	10 128	10 024	9 962	9 888	10 027	9 891	9 844
	Bouches-du-Rhône	127 022	125 862	126 578	127 076	127 469	128 226	130 298	131 824	133 667	134 621	137 378
	Vaucluse	38 951	38 532	38 331	38 445	38 908	39 161	39 560	39 710	40 055	40 217	40 497
	Total	188 870	186 962	187 731	188 113	188 848	189 614	191 887	193 458	195 498	196 340	199 390
	EREA	408	422	370	349	381	379	383	369	358	375	358
Total 2nd degré académie	189 278	187 384	188 101	188 462	189 229	189 993	192 270	193 827	195 856	196 715	199 748	
Privé sous contrat	Alpes-de-Haute-Provence	709	621	623	699	727	774	779	758	810	799	820
	Hautes-Alpes	858	865	889	911	979	1 003	1 027	1 022	1 002	987	972
	Bouches-du-Rhône	37 975	37 908	38 184	38 257	38 450	38 792	39 078	38 914	39 264	39 497	39 996
	Vaucluse	9 737	9 673	9 816	9 898	9 957	9 965	10 046	10 112	10 122	10 239	10 353
	Total	49 279	49 067	49 512	49 765	50 113	50 534	50 930	50 806	51 198	51 522	52 141
	EREA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total 2nd degré académie	49 279	49 067	49 512	49 765	50 113	50 534	50 930	50 806	51 198	51 522	52 141	
Etab. Privé hors contrat	Alpes-de-Haute-Provence	122	83	68	61	103	87	77	74	89	102	102
	Hautes-Alpes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Bouches-du-Rhône	2 034	1 964	1 911	1 849	1 722	1 509	1 463	1 448	1 548	1 452	1 452
	Vaucluse	528	439	441	376	372	404	387	356	218	211	211
	Total	2 684	2 486	2 420	2 286	2 197	2 000	1 927	1 878	1 855	1 765	1 765
	EREA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total 2nd degré académie	2 684	2 486	2 420	2 286	2 197	2 000	1 927	1 878	1 855	1 765	1 765	
Divisions Privé hors contrat	Alpes-de-Haute-Provence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Hautes-Alpes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Bouches-du-Rhône	95	81	49	11	0	0	31	119	134	173	173
	Vaucluse	0	33	33	21	25	0	0	0	0	0	0
	Total	95	114	82	32	25	0	31	119	134	173	173
	EREA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total 2nd degré académie	95	114	82	32	25	0	31	119	134	173	173	
PU + PR SC + PR HC	Alpes-de-Haute-Provence	13 229	13 039	13 258	13 160	13 173	13 064	12 923	12 868	12 648	12 512	12 593
	Hautes-Alpes	11 357	11 098	11 144	11 103	11 107	11 027	10 989	10 910	11 029	10 878	10 816
	Bouches-du-Rhône	167 126	165 815	166 722	167 193	167 641	168 527	170 870	172 305	174 613	175 743	178 999
	Vaucluse	49 216	48 677	48 621	48 740	49 262	49 530	49 993	50 178	50 395	50 667	51 061
	Total	240 928	238 629	239 745	240 196	241 183	242 148	244 775	246 261	248 685	249 800	253 469
	EREA	408	422	370	349	381	379	383	369	358	375	358
Total 2nd degré académie	241 336	239 051	240 115	240 545	241 564	242 527	245 158	246 630	249 043	250 175	253 827	

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES DU 2ND DEGRÉ PUBLIC ET PRIVÉ SOUS ET HORS CONTRAT - PAR DÉPARTEMENT

BASE 100 EN 2010 (HORS EREA, INSERTION, APPRENTIS ET POST-BAC - Y COMPRIS ULIS, DP6 ET PREPA PRO)



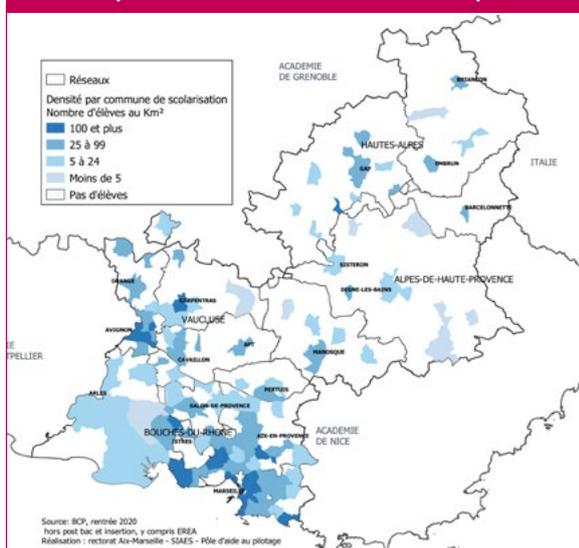
Si, sur l'ensemble de l'académie, on constate une tendance à la hausse des effectifs du 2nd degré, la lecture par département permet de dégager deux tendances :

- augmentation des effectifs du 2nd degré dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse ;
- diminution des effectifs du 2nd degré dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes.

Nombre d'établissements du second degré en 2020-2021 (public et privé sous contrat)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie
Public					
Collèges	19	14	136	41	210
Lycées	7	4	39	13	63
LP	2	4	26	9	41
EREA	1	0	1	1	3
Total	29	22	202	64	317
Privé					
Collèges	2	1	53	13	69
Lycées	1	1	46	6	54
LP	0	1	15	1	17
Total	3	3	114	20	140
Public-Privé					
Collèges	21	15	189	54	279
Lycées	8	5	85	19	117
LP	2	5	41	10	58
EREA	1	0	1	1	3
Total	32	25	316	84	457

LES EFFECTIFS D'ÉLÈVES DU 2ND DEGRÉ PUBLIC (Y COMPRIS ULIS ET PRÉPA PRO)



LE POST-BAC

À la rentrée 2019, le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur au niveau national est de

2,7 millions d'étudiants. Cet effectif, en hausse pour la onzième année consécutive, progresse cette année de 1,6%. Dans l'académie, la croissance est moindre. Les effectifs progressent de

1,4% pour atteindre plus de 111 000 étudiants. Les écoles de commerces et assimilées avec les formations d'ingénieurs représentent les secteurs où l'évolution est la plus dynamique.

Évolution des effectifs académiques post-bac de 2009 à 2019 (public et privé - hors GRETA-CFA)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total Universités⁽¹⁾	70 839	70 306	69 541	67 440	65 682	69 639	72 517	73 357	73 784	72 871	74 157
dont préparation DUT	4 256	4 276	4 321	4 260	4 141	4 266	4 247	4 588	4 589	4 689	4 316
STS et assimilés⁽²⁾	10 704	11 027	11 062	11 428	11 473	11 388	11 403	11 700	11 509	11 746	11 666
CPGE	3 225	3 201	3 252	3 407	3 377	3 391	3 388	3 534	3 456	3 745	3 300
Formations d'ingénieurs ⁽³⁾	1 823	1 859	1 806	2 277	2 430	2 440	2 551	2 359	2 265	2 380	2 843
Écoles de commerce, gestion et vente ⁽⁴⁾	5 104	5 302	5 783	6 166	6 147	5 901	5 800	5 501	5 021	6 016	6 508
Autres écoles et formations ⁽⁵⁾	10 942	11 402	11 512	11 529	13 119	11 921	11 875	11 096	13 157	12 926	12 702
Total enseignement sup	102 637	103 097	102 956	102 247	102 228	104 680	107 534	107 547	109 192	109 684	111 176
Évolution (%)	2,1 %	0,4 %	-0,1%	-0,7 %	0 %	2,4 %	2,7 %	0 %	1,5 %	0,5 %	1,4 %

(1) Y compris IEP - (2) STS/DMA/Classe de mise à niveau/DCESF - (3) Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs hors universitaires, données provisoires

(4) Hors BTS - données provisoires - (5) Dont écoles paramédicales et sociales - données provisoires

Sources : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MENJS-MESRI-DEPP, enquêtes spécifiques.

LE POIDS RESPECTIF DU SECTEUR PUBLIC ET DU SECTEUR PRIVÉ

DANS LE PREMIER DEGRÉ

Sur 294366 élèves du premier degré, près de 9 élèves sur 10 dans l'académie sont scolarisés dans l'enseignement public.

L'enseignement privé est cependant plus présent dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse. La répartition public/privé reste stable.

Répartition des effectifs du premier degré en 2020-2021 (public et privé sous et hors contrat)					
	Privé		Public		Total
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs
Alpes-de-Haute-Provence	804	5,7	13 210	94,3	14 014
Hautes-Alpes	1 032	8,7	10 879	91,3	11 911
Bouches-du-Rhône	24 708	11,7	186 248	88,3	210 956
Vaucluse	6 177	10,7	51 308	89,3	57 485
Académie	32 721	11,1	261 645	88,9	294 366

Évolution de la part public-privé des effectifs du premier degré												Prévisions	
Effectifs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Part Public	252 203	251 528	252 885	255 750	258 419	260 525	262 965	263 702	263 903	263 723	261 645	259 738	
Part Privé	29 886	30 517	30 796	30 907	31 037	31 398	31 987	32 584	32 734	32 836	32 721	32 615	
Total 1^{er} degré	282 089	282 045	283 681	286 657	289 456	291 923	294 952	296 286	296 637	296 559	294 366	292 353	
Part en %												Prévisions	
Effectifs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Part Public	89,4	89,2	89,1	89,2	89,3	89,2	89,2	89,0	89,0	88,9	88,9	88,9	
Part Privé	10,6	10,8	10,9	10,8	10,7	10,8	10,8	11,0	11,0	11,1	11,1	11,1	

Source : Constats et prévisions DEPP - 1^{er} degré privé = y compris hors contrat et enseignement spécial

DANS LE SECOND DEGRÉ

Sur 250175 élèves du second degré, près de 8 élèves sur 10 sont dans l'enseignement public.

L'enseignement privé est plus présent dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

La répartition public/privé reste stable.

Répartition des effectifs du second degré en 2020-2021 (public et privé sous contrat y compris EREA, hors post-bac, apprentis, insertion)					
	Privé		Public		Total
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs
Alpes-de-Haute-Provence	901	7,2	11 679	92,8	12 580
Hautes-Alpes	987	9,1	9 891	90,9	10 878
Bouches-du-Rhône	41 122	23,4	134 825	76,6	175 947
Vaucluse	10 450	20,6	40 320	79,4	50 770
Académie	53 460	21,4	196 715	78,6	250 175

Évolution de la part public-privé des effectifs du second degré (y compris EREA, hors post-bac, apprentis, insertion)												Prévisions	
Effectifs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Part Public	189 172	189 278	187 384	188 101	188 462	189 229	189 993	192 270	193 827	195 856	196 715	199 765	
Part Privé	51 260	52 058	51 667	52 014	52 083	52 335	52 532	52 888	52 803	53 187	53 460	54 079	
Total 2nd degré	240 432	241 336	239 051	240 115	240 545	241 564	242 525	245 158	246 630	249 043	250 175	253 844	
Part en %												Prévisions	
Effectifs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Part Public	78,7	78,4	78,4	78,3	78,3	78,3	78,3	78,4	78,6	78,6	78,6	78,7	
Part Privé	21,3	21,6	21,6	21,7	21,7	21,7	21,7	21,6	21,4	21,4	21,4	21,3	

Source : BCP

L'APPRENTISSAGE EN ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT (EPL) DANS L'ACADÉMIE



■ L'APPRENTISSAGE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE L'ACADÉMIE

Dans le nouveau paysage de l'apprentissage modifié par la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » promulguée le 5 septembre 2018, l'objectif de l'académie est d'apporter aux élèves qui le souhaitent la possibilité de poursuivre leur formation en apprentissage tout en leur permettant de rester dans un établissement scolaire. Depuis le 1^{er} janvier 2020, les CFA publics et les GRETA se sont regroupés pour former des GRETA-CFA sur 4 territoires : Marseille, Bouches-du-Rhône hors Marseille, Vaucluse et Alpes.



L'ensemble des formations en apprentissage est à retrouver sur : gretanet.com

Plus de 200 formations en apprentissage sont actuellement proposées pour répondre aux besoins des jeunes et des entreprises du territoire. Par ailleurs, de nombreux établissements peuvent accueillir des apprentis dans des sections scolaires existantes, en organisant une mixité de publics.

■ LES RESSOURCES HUMAINES

Ce sont plus de 500 personnels (formateurs, personnels techniques et administratifs) mobilisés pour assurer les formations en apprentissage. Ceux-ci sont répartis dans les très nombreux établissements accueillant de l'apprentissage.

■ LES MODALITÉS DE L'APPRENTISSAGE

- L'apprentissage en EPLE repose sur le principe de l'alternance entre une formation en lycée public et une formation en entreprise.
- L'apprenti signe un contrat d'apprentissage qui est un contrat de travail avec un employeur.

• Les règles d'éligibilité au contrat d'apprentissage liées à l'âge sont les suivantes (au 1^{er} janvier 2020) :

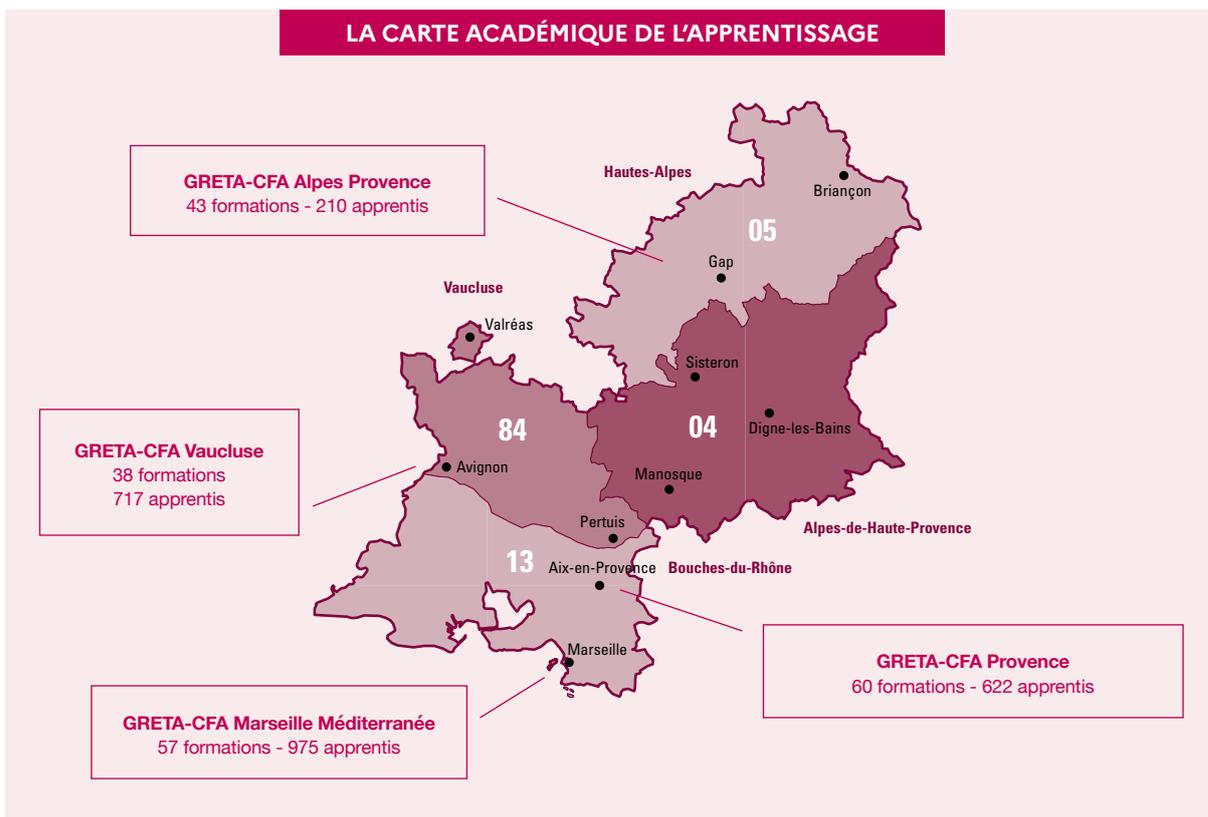
- les jeunes âgés d'au moins 15 ans au 31 décembre justifiant avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire (fin de troisième) ;
- les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus.

• La durée du contrat d'apprentissage est variable, de 6 mois à trois ans, en adéquation avec les compétences acquises du futur apprenti et avec la formation préparée.

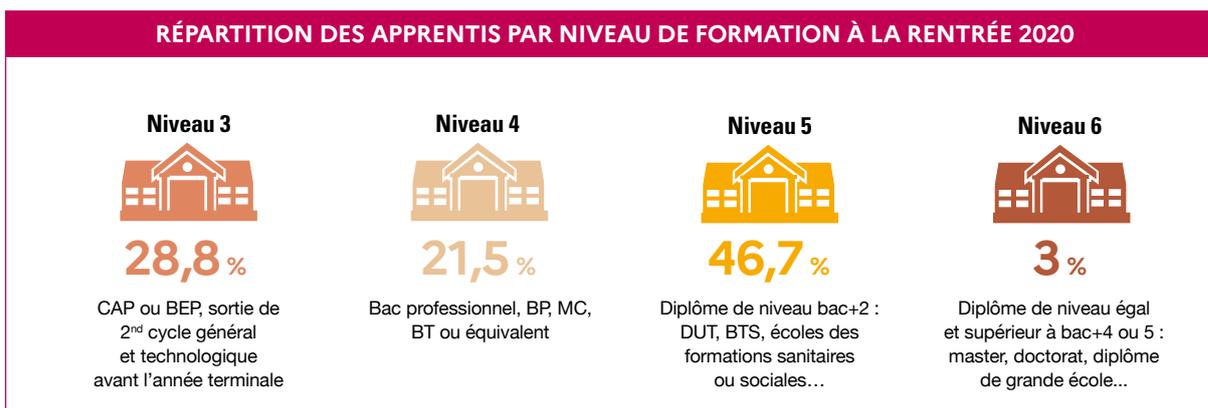
• Le temps de travail de l'apprenti est identique à celui des autres salariés.

• L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge et de l'année d'exécution du contrat qui correspond à un pourcentage du SMIC (de 27 à 100%). Il bénéficie d'aides financières pour les premiers équipements et la préparation du permis de conduire.

LA CARTE ACADÉMIQUE DE L'APPRENTISSAGE



RÉPARTITION DES APPRENTIS PAR NIVEAU DE FORMATION À LA RENTRÉE 2020



Répartition des formations par filière - rentrée 2020

Tertiaire administratif	19 %
Tertiaire commercial	12 %
Hôtellerie, restauration, tourisme	10 %
Bâtiment, travaux publics, énergétique	15 %
Mécanique, automobile, carrosserie	11 %
Industrie	10 %
Santé, médico-social	9 %
Coiffure, esthétique	4 %
Autres filières (animation sportive, artisanat, nautisme...)	10 %



BOUCHES-DU-RHÔNE

• **GRETA-CFA Marseille Méditerranée**
04 91 96 35 30
gmm@ac-aix-marseille.fr

• **GRETA-CFA Provence**
04 42 21 52 77
greta.provence@ac-aix-marseille.fr

VAUCLUSE

• **GRETA-CFA Vaucluse**
09 69 39 44 84
accueil@greta84.fr

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE/HAUTES-ALPES

• **GRETA-CFA Alpes-Provence**
04 92 52 55 70
greta.alpes-provence@ac-aix-marseille.fr

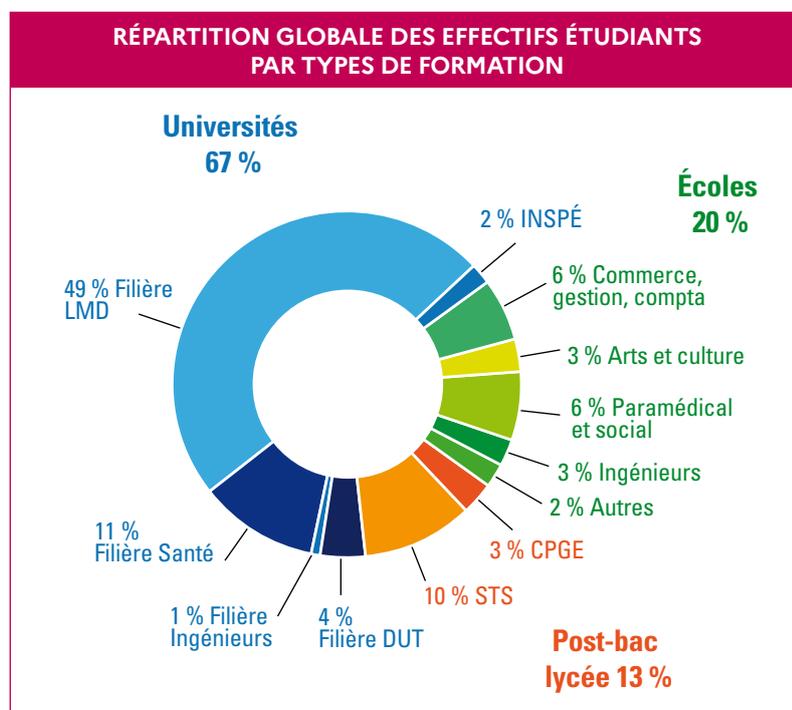
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

UNE OFFRE DE FORMATION RICHE ET DIVERSIFIÉE

L'offre d'enseignement est répartie en trois types d'établissement : les cursus post-baccalauréat des lycées, les filières de l'université, les formations en écoles.

L'académie d'Aix-Marseille comprenait, en 2019-2020, 111 176 étudiants, principalement regroupés à Aix-en-Provence, Marseille et Avignon. Les effectifs à l'université progressent de +1,4%, et ceux des formations d'ingénieurs et des écoles de commerce connaissent une forte croissance.

Les deux tiers (66,7%) des étudiants ont effectué leur cursus en université, dont 16% en Droit, 25% en Lettres et Sciences humaines, 22% en Sciences et STAPS, 16% en Santé, 6% en Institut universitaire de technologie (IUT). Le reste se répartit dans les domaines des sciences de l'ingénieur, de l'économie-gestion, et des métiers de l'enseignement et de l'éducation.



Le nombre des étudiants des Sections de Technicien Supérieur (STS) ou en Classes Préparatoires aux Grandes

Écoles (CPGE) reste stable et représente 13,5% de l'ensemble des effectifs étudiants.

Répartition des étudiants en 2019-2020 (public et privé)

	Effectifs	
Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines	18 109	Effectifs étudiants dans les universités publiques
Droit	11 998	
Économie, Gestion	6 970	
Sciences, STAPS	17 848	
Santé	11 888	
IUT	4 695	
INSPÉ	2 649	
Sous-total universités publiques (Y compris INSPÉ)	74 157	Source : SISE université 2019
Post-Bac (STS, CPGE, divers Post-Bac)	14 966	Public et privé sous contrat du MESRI
Formations d'ingénieurs (hors universitaires) ⁽¹⁾	2 843	
École commerce, gestion, vente et comptabilité (hors STS)	6 508	
Autres écoles et formations ⁽²⁾	12 702	
Académie	111 176	En rouge : résultats provisoires

(1) Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (hors université), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. (2) Établissements privés, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées, autres écoles. Sources : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MENJS-MESRI-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

LES FORMATIONS POST-BAC EN LYCÉE : LES SECTIONS DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR (STS) ET LES CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES (CPGE)

Les filières post-bac en lycée sont des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Sélectives, elles recrutent les élèves sur dossier scolaire. Elles scolarisent 13,5% des étudiants

de l'académie. Se déroulant sur 2 ans, elles sont composées principalement de deux types de cursus aux profils très différents : les STS et les CPGE (d'autres formations existent : Classe préparatoire aux études supérieures [CPES], Adaptation technicien supérieur [ATS], Diplôme des métiers d'arts [DNMADE], Diplôme supérieur d'arts appliqués [DSAA], Diplôme de comptabilité et gestion [DCG], Diplôme de conseiller en économie sociale familiale [DE GESF]).

• Les STS

Les Sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent, après le baccalauréat, au Brevet de Technicien Supérieur (BTS). L'académie propose près de 80 spécialités (plus de 2/3 des effectifs dans le secteur tertiaire), dans 71 établissements localisés pour moitié à Marseille, le reste réparti sur l'ensemble de son territoire.

Département	Ville	Établissement	Classe préparatoire		
Hautes-Alpes	Gap	Dominique Villars	CPGE Economique et Commerciale : Economique		
		Bouche-du-Rhône	Aix-en-Provence	La Nativité	CPGE Economique et Commerciale : Economique
Bouche-du-Rhône	Aix-en-Provence	Paul Cezanne	CPGE Lettres 1 ^{ère} année CPGE Lettres Ens Fontenay-St Cloud CPGE Economique et Commerciale : Scientifique CPGE MP Mathématiques et Physique CPGE MPSI Maths Physique Sc. de l'Ingénieur CPGE PC Physique et Chimie CPGE PC* Physique et Chimie CPGE PCSI Physique Chimie Sc. de l'Ingénieur CPGE PSI Physique et Sciences de l'Ingénieur		
		Lycée Militaire	CPES Classe Prépa. Etudes supérieures CPGE Classes Prépa. St Cyr opt. Lettres CPGE Economique et Commerciale : Economique CPGE MP Mathématiques et Physique CPGE MPSI Maths Physique Sc. de l'Ingénieur CPGE PC Physique et Chimie CPGE PCSI Physique Chimie Sc. de l'Ingénieur CPGE PSI Physique et Sciences de l'Ingénieur		
		Saint Eloi	CPGE ATS Ingénierie Industrielle		
		Vauvenargues	CPGE PT Physique et Technologie CPGE PT* Physique et Technologie CPGE PTSI Physique Techno Sc. de l'Ingénieur		
		Marseille	Antonin Artaud	CPES Classe Prépa. Etudes supérieures CPGE TSI Techno et Sciences Industrielles	
			Jean Perrin	CPGE ATS Economie-Gestion CPGE Economique et Commerciale : Techno CPGE ENS Cachan_D1 2 ans Economie Droit CPGE ENS Cachan_D2 2 ans Economie Méthodo CPGE PCSI Physique Chimie Sc. de l'Ingénieur CPGE PSI* Physique et Sciences de l'Ingénieur CPGE PT Physique et Technologie CPGE PT* Physique et Technologie CPGE PTSI Physique Techno Sc. de l'Ingénieur	
			Jeanne Perrimond	CPGE Economique et Commerciale : Techno	
			La Cadenelle	CPGE Economique et Commerciale : Economique	
			Marie Curie	CPGE TB Technologie Et Biologie	
			Notre Dame de Sion	CPGE Economique et Commerciale : Scientifique CPGE MP Mathématiques et Physique CPGE MPSI Maths Physique Sc. de l'Ingénieur	
			Rue du Rempart	CPGE ATS Ingénierie Industrielle	
			Saint Charles	CPGE Economique et Commerciale : Economique	
			Saint Exupery	CPES Classe Prépa. Etudes Supérieures CPGE Economique et Commerciale : Scientifique	
			Thiers	CPES Classe Prépa. Etudes supérieures CPGE Lettres 1 ^{ère} année CPGE Lettres "ENS" 2 ^e année CPGE BCPST Bio Chimie Physique Sc. de la Terre CPGE Economique et Commerciale : Scientifique CPGE Lettre et Sciences Sociales CPGE MP Mathématiques et Physique CPGE Mp* Mathématiques et Physique CPGE MPSI Maths Physique Sc. de l'Ingénieur CPGE PC Physique et Chimie CPGE PC* Physique et Chimie CPGE PCSI Physique Chimie Sc. de l'Ingénieur CPGE PSI* Physique et Sciences de l'Ingénieur	
	Salon-de-Provence		L'Emperi	CPGE PC Physique et Chimie CPGE PCSI Physique Chimie Sc. de l'Ingénieur	
			Vaucluse	Avignon	Frederic Mistral
	Vaucluse		Avignon	Philippe de Girard	CPGE ATS Ingénierie Industrielle
				Saint Joseph	CPGE PC Physique et Chimie CPGE PCSI Physique Chimie Sc. de l'Ingénieur

• Les CPGE

Les Classes préparatoires aux grandes écoles constituent des formations de premier cycle, préparant aux concours des grandes écoles. 27 CPGE (dans 20 établissements) sont présentes dans l'académie et implantées à Marseille, Aix-en-Provence, Avignon, Salon et Gap.

• Les autres diplômes en lycée

Depuis la rentrée 2018, le Diplôme national des métiers d'art et du design (DN MADE) est une nouvelle formation de l'enseignement supérieur à bac +3, qui rassemble sous un même intitulé de diplôme, la mise à niveau en arts appliqués (MANAA), les différents BTS de design, et le diplôme des métiers d'art (DMA). L'académie propose 8 mentions et 12 spécialités dans 5 établissements de Marseille.

LES FORMATIONS UNIVERSITAIRES

L'académie compte deux universités : Aix-Marseille Université (AMU) et Avignon Université (AU).

Elles proposent un grand nombre de filières :

• Les enseignements de licence, master et doctorat (LMD) :

- en filières disciplinaires : arts, lettres, langues, sciences humaines, économie, gestion, droit, sciences politiques, sciences, technologie, sport...

- ou en instituts/écoles : l'École supérieure du professorat et de l'éducation (INSPE), l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE), l'Institut de Management Public et de la Gouvernance Territoriale (IMPGT), l'École de Journalisme et de Communication (EJCAM).

• **Les formations de Santé** (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, kinésithérapeute).

• **Les cursus en Instituts Universitaires de Technologie (IUT).**

• **L'École d'ingénieurs Polytech Marseille.**

LES ÉCOLES

Les écoles rassemblent des formations professionnelles très diverses à bac +3 ou 5.

Sur le territoire académique sont ainsi présentes, plusieurs écoles d'ingénieurs (École Centrale de Marseille, Arts et Métiers Paris Tech ou École des Mines de Saint-Etienne, site de Gardanne, École de l'Air, l'École Nationale Supérieure Maritime), l'Institut d'Études Politiques, l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille, l'École nationale de la

photographie d'Arles, ou encore Kedge Business School. Sont également proposées des écoles délivrant des formations sanitaires et sociales, des écoles d'art...

LE CONTRAT DE PLAN ÉTAT RÉGION (CPER 2021-2027)

Un nouveau CPER est en cours de contractualisation.

L'Etat et la Région sont déterminés à effectuer une mise en œuvre rapide de ce contrat, dans le contexte de crise sanitaire et économique. Il devrait être signé avant fin 2021.

Outil essentiel d'aménagement du territoire, il permettra de poursuivre la rénovation des campus afin d'améliorer les conditions d'étude et la recherche.

La participation de l'Etat / ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) en PACA s'établit à 82,37 M€ au total pour les BOP 150 (Immobilier Enseignement Supérieur) et 231 (vie étudiante : logements CROUS).

Les opérations seront sélectionnées au regard de 4 priorités thématiques :

1. Le développement de campus durables et attractifs au service de la transition environnementale,
2. Le soutien à l'innovation et la transition numérique, par le développement de campus connectés,
3. La santé, une priorité transversale,
4. La consolidation et la diversification de l'offre de logements étudiants.

Souhaitant envoyer un signal fort à destination de la jeunesse un premier protocole d'accord ciblé sur la vie étudiante a été finalisé, dans le contexte actuel, où la situation des étudiants déjà préoccupante, se trouve aggravée tant sur le plan économique, social, sanitaire, que psychologique.

La participation à la réalisation de construction de logement étudiants CROUS permettra d'accroître l'offre (+300 à Marseille St-Charles, +180 à Aix-en-Provence, +80 à Avignon, +396 à Nice, +53 à Toulon).

UN PLAN DE RELANCE EXCEPTIONNEL

Pour faire face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, qui a engendré un ralentissement brutal de l'activité économique, le Gouvernement a mis en place des mesures inédites de soutien aux entreprises. Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par



le gouvernement. Il constitue notamment une opportunité pour la rénovation de l'immobilier universitaire.

En articulation avec le CPER, un des objectifs stratégiques de ce plan permettra d'accompagner la transition énergétique et l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments des Campus.

Cette ambition se traduit notamment par un objectif de réduction de 40% de la consommation d'énergie des bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² de surface de plancher composant leur parc à l'horizon 2030 par rapport à celle constatée en 2010.

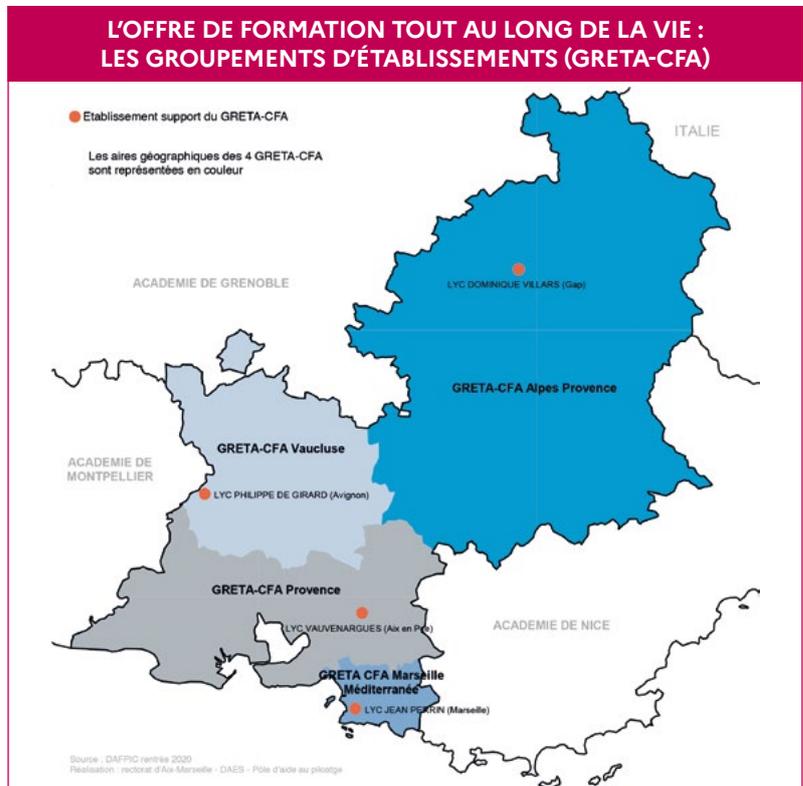
La Région PACA a bénéficié de plus de 172 M€ (90 projets), dans le cadre de l'appel à projet Plan de Relance « rénovation énergétique » ESR, soit un septième de l'enveloppe nationale. C'est la deuxième région la mieux dotée après l'Île de France (184 M€), la première en poids relatif de patrimoine et de nombre d'étudiants.

• Articulation CPER/Plan de relance

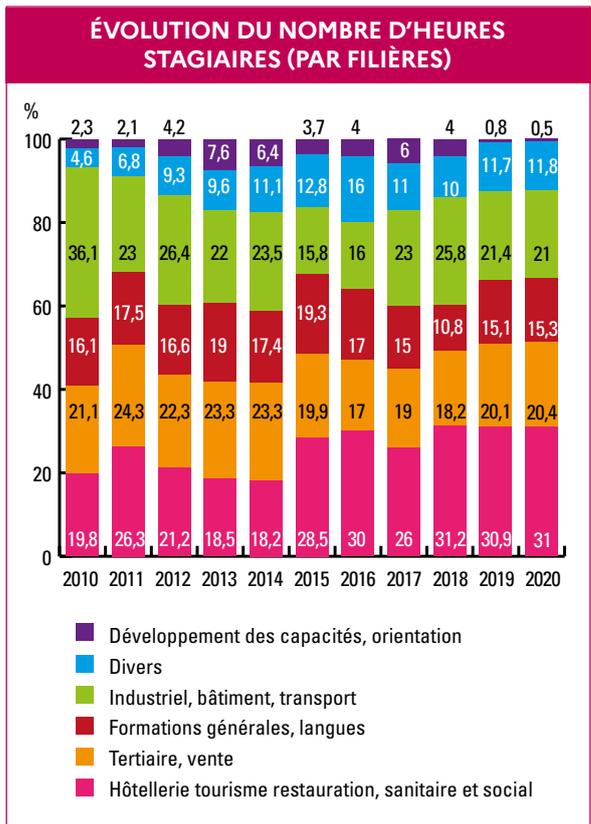
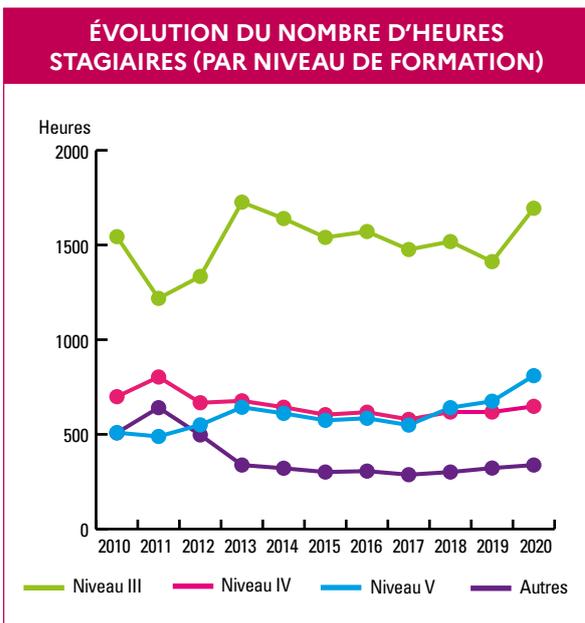
La contribution du Plan de Relance au CPER s'élève à près de 60 M€ et permet de soutenir une dizaine de projets sollicités au CPER (en tout ou partie).

LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

L'Éducation nationale propose une offre de formation tout au long de la vie. Les établissements publics de l'académie sont regroupés en GRETA-CFA (Groupement d'établissements) qui mettent en œuvre des formations en apprentissage et pour les publics relevant de la formation continue, ils apportent dans ces domaines une offre de proximité. Les actions sont mises en place à la demande des partenaires (entreprises, branches professionnelles, collectivités territoriales...) qui financent les formations pour différents publics : apprentis, jeunes engagés dans des parcours individualisés conduisant à la qualification, adultes demandeurs d'emploi, salariés... En appui aux GRETA-CFA, les actions de formation des formateurs et tuteurs, l'aide au montage de projets (notamment internationaux) et l'animation des pratiques relatives aux ressources pédagogiques sont gérés par le Groupement d'intérêt public Formation continue et insertion professionnelle (GIP-FCIP) académique.



L'ensemble des formations des GRETA-CFA est à retrouver sur gretanet.com



LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)



LE PRINCIPE

La Validation des acquis de l'expérience (L. 335-5 du Code de l'éducation) constitue une voie d'obtention des diplômes à finalité professionnelle au même titre que la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation continue des adultes.

La validation des acquis de l'expérience est effectuée au regard de l'ensemble des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le candidat, au vu d'au moins une année d'activités, salariées, non salariées, bénévoles, de volontariat, exercées de façon continue ou non, en rapport direct avec le diplôme visé.

Sont incluses également les périodes de formation en milieu professionnel, les périodes de mise en situation en milieu professionnel, les stages pratiques, les préparations opérationnelles à l'emploi et les périodes de formation pratique de contrat d'apprentissage, de contrat de professionnalisation ou de contrat unique d'insertion. Toutefois, la durée de ces activités professionnelles dans le cadre d'une formation doit être inférieure à la durée des activités exercées hors cadre de formation.

La demande de validation des acquis de l'expérience relève d'une démarche individuelle telle qu'elle est précisée dans le Code du travail.

L'ORGANISATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA VAE PAR LE COORDINATEUR ACADÉMIQUE DE LA VAE

Chargé par le recteur d'académie de la coordination et du pilotage du Dispositif académique de validation des acquis (DAVA), le coordinateur académique de la VAE veille à l'organisation générale de la procédure et à la cohérence de l'intervention des différents personnels et des différents services, établissements et dispositifs impliqués dans la VAE, notamment des services des examens, des corps d'inspection et du GIP FCIP. Pour augmenter le nombre de bénéficiaires, garantir une fluidité des parcours de certifications, raccourcir la durée de la démarche, accompagner les candidats jusqu'à l'obtention du diplôme ou titre dans son intégralité et optimiser les moyens, le coordinateur académique de la VAE s'assure que :

- les demandes de recevabilité sont traitées en continu tout au long de l'année et dans des délais n'excédant pas deux semaines ;
- la prestation d'accompagnement est systématiquement proposée au candidat, son intérêt explicité et son financement recherché par les services ;
- les organisations territoriales des jurys sont recherchées aux niveaux aca-

démique, interacadémique ou national en fonction des flux de candidats par diplôme et des pôles d'expertise. Quand une académie n'a pas l'expertise nécessaire pour organiser un jury, elle recherche l'académie pilote pour l'organisation de ce jury à partir des listes établies par la mission de pilotage des examens et lui transfère la demande qu'elle traitera depuis l'examen de la recevabilité jusqu'au jury ;

- au moins deux sessions d'évaluation annuelles sont organisées ;
- les résultats en termes de validation sont transmis au Dava, en conformité avec les exigences de la Cnil, afin qu'une suite de parcours de certification soit aussitôt proposée au candidat en cas de non validation ou de validation partielle.

LA DÉMARCHE DE VALIDATION

1. L'information et l'orientation

Les espaces VAE :

- informent sur le dispositif en général comme voie d'accès, à part entière, à une certification professionnelle inscrite au répertoire national des certifications (RNCP) ;
- réorientent, le cas échéant, les personnes vers la structure adaptée ;
- explicitent les étapes de la démarche de VAE, dans une logique de parcours de certification.

Les réunions d'information des espaces VAE sont affichées sur le site : www.francevae.fr

2. L'étude personnalisée et l'examen de la recevabilité

Le DAVA :

- s'assure que les personnes ne s'engagent pas en VAE sans disposer de toutes les informations nécessaires et réalise une étude personnalisée de leur demande avant tout engagement dans la démarche. Cette étude, partie intégrante de l'examen de la recevabilité, permet de co-construire avec le candidat son parcours de certification et, le cas échéant, de formuler des réserves sur le diplôme visé ou le niveau du diplôme visé et des préconisations pour lever tout ou partie de ces réserves. Elle est formalisée à l'appui d'un formulaire type élaboré par le ministère ;

- instruit les livrets de recevabilité formalisés sur un Cerfa unique. Ce document est à renseigner par le candidat avec l'aide du certificateur, il liste les pièces à joindre au dossier. L'examen de la recevabilité consiste à vérifier :
- que la durée d'expérience minimale est attestée ;
- que le rapport direct est établi entre les activités déclarées par le candidat et les activités listées dans le référentiel d'activités professionnelles du diplôme ou du titre visé ;
- notifie la recevabilité ou la non recevabilité.

3. La constitution du dossier de validation (Livret 2 de VAE)

Dès l'obtention de la recevabilité, la personne peut bénéficier d'un accompagnement. Il n'est pas obligatoire mais il est fortement conseillé pour satisfaire les objectifs du livret 2 de la VAE et le référentiel du diplôme visé.

Les espaces VAE proposent une prestation d'accompagnement de 18 heures en présentiel et/ou à distance comprenant :

- une aide méthodologique à la description des activités et de l'expérience correspondant aux exigences du référentiel de la certification visée, à la formalisation de son dossier de validation et à la préparation de l'entretien avec le jury ;
- une alternance des moments d'entretien individuel en présentiel et/ou à distance et des ateliers collectifs d'explicitation de l'expérience, dans un souci de s'adapter au plus près au besoin du candidat ;
- le cas échéant, le suivi de la mise en œuvre de l'éventuelle action de formation telle qu'elle a été préconisée et acceptée par le candidat au cours de l'étude personnalisée.

Une prestation d'accompagnement a été mise en place pour compléter et assouplir la démarche pour les salariés, les personnes éloignées géographiquement ou les personnes porteuses de handicap. Il s'agit de l'accompagnement à distance « V@e ». L'outil développé sur la plateforme e-GRETA offre une grande souplesse dans sa mise en œuvre : les

accompagnements peuvent être réalisés en totalité à distance ou en alternance distanciel/présentiel. Cette souplesse permet aux candidats de suivre un accompagnement sans avoir à se déplacer, ou de remplacer un atelier qu'ils n'auraient pas pu suivre.

4. Le dépôt du dossier de validation

Le candidat dépose son dossier de validation sous forme dématérialisée sur la plateforme nationale France VAE aux dates du 15 janvier ou 15 septembre de chaque année.

5. Le jury ou commission d'évaluation

Les jurys ou commissions d'évaluation sont organisés dans les établissements de spécialités. Les commissions sont composées de professionnels et d'enseignants. Le candidat est reçu durant 20 à 40 minutes et présente son parcours, ses projets et motivations.

La délibération et la décision du jury :

Le jury apprécie l'étendue de la validation à partir de l'analyse de l'ensemble des éléments fournis par le candidat dans son dossier de validation et de l'entretien.

L'étendue de la validation est établie par le jury à partir de l'analyse des activités exercées par le candidat. De cette présentation, le jury déduit les connaissances, aptitudes et compétences maî-

trisées par le candidat. Il évalue l'adéquation entre l'ensemble des acquis du candidat et tout ou partie des exigences du diplôme visé.

Les unités acquises le sont de façon définitive tant que le diplôme existe.

Le jury intervient souverainement dans sa décision. Il établit un procès-verbal de délibération. Il adresse au recteur d'académie sa proposition en termes de validation ou de non validation et dans la première hypothèse, il précise les blocs de compétences acquis et les connaissances, aptitudes et compétences devant faire l'objet d'une évaluation complémentaire nécessaire à l'obtention du diplôme dans son intégralité. Dans tous les cas, le jury assortit sa décision d'explications et de préconisations qui permettront au candidat d'élaborer la suite de son parcours de certification ou de réfléchir à son évolution professionnelle future.

6. Le conseil post-jury

Le DAVA propose au candidat une aide afin de déterminer avec lui la meilleure stratégie à adopter pour poursuivre son parcours de certification. Ce conseil sera formalisé, il proposera, le cas échéant, un parcours de formation dans le but de préparer les épreuves de l'examen et/ou le développement de nouvelles activités afin de faire émerger de nouvelles compétences à valider dans le cadre de la VAE.

LES CONTACTS ET LIEUX D'ACCOMPAGNEMENT VAE : 6 ESPACES

■ ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE / HAUTES-ALPES

- Digne / Manosque / Sisteron / Gap / Briançon

Espace VAE Alpes

Lycée Pierre-Gilles de Gennes
Espace Saint Christophe
04000 Digne-les-Bains
vae.alpes@ac-aix-marseille.fr

■ BOUCHES-DU-RHÔNE

- Marseille / Aubange / La Ciotat

Espace VAE Marseille

28 boulevard Nedelec
13001 Marseille
vae.marseille@ac-aix-marseille.fr

- Aix-en-Provence

Espace VAE Aix-en-Provence

Annexe du Rectorat Jas de Bouffan
Ronde du bois de l'Aune
13090 Aix-en-Provence
vae.aix@ac-aix-marseille.fr

- Istres/ Vitrolles / Marignane

Espace VAE Istres

Lycée Latécoère
Plateau des Bolles
13800 Istres
vae.istres@ac-aix-marseille.fr

■ VAUCLUSE

- Avignon / Carpentras

Espace VAE Vaucluse

en cours de déménagement
vae.vaucluse@ac-aix-marseille.fr

DAVA - Dispositif académique de validation des acquis

T. 04 42 90 41 04/16
dava@ac-aix-marseille.fr



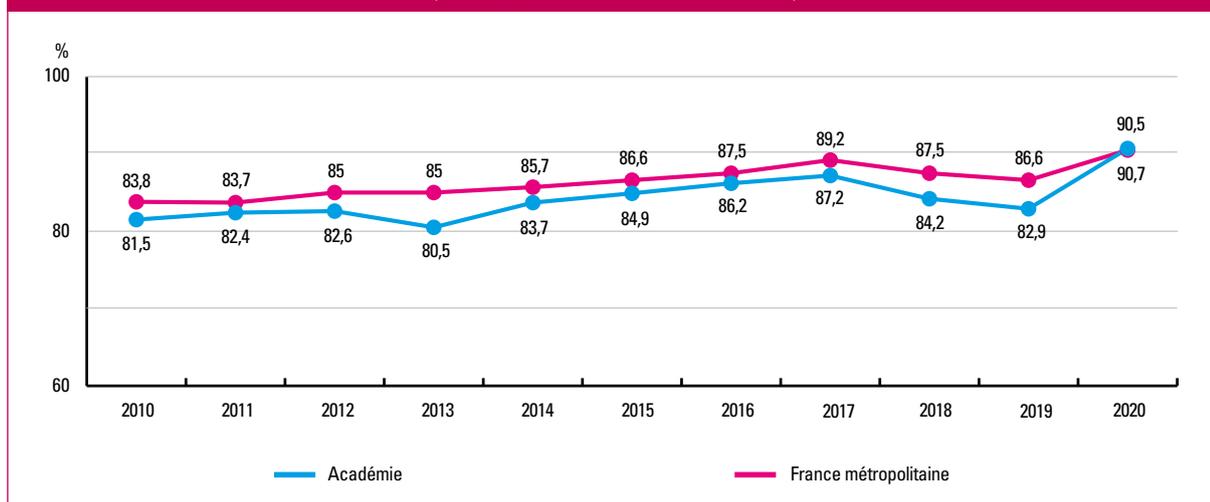
Les sites internet dédiés à la VAE :

- www.ac-aix-marseille.fr
- > [Scolarité et études](#) > [La formation des adultes](#) > [La VAE](#)
- www.francevae.fr
- www.vae.gouv.fr

LES RÉSULTATS AUX EXAMENS

LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET (DNB)

ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE AU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET (TOUTES SÉRIES CONFONDUES)



Source : MENJS -DEPP (OCEAN)

LES BACCALURÉATS

Évolution du taux de réussite aux baccalauréats dans l'académie d'Aix-Marseille entre la session de 2019 et la session de 2020

Baccalauréats		Session 2019			Session 2020			Évolution du taux de réussite
		présents	admis	%	présents	admis	%	
Littéraire	Bac L	2 585	2 375	91,9	2 441	2 374	97,3	5,4
Économique et social	Bac ES	5 689	5 162	90,7	5 918	5 805	98,1	7,4
Scientifique	Bac S	8 621	7 731	89,7	8 979	8 822	98,3	8,6
Total baccalauréats d'enseignement général		16 895	15 268	90,4	17 338	17 001	98,1	7,7
Techniques de la musique et de la danse	Bac F11 - TMD	8	8	100,0	7	7	100,0	0,0
Hôtellerie	Bac HOT	91	86	94,5	85	85	100,0	5,5
Sciences et technologies de la santé et du social	Bac ST2S	1 063	944	88,8	999	975	97,6	8,8
Sciences et technologies du management et de la gestion	Bac STMG	3 385	2 917	86,2	3 481	3 319	95,3	9,2
Sciences et technologies du design et des arts appliqués	Bac STD2A	172	163	94,8	183	180	98,4	3,6
Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable	Bac STI2D	1 553	1 430	92,1	1 538	1 502	97,7	5,6
Sciences et technologies de laboratoire	Bac STL	526	448	85,2	501	486	97,0	11,8
Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant	Bac STAV	230	180	78,3	214	213	99,5	21,3
Total baccalauréats technologiques		7 028	6 176	87,9	7 008	6 767	96,6	8,7
Professionnel production	Bac pro PROD	3 579	2 866	80,1	3 559	3 235	90,9	10,8
Professionnel services	Bac pro SERV	5 179	4 197	81,0	4 889	4 401	90,0	9,0
Total baccalauréats professionnels		8 758	7 063	80,6	8 448	7 636	90,4	9,7
Total baccalauréats toutes séries		32 681	28 507	87,2	32 794	31 404	95,8	8,5

Source : BCP.

LE CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE (CAP)

Les résultats au CAP - session 2019 (taux de réussite - en pourcentage*)

	Production			Services			Total		
	garçons	filles	total	garçons	filles	total	garçons	filles	total
Alpes-de-Haute-Provence	79,1%	87,2%	80,1%	84,6%	72,9%	74,5%	79,6%	75,6%	78,0%
Hautes-Alpes	87,6%	90,5%	88,1%	91,4%	79,3%	83,4%	88,3%	83,3%	86,5%
Bouches-du-Rhône	80,7%	84,5%	81,3%	79,2%	73,1%	74,7%	80,4%	75,6%	78,3%
Vaucluse	79,9%	90,7%	82,0%	82,8%	80,4%	81,1%	80,6%	82,9%	81,6%
Académie	80,8%	86,6%	81,8%	80,9%	75,0%	76,5%	80,8%	77,6%	79,5%

* Admis sur présents - Source : OCEAN (diplôme de l'Éducation nationale, hors diplôme CAPA et BEPA de l'Agriculture)

LE BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (BEP)

Les résultats au BEP - session 2019 (taux de réussite - en pourcentage*)

	Production			Services			Total		
	garçons	filles	total	garçons	filles	total	garçons	filles	total
Alpes-de-Haute-Provence	90,6%	85,7%	90,2%	73,8%	85,1%	81,7%	83,6%	85,1%	84,4%
Hautes-Alpes	92,5%	100,0%	93,1%	82,9%	92,8%	89,9%	90,5%	93,6%	91,6%
Bouches-du-Rhône	81,2%	82,5%	81,3%	78,8%	83,0%	81,6%	80,2%	82,9%	81,5%
Vaucluse	82,8%	86,5%	83,3%	74,8%	80,6%	78,5%	80,0%	81,4%	80,6%
Académie	82,8%	85,0%	83,0%	77,9%	83,0%	81,3%	80,9%	83,2%	81,9%

* Admis sur présents - Source : OCEAN (diplôme de l'Éducation nationale, hors diplôme CAPA et BEPA de l'Agriculture)

LE DIPLÔME D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE (DELFP) PRIM ET DELF SCOLAIRE (2020)

Le DELF (Diplôme d'études en langue française) est le diplôme officiel délivré par le ministère français de l'Éducation nationale pour certifier les compétences en français des candidats étrangers et des Français non francophones et non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur français. Ces diplômes sont adossés au Cadre européen commun de référence pour les langues vivantes (CECRL).

L'organisation académique du DELF (Prim et Scolaire) est assurée par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) des Bouches-du-Rhône pour l'ensemble des candidats de l'académie.

Le DELF Prim est destiné aux enfants scolarisés au niveau de l'enseignement primaire, de 7 à 12 ans. Les niveaux évalués vont de A1 à A2. Organisé dans l'académie depuis 2011, on constate une progression constante.

À partir de la session 2019, le DELF Prim est ouvert à tous les élèves de l'académie scolarisés à l'école primaire.

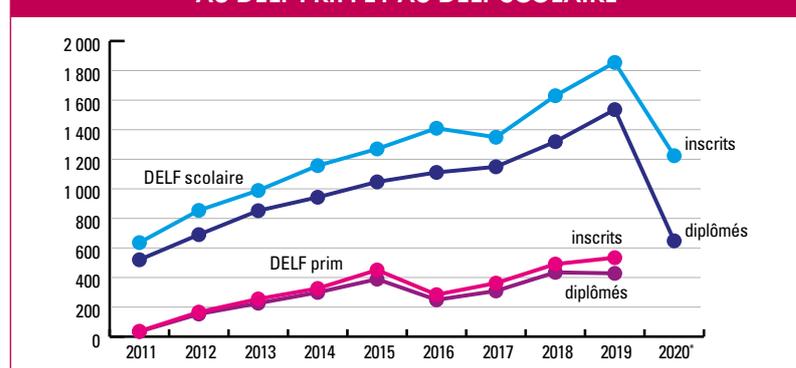
Le DELF Scolaire est destiné aux adolescents scolarisés dans le second degré, de 12 à 17 ans ; les niveaux évalués vont de A1 à B1. Pour sa 16^e session, l'académie comprenait 26 centres d'examen (18 centres en 2018) : 17 pour les Bouches-du-Rhône, 2 pour les Alpes-de-Haute-Provence, 1 pour les Hautes-Alpes et 6 pour le Vaucluse.

Les candidats inscrits au DELF scolaire sont issus de 130 établissements scolaires (124 pour la session 2017) : 85

dans le département des Bouches-du-Rhône, 23 dans le Vaucluse, 10 dans les Hautes-Alpes, 12 dans les Alpes-de-Haute-Provence.

À la session 2020, les candidats de 95 nationalités différentes se sont présentés pour le DELF scolaire. Le taux de réussite est de 74 % pour le niveau A1, 92 % pour le niveau A2 et 91 % pour le niveau B1. Depuis 2011, on constate une augmentation significative du nombre de candidats.

ÉVOLUTION DES INSCRIPTIONS ET DES DIPLÔMÉS AU DELF PRIM ET AU DELF SCOLAIRE



* La session 2020 a été impactée par la crise sanitaire : annulation du DELF prim et réduction du nombre de candidats au DELF scolaire car la priorité a été donnée aux élèves de 3^e et aux lycéens.

Lauréats au DELF scolaire session 2020 (par niveau du cadre européen commun des langues et par département)

	Alpes-de-Haute-Provence		Hautes-Alpes		Bouches-du-Rhône		Vaucluse		Total académie	
	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis
A1	NR	7	NR	36	NR	291	NR	91	270	200
A2	NR	21	NR	35	NR	315	NR	83	286	262
B1	NR	32	NR	26	NR	221	NR	66	204	186
Total	NR	99	NR	97	NR	827	NR	240	760	648

Source : IA-IPR responsable du dossier DELF - NR : non renseigné

MIEUX FORMER POUR MIEUX RÉUSSIR À L'ÉCOLE



AGIR DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE



En portant l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, l'article 11 de la loi *Pour une École de la confiance* s'inscrit dans la tradition républicaine des lois scolaires de la République : à la fin du XIX^e siècle, l'obligation d'instruction fut un des actes fondateurs de la République. L'obligation d'instruction pour tous les enfants dès l'âge de 3 ans est la concrétisation de cette ambition républicaine.

L'instruction obligatoire à 3 ans consacre, d'une part, l'importance pédagogique de l'école maternelle dans le système éducatif français. Il renforce, d'autre part, le rôle décisif de l'enseignement pré-élémentaire dans la réduction des inégalités dès le plus jeune âge. L'école maternelle est une école de l'épanouissement, du bien-être et du langage.

Face à la crise sanitaire, la mobilisation de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale a permis de réagir collectivement avec efficacité et créativité. L'enjeu est particulièrement important : il s'agit à la fois de rassurer les élèves, de les installer dans une culture scolaire et de consolider les compétences indispensables pour commencer les apprentissages des savoirs fondamentaux dans de bonnes conditions.

Cette dernière dimension est portée par des formations autour des deux guides récemment publiés *Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle* et *Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle* [<https://eduscol.education.fr/cid144824/deux-guides-pour-les-apprentissages-en-maternelle.html>]. Ces guides sont déclinés concrètement par le dispositif *Je rentre au CP* qui propose un parcours

d'apprentissage cohérent en grande section pour aborder au mieux les savoirs fondamentaux [<https://eduscol.education.fr/pid39448/je-rentre-au-cp.html>].

Depuis la petite section jusqu'à l'entrée au cours préparatoire, l'équipe enseignante s'adapte aux besoins du jeune enfant pendant les vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement, durant lesquelles l'exigence d'assiduité est affirmée pour tous les élèves. L'école maternelle est également le lieu où se constitue et se structure le lien entre l'institution scolaire et les parents, lien fondamental qui accompagnera l'élève tout au long de sa scolarité. Elle est l'occasion, pour les parents, de prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'institution scolaire, d'en saisir les étapes, les enjeux et les exigences, et surtout d'y trouver leur place.

La place et le rôle de l'école maternelle seront au centre des réflexions pédagogiques en prenant appui sur les recommandations pédagogiques 2019 :

- L'école maternelle, école du langage, note de service n° 2019-084 du 28 mai 2019 :

www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo22/MENE1915456N.htm?cid_bo=142293

- Un apprentissage fondamental à l'école maternelle : découvrir les nombres et leurs utilisations, note de service n°2019-085 du 28 mai 2019 :

www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo22/MENE1915454N.htm?cid_bo=142291

- Les langues vivantes étrangères à l'école maternelle, note de service n°2019-086 du 28-5-2019 :

www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo22/MENE1915455N.htm?cid_bo=142292

I QUELQUES ACTIONS ET LEVIERS POUR L'ÉCOLE MATERNELLE

• **Dédoublage des classes de Grande section** en éducation prioritaire REP+.

• **Viser 24 élèves pour toutes les classes de Grande section**, CP et CE1.

• **Scolarisation des enfants de moins de 3 ans** dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé.

• **Une évaluation positive** au cœur des pratiques enseignantes : des critères d'évaluation et des observables visant à objectiver les progrès réalisés par chaque enfant permettent aux enseignants de montrer à chaque élève qu'il est capable d'apprendre, de progresser et de réussir.

• **Une évaluation « Repère » en début CP** pour faire le point des connaissances et compétences des élèves à l'issue de l'école maternelle.

• **Des outils/des ressources proposés** par le groupe École Maternelle académique et le pôle de l'innovation "Lab CARDIE".

• **Des actions de formation des enseignants** menées en proximité en lien avec les orientations des Assises de l'école maternelle de 2018, du plan Français et du plan Mathématique. Une formation académique spécifique « Débuter en maternelle » destinée aux professeurs néo-titulaires (T1-T2-T3).

• **Des événements académiques et départementaux** : séminaires de formateurs (référents français...), semaine de la maternelle, le « Quart d'heure de lecture », la quinzaine de l'école maternelle/AGEEM...

• **Le nouveau parcours M@gistère** réalisé en partenariat avec l'Institut petite enfance « Enseigner à l'école maternelle : développer un cadre sécurisant

pour mieux apprendre » répond aux objectifs fixés par la loi.

• **Pour faciliter le travail des professeurs, des ressources de qualité**, exploitables dans le cadre de leurs enseignements, sont mises à leur disposition, notamment sur la base des 750 cours réalisés en partenariat avec France 4 [<https://lumni.fr>].

I POURSUITE DES ACTIONS ET LEVIERS POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

• **Des évaluations nationales en CP et CE1** qui permettent aux enseignants de mettre en œuvre des interventions pédagogiques ciblées pour conduire un accompagnement personnalisé auprès des élèves et les aider à dépasser leurs difficultés.

• **Des guides sont mis à la disposition des enseignants** « Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP et au CE1 » et « Pour enseigner les nombres, le calcul et la résolution de problèmes » au CP.

• **Un plan de formation académique** pour l'éducation prioritaire pour garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun.

• **Un enseignement structuré du calcul** et de la résolution de problème dans le cadre du plan Villani-Torossian doit conduire tous les élèves à maîtriser les principaux éléments de la culture mathématique à l'école primaire.

• **Les attendus de fin d'année** et les repères annuels de progression doivent permettre aux équipes pédagogiques du cycle 2 au cycle 4 de mener un enseignement rigoureux, explicite et progressif tout au long de la scolarité obligatoire.

• **Développement du chant choral** à l'école.

• **La mobilisation en faveur du livre** et de la lecture se concrétise notamment par :

- le quart d'heure de lecture quotidienne afin de donner à chacun le temps de lire pour lui-même

- l'opération « Un livre pour les vacances » à destination des élèves du CM2 pour favoriser la lecture personnelle (un recueil des fables de La Fontaine) ;

- l'heure hebdomadaire des activités pédagogiques complémentaires pour développer le goût de lire.

• **Des enseignants qui travaillent en équipe** pour assurer la continuité des apprentissages :

- les enseignants de l'école maternelle

peuvent participer aux formations à destination des enseignants du cours préparatoire pour favoriser une entrée sécurisée au CP ;

- les conseils école-collège assurent la continuité pédagogique entre les premier et second degrés par un rapprochement des pratiques professionnelles des enseignants, un diagnostic partagé sur les besoins pédagogiques et éducatifs des élèves et une mise en œuvre d'actions de continuité.

• **Une gouvernance académique** au service de la pédagogie : un comité académique pédagogique réunit les inspecteurs des premier et second degrés autour du recteur. Cette instance leur permet de faire des propositions pour mettre en lumière des pratiques pédagogiques et arrêter des stratégies de formation inter degrés pour que chaque élève ait accès à la richesse de ce que l'École transmet dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

I PLAN MERCREDI : UNE AMBITION ÉDUCATIVE POUR TOUS LES ENFANTS

Ce plan met en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi. L'État accompagne les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires.

Ainsi, depuis la rentrée 2018, toutes les communes peuvent proposer, le mercredi, un accueil de loisirs à forte ambition éducative.

Le soutien renforcé des pouvoirs publics aux collectivités contribue à cette dynamique et leur permet d'offrir davantage d'activités, notamment en milieu rural.

La Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) finance les dépenses liées à l'accueil des enfants hors temps scolaire.



planmercredi.education.gouv.fr
Ce site est dédié aux collectivités souhaitant s'engager dans la mise en œuvre d'un Plan mercredi.

« DEVOIRS FAITS »



Avec la mise en place de « Devoirs faits », chaque collégien volontaire peut désormais bénéficier gratuitement d'un temps d'étude accompagné, en dehors des heures de classe, pour réaliser ses devoirs. Il peut travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.

L'académie d'Aix-Marseille s'est pleinement engagée pour mettre en œuvre « Devoirs faits ».

Pour l'année civile 2021, l'académie d'Aix-Marseille dispose de 124 504 HSE (heures supplémentaires effectives) qui ont été réparties entre les quatre départements de l'académie.

30,2% des élèves ont pu bénéficier du dispositif « Devoirs faits » (39,3% des élèves dans l'éducation prioritaire).

Pourcentage d'élèves bénéficiant du dispositif « Devoirs faits » dans l'académie d'Aix-Marseille en 2020 par niveau d'enseignement	
6 ^e	42,9 %
5 ^e	29,5 %
4 ^e	23,7 %
3 ^e	24,5 %
Total	30,2 %

Source : Orchestra 2021.



www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10655369/fr/accueil

Site dédié au dispositif « Devoirs faits »

LES VACANCES APPRENANTES : ÉCOLE OUVERTE



L'opération Vacances apprenantes repose sur plusieurs dispositifs allant de l'École ouverte à des séjours en colonies de vacances.

LE DISPOSITIF ÉCOLE OUVERTE

Il permet d'accueillir dans les écoles ou les établissements des jeunes qui ne quittent pas leur lieu de résidence pour leur proposer un programme équilibré associant renforcement scolaire et activités sportives et culturelles au sens large. Il répond à cinq enjeux :

- proposer en matinée des activités visant à renforcer les compétences scolaires des élèves, notamment dans l'acquisition des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter et respecter autrui ;
- proposer l'après-midi des activités culturelles, sportives et de découverte de la nature, en lien avec les enjeux contemporains climatiques et de biodiversité ;
- offrir des temps d'actions collectives partagées pour renouer des liens sociaux ;
- intensifier l'articulation avec les associations complémentaires de l'école, les partenaires jeunesse et sport, les centres de loisirs, mini-séjours et colonies de vacances pour donner une ambition collective à cette période de l'été ;
- renforcer le lien avec les familles, qui a pu être affecté pendant la crise. Pour les familles inquiètes du niveau scolaire de leur enfant après cette période, École ouverte doit aussi être l'occasion de les

rassurer et de les accompagner dans le suivi du projet scolaire de leur enfant.

Durant l'été 2021, parmi les dispositifs « École ouverte », on peut noter les projets suivants :

• École ouverte buissonnière : des séjours en zone rurale du CP à la terminale

Afin de sensibiliser les élèves au développement durable, des séjours en zones rurales ont été organisés à la campagne ou en zone littorale pour découvrir la nature et le patrimoine local, ou en mini-camps sous tente avec son école ou son établissement.

Ces séjours étaient aussi l'occasion pour les élèves d'être confrontés à des conditions de vie les amenant à des prises de responsabilité favorables à une plus grande autonomie.

• L'Été du pro : l'École ouverte pour les lycées professionnels

Les élèves des lycées professionnels sont un public à privilégier du fait de la grande difficulté de travailler les enseignements professionnels pratiques et du décrochage constaté durant la période de confinement.

• Mon patrimoine à vélo

C'est, à l'été 2021, une nouvelle opération qui consiste à organiser des excursions à vélo afin d'aller à la rencontre de son patrimoine culturel ou naturel, matériel ou immatériel.

ÉCOLE OUVERTE DANS L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Ce sont près de 6 800 élèves de l'académie qui ont bénéficié du dispositif école ouverte pendant l'été 2021.

Dans les écoles, 68 sessions « École ouverte » ont été organisées en juillet et en août 2021 dont 9 séjours « buissonniers » (250 élèves concernés), 1 projet Patrimoine à vélo et des activités scolaires et ludiques journalières.

Au total, 2 700 écoliers ont bénéficié de ce dispositif.

Dans les collèges et les lycées, 60 sessions ont été mises en œuvre au profit de 4 100 collégiens et lycéens dont 11 séjours « buissonniers » (350 élèves concernés) et 2 projets Patrimoine à vélo.

Une attention particulière a été portée aux établissements situés en éducation prioritaire ou dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ainsi que pour les lycées professionnels (dispositif École ouverte « l'Été du pro »).

LES STAGES DE RÉUSSITE

Basés sur le volontariat, ils sont proposés aux écoliers, collégiens et lycéens les plus en difficulté, afin de consolider leurs acquis fondamentaux et de combler d'éventuelles lacunes par un travail en petit effectif. Ils se déploient en particulier dans les territoires les plus en difficulté.

LES COLONIES APPRENANTES

Elles se sont déroulées pendant les congés d'été : du 7 juillet au 31 août 2021.

Labellisés par l'Etat, ces séjours ouverts à toutes les familles offrent des activités ludiques et pédagogiques qui permettent aux enfants de renforcer savoirs et compétences dans la perspective de la rentrée prochaine.

LE NOUVEAU LYCÉE



La réforme du lycée et du baccalauréat redonne au baccalauréat son sens dans le cadre de la construction du projet de parcours de formation de l'élève et son utilité avec un lycée permettant une adéquation plus forte avec les aspirations des lycéens.

NOUVELLE STRUCTURE DU BACCALAURÉAT

Un baccalauréat qui prend mieux en compte le travail des élèves

Depuis la session 2021, le baccalauréat repose, pour une part, sur un contrôle continu prenant en compte leur travail et leur progression durant les années de première et de terminale et, pour une autre part, sur des épreuves terminales.

Des épreuves terminales resserrées qui comptent pour 60% de la note finale

Chaque lycéen présente une épreuve anticipée écrite et orale de français en fin de première. En classe de terminale, il passe quatre épreuves finales :

- deux épreuves écrites portent sur les disciplines de spécialité suivies par le candidat en classes de première et de terminale ;
- une épreuve écrite de philosophie ;
- un oral préparé tout au long du cycle terminal (classes de première et terminale).

Une part de contrôle continu qui compte pour 40% de la note finale

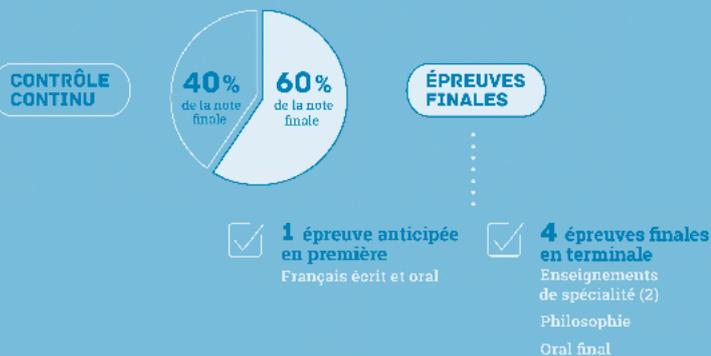
Le contrôle continu est établi sur la base de la moyenne générale des moyennes des bulletins scolaires des enseignements de tronc commun, de la spécialité non poursuivie en terminale et de l'enseignement moral et civique du cycle terminal. Les coefficients de chaque discipline seront arrêtés avant la rentrée scolaire 2021 suite aux ajustements de la réforme du baccalauréat annoncés par Monsieur le ministre. La session 2022 du baccalauréat étant une phase transitoire pour la mise en place du nouveau baccalauréat.

LA VOIE GÉNÉRALE

Une réorganisation pour mieux accompagner les élèves vers la réussite de leur projet de poursuite d'études

Au lycée général, en première et termi-

LES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT





nale, les séries ont été remplacées au profit d'une organisation comprenant des enseignements communs, auxquels s'ajoutent le choix de trois spécialités de 4 h en première puis de deux spécialités de 6 h en terminale, des enseignements optionnels peuvent s'ajouter éventuellement en sus.

La nouvelle organisation du cycle terminal du lycée général permet ainsi aux élèves de développer et travailler leurs centres d'intérêt dans l'objectif d'une meilleure adéquation avec leur projet d'études et de renforcer ainsi leur réussite dans le supérieur :

- **des enseignements communs :**
 - histoire-géographie ;
 - LVA ;
 - LVB ;
 - enseignement scientifique ;
- **Un choix large de spécialités** combinables entre elles selon les projets de l'élève :
 - Arts ;
 - Biologie, écologie (dans les lycées agricoles uniquement) ;
 - Education physique, pratiques et culture sportives
 - Humanités, littérature et philosophie ;
 - Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques ;
 - Langues, littératures et cultures étrangères et régionales ;
 - Littérature, langues et cultures de l'Antiquité ;
 - Mathématiques ;
 - Numérique et sciences informatiques ;
 - Physique chimie ;
 - Sciences de la vie et de la Terre ;

- Sciences de l'ingénieur ;
- Sciences économiques et sociales ;
- **des enseignements optionnels** pour affiner le projet des élèves, (Langue vivante, Arts, Éducation physique et sportive, Langues et cultures de l'antiquité) et en terminale uniquement, Droit et Grands enjeux du Monde Contemporain et un enseignement de mathématiques complémentaires ou de mathématiques expertes.

LA VOIE TECHNOLOGIQUE

Dans la voie technologique, l'organisation en séries est maintenue. C'est le choix de la série qui détermine les enseignements de spécialité suivis en première et terminale.

Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers une série, qui déterminera leurs **enseignements de spécialité** :

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STL : Sciences et technologies de laboratoire (Biotechnologies ou Sciences Physiques et Chimiques de Laboratoire) ;
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués ;
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ;
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion ;
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration ;
- S2TMD : Sciences et techniques du

théâtre, de la musique et de la danse ;

- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement).

Les **enseignements communs** à toutes les séries de la voie technologique sont :

- histoire-géographie ;
- LVA ;
- LVB ;
- mathématiques.

Ces élèves peuvent également bénéficier d'**enseignements optionnels**. En effet, en première et en terminale, les élèves de la voie technologique pourront choisir deux enseignements optionnels (au plus) parmi Langue vivante C (en série STHR), Arts et Éducation physique et sportive.



Horizons21.fr : un outil interactif pour aider les élèves de seconde et de première à choisir leurs spécialités

Les élèves sont invités à tester les combinaisons d'enseignements de spécialité pour prendre connaissance de toutes les possibilités qui s'offrent à eux et découvrir les perspectives de formations.

Créé par l'Onisep, cet outil propose un descriptif de chaque enseignement.

Retrouvez les enseignements de spécialité proposés dans les lycées de l'académie sur www.ac-aix-marseille.fr

> Scolarité et études > Examens > Bac 2021 : la voie générale

L'INFORMATION, L'ORIENTATION ET L'AFFECTATION



La lutte contre les déterminismes sociaux et territoriaux est au cœur de la mission de l'École. Les transformations engagées, à travers les apprentissages fondamentaux, l'accompagnement aux devoirs ou à l'orientation, ont pour objectif de donner à chaque élève toutes les chances de réussir. Améliorer l'accompagnement à l'orientation dès l'entrée au collège jusqu'à la préparation des études post-baccalauréat constitue l'enjeu essentiel au cœur des réformes pédagogiques qui transforment notre système éducatif. Cette préoccupation majeure s'est notamment traduite par la mise en place, dès la classe de 4^e, d'un temps spécifique dédié à l'accompagnement à l'orientation.

La politique académique place la démarche d'orientation de chaque jeune au cœur des pratiques pédagogiques afin de donner du sens à la scolarité, de promouvoir la persévérance scolaire, d'améliorer la fluidité et la sécurisation des parcours.

Dans cette perspective, l'approche éducative et pédagogique de l'orientation vise l'acquisition progressive de compétences à s'orienter et des connaissances associées pour accéder à la qualification la plus élevée possible et à une insertion sociale et professionnelle de qualité. Elle s'appuie sur le parcours « Avenir », qui ouvre à la culture du monde économique et professionnel, valorise l'engagement et l'initiative, encourage toutes les formes de mixité et favorise l'égalité (en particulier entre les filles et les

garçons). Inscrit dans une progression interdisciplinaire, le parcours Avenir participe à l'objectif d'ouverture de l'école en fédérant les initiatives territoriales et les projets partagés avec des partenaires extérieurs. Il demande également de renouveler le travail collaboratif avec les familles en veillant à renforcer la confiance et une approche positive du choix de l'orientation.

Les objectifs académiques suivants sont recherchés :

- développer l'ambition et la réussite pour chacun de nos élèves ;
 - renforcer à l'issue du collège la valorisation de la voie professionnelle tout en confortant l'orientation vers les voies générales et technologiques ;
 - diversifier l'orientation à l'issue de la 2nde générale et technologique en particulier vers la série technologique industrielle ;
 - proposer les mesures d'accompagnement adaptées pour soutenir l'ambition et favoriser la réussite (stage de remise à niveau) ;
 - améliorer les continuités de parcours des lycéens dans l'enseignement supérieur selon le type de baccalauréat préparé. L'orientation au lycée est renforcée dans le cadre de la mise en œuvre nationale du « Plan Étudiants », composé de 20 mesures pour aider l'élève à construire son projet d'études.
- Dans ce cadre, Il est essentiel de développer les relations pédagogiques entre équipes :
- de première et terminale de la série générale avec celles de Classes prépa-

ratoires aux grandes écoles (CPGE) et des universités ;

- de séries technologiques avec celles d'Instituts universitaires de technologie (IUT) ;

- de séries professionnelles avec celles de Sections de technicien supérieur (STS).

Prenant appui sur les démarches éducatives et pédagogiques menées par les équipes pour mieux accompagner le parcours d'orientation de chaque élève, la seconde partie de l'année scolaire est notamment rythmée par la mise en œuvre des procédures d'orientation et d'affectation pour l'entrée au lycée comme pour l'accès en classe de première. Ce travail important, qui requiert une grande attention portée à l'accompagnement individualisé, s'inscrit dans le nécessaire respect des textes réglementaires en vigueur.

L'année scolaire 2019-2020 a été marquée par un contexte sanitaire particulier. Ces mesures ont impacté la vie des élèves et l'accompagnement des équipes au niveau des établissements. Les modalités virtuelles ont été multipliées pour permettre à chaque élève d'aboutir dans ses démarches. Les télé-services ont été développés au niveau 3^e pour assurer le suivi et la saisie des vœux durant les phases d'orientation au 2^e et 3^e trimestre (TSO - Télé-services Orientation) et d'affectation (TSA - Télé-services Affectation).

Au niveau post-bac, la plateforme Parcoursup a intégré les adaptations successives de l'année scolaire (contrôle continu, augmentation des places dans le supérieur et en apprentissage) tout en maintenant ses échéances dans l'accompagnement des terminales dans le supérieur.

Au 1^{er} janvier 2020, la Direction régionale académique d'information et d'orientation (DRAIO) a pris le relais du Service académique d'information et d'orientation (SAIO).

Plus spécifiquement sur ce service, le pôle « procédures » est en charge du suivi de la procédure Parcoursup. Il propose à chaque étape un accompagnement aux établissements et aux usagers.

QUELQUES CHIFFRES SUR L'ORIENTATION PRÉ-BAC

• Orientation post-3^e

Dans l'académie d'Aix-Marseille, l'orientation vers la 2nde GT représente les 2/3 des décisions d'orientation (66,57%). Ce taux est légèrement supérieur au niveau national (65,6%) et en augmentation par rapport à 2018-2019.

En ce qui concerne la voie professionnelle, le Bac professionnel est un peu moins plébiscité dans l'académie (23,4%) par rapport au national au profit du CAP (10% en académie et 8,7% en national).

En proportion, les filles sont plus nombreuses à s'orienter vers la 2nde GT (73,5% soit 8286 sur 10904 filles) que les garçons (60% soit 7341 sur 11556 garçons).



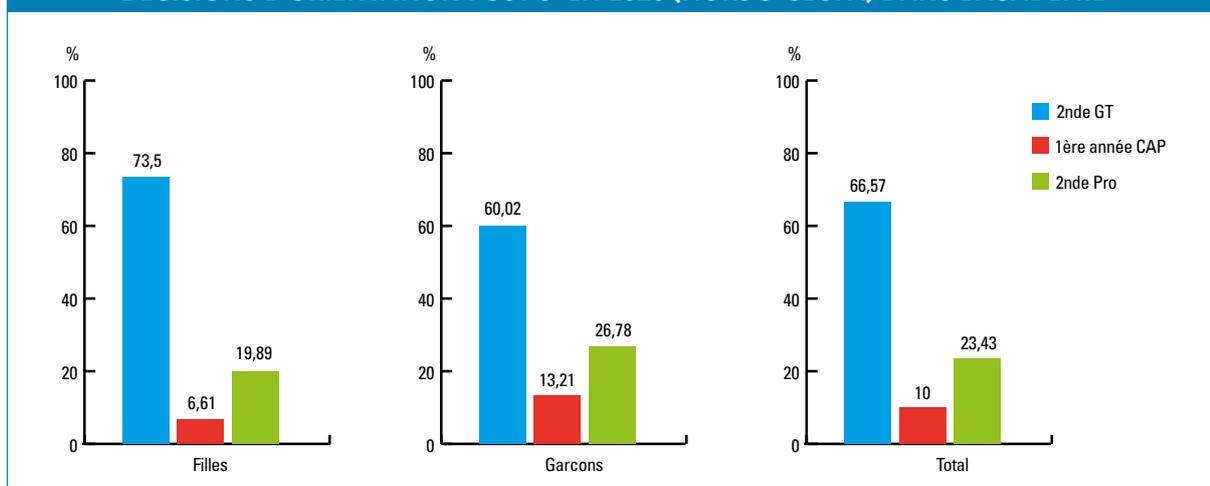
Taux de décisions d'orientation académique 2020

66,6%
> vers la 2nde GT

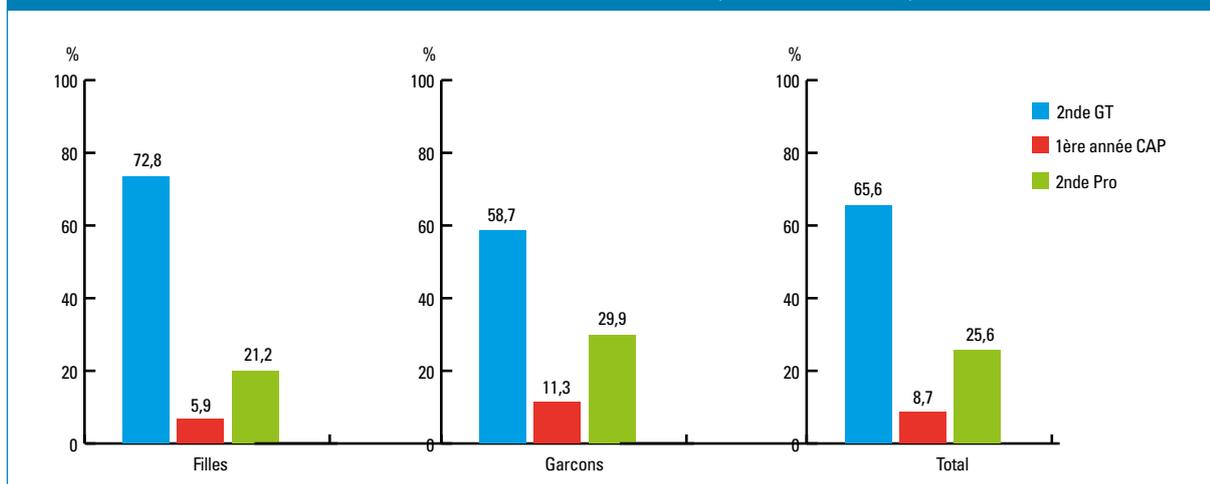
23,4%
> vers la 2nde pro

10%
> vers la 1^{ère} année de CAP

DÉCISIONS D'ORIENTATION POST-3^E EN 2020 (HORS 3^E SEGPA) DANS L'ACADÉMIE



DÉCISIONS D'ORIENTATION POST-3^E EN 2020 (HORS 3^E SEGPA) EN FRANCE



• Orientation fin de seconde générale et technologique

La réforme du bac et l'intérêt qu'elle suscite, notamment sur la voie générale, se reflète sur les demandes des familles dans le cadre de l'orientation scolaire post-2nde GT (**Demandes des Familles** : 72,3% pour l'académie vers la 2nde GT et 70,8% pour le national). Les **Décisions d'Orientation** suivent à 68,7%

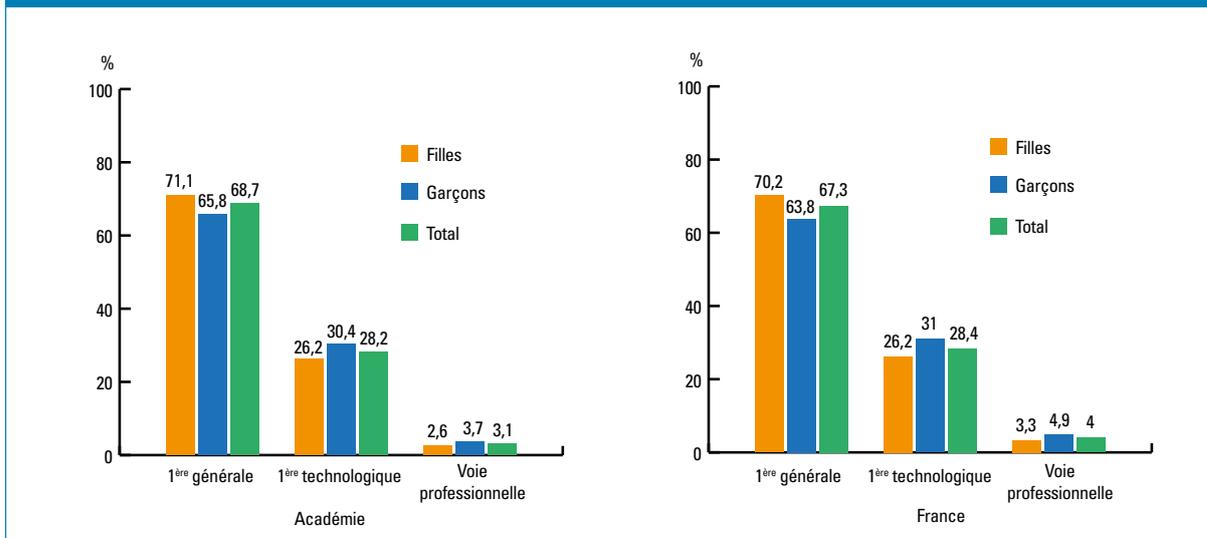
vers la 1^{ère} générale (contre 67,3% au niveau national). Concernant l'orientation vers la 1^{ère} technologique, l'académie reste très proche du niveau national (respectivement 28,2% et 28,4%).

En parallèle du phénomène observé en 3^e, les filles s'orientent plutôt en 1^{ère} générale - 71,1% du public féminin - contre 65,8% des garçons.

Les taux de décisions d'orientation en 1^{ères} technologiques s'échelonnent de 26,2% chez les filles à 30,4% chez les garçons.

La voie professionnelle reste une alternative moins notable en académie (3,1%) qu'en national (4%) avec un écart de 0,9%.

DÉCISIONS D'ORIENTATION 2020 VERS LA PREMIÈRE GÉNÉRALE, TECHNOLOGIQUE OU LA VOIE PROFESSIONNELLE



L'ORIENTATION POST-BAC

• Conforter le continuum Bac-3/Bac+3 pour améliorer la réussite dans l'enseignement supérieur

Au lycée, l'orientation active vise à proposer aux élèves une démarche plus progressive, ouverte et juste. Elle est mise en œuvre en particulier dans le cadre du dispositif de l'accompagnement personnalisé et du conseil d'orientation anticipé, généralisé à tous les élèves de première. Être bien informés sur les contenus des formations, les taux de réussite aux examens, l'existence de passerelles et les débouchés, permet aux futurs étudiants de formaliser un choix réfléchi. Il s'agit de conforter l'élève dans son choix initial ou de recevoir un conseil en faveur de filières mieux adaptées à sa réussite. La mise en œuvre de la loi du 8 mars 2018 relative à l'Orientation et à la Réussite des Étudiants, avec l'ouverture de la Plateforme Parcoursup, permet à tous les élèves de terminale de bénéficier d'informations supplémentaires notamment concernant les attendus favorables à la réussite dans les formations du supérieur.

Des seuils minimums d'accès pour les bacheliers professionnels en Section de techniciens supérieurs (STS) et pour les bacheliers technologiques en Institut universitaire de technologie (IUT) ont été instaurés dès la rentrée 2015. Ces seuils tiennent compte :

- du nombre de bacheliers professionnels constaté en STS et de bacheliers technologiques en IUT l'année précédente.
- de la cohérence des parcours,
- des capacités d'accueil.

À la rentrée 2020, 26,7 % des nouveaux étudiants de STS étaient titulaires d'un

bac professionnel (-3 points/2019) et 28,6% des étudiants d'IUT étaient titulaires d'un bac technologique (-1 point).

• Les cordées de la réussite

Le dispositif des Cordées de la réussite propose un accompagnement des élèves dans leur parcours d'orientation. L'objectif est d'introduire une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur. Au regard du poids de l'éducation prioritaire et des quartiers de la politique de la ville sur son territoire, l'académie d'Aix-Marseille mène depuis longtemps une politique volontariste afin d'encourager et faciliter l'accès et la réussite des élèves dans l'enseignement supérieur.

À la rentrée 2021, les cordées de la réussite et les parcours d'excellence sont fusionnés sous l'appellation cordées de la réussite, renforçant ainsi la portée du dispositif.

Les nouvelles « cordées de la réussite » visent à être, de l'accompagnement à l'orientation, un réel levier d'égalité des chances.

Elles bénéficient d'une dotation de 10 M€ dans le cadre du Plan France relance du Gouvernement afin d'accompagner la montée en charge du dispositif.



FOCUS SUR LES ÉTUDES DE SANTÉ RENTÉE 2020

Les lycéens peuvent accéder aux études de maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie ou kinésithérapie après une, deux ou trois années d'études supérieures, ou poursuivre vers un diplôme de licence.

Deux types de parcours sont proposés par les universités : un parcours spécifique "accès santé" (PASS) et la licence avec une option "accès santé" (L.A.S).

L'enseignement de l'option disciplinaire dite « mineure » et de l'option accès santé est proposé à distance.

En 2019-2020, sur Aix-Marseille Université, 1700 places sont réparties sur les PASS avec 15 options mineures dans les domaines universitaires variés. Les 20 licences disciplinaires option accès santé offrent 745 places.

VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : LA PROCÉDURE PARCOURSUP



Les élèves de terminale, les étudiants en réorientation, ou tout candidat intéressé par une première année en enseignement supérieur (Licence, DUT, BTS, CPGE, IFSI, école post-bac) sont invités à formuler des vœux d'orientation via la nouvelle plateforme Parcoursup, qui regroupe les formations proposées dans les 30 académies.

La procédure suit un calendrier précis : recensement des formations,

constitution d'un dossier unique, saisie puis confirmation des vœux, traitement des candidatures, phase d'admission avec propositions des établissements et réponses des élèves, procédure complémentaire sur places vacantes. La commission d'accès à l'enseignement supérieur formule des propositions de formation aux candidats sans solution.

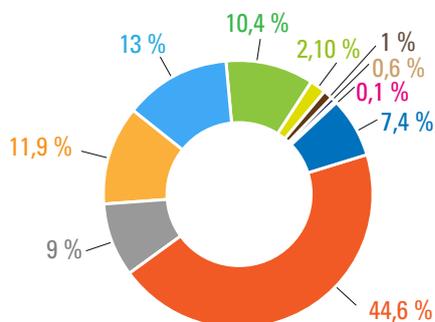
SIGLES

- BTS** : Brevet de Technicien Supérieur
- BTSA** : Brevet de Technicien Supérieur Agricole
- CPES** : Classes Préparatoires aux Études Supérieures
- CPGE** : Classes Préparatoires aux Grandes Écoles
- CUPGE** : Cycles Universitaires Préparatoires aux Grandes Écoles
- DCG** : Diplôme de Comptabilité et de Gestion
- DEUST** : Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques
- DMA** : Diplôme des Métiers d'Arts
- DTS** : Diplôme de Technicien Supérieur
- DU** : Diplôme Universitaire
- DUT** : Diplômes Universitaires de Technologie
- L1** : Licence 1^{ère} année
- MAN** : Mise à niveau

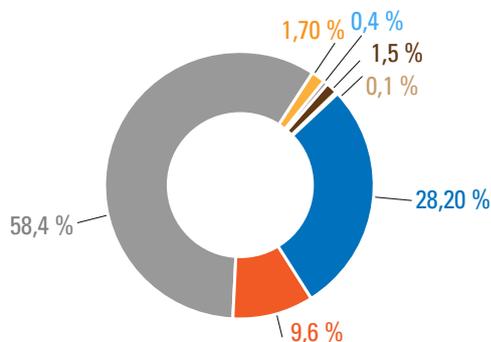
* à la rentrée 2021, le DUT devient BUT (Bachelor universitaire de technologie)

RÉPARTITION DES VŒUX PAR TYPE DE BAC ET GRANDS GROUPES DE FORMATIONS EN 2020 DANS L'ACADÉMIE

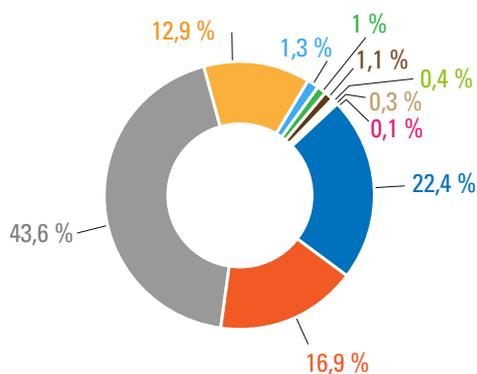
Bac général



Bac professionnel

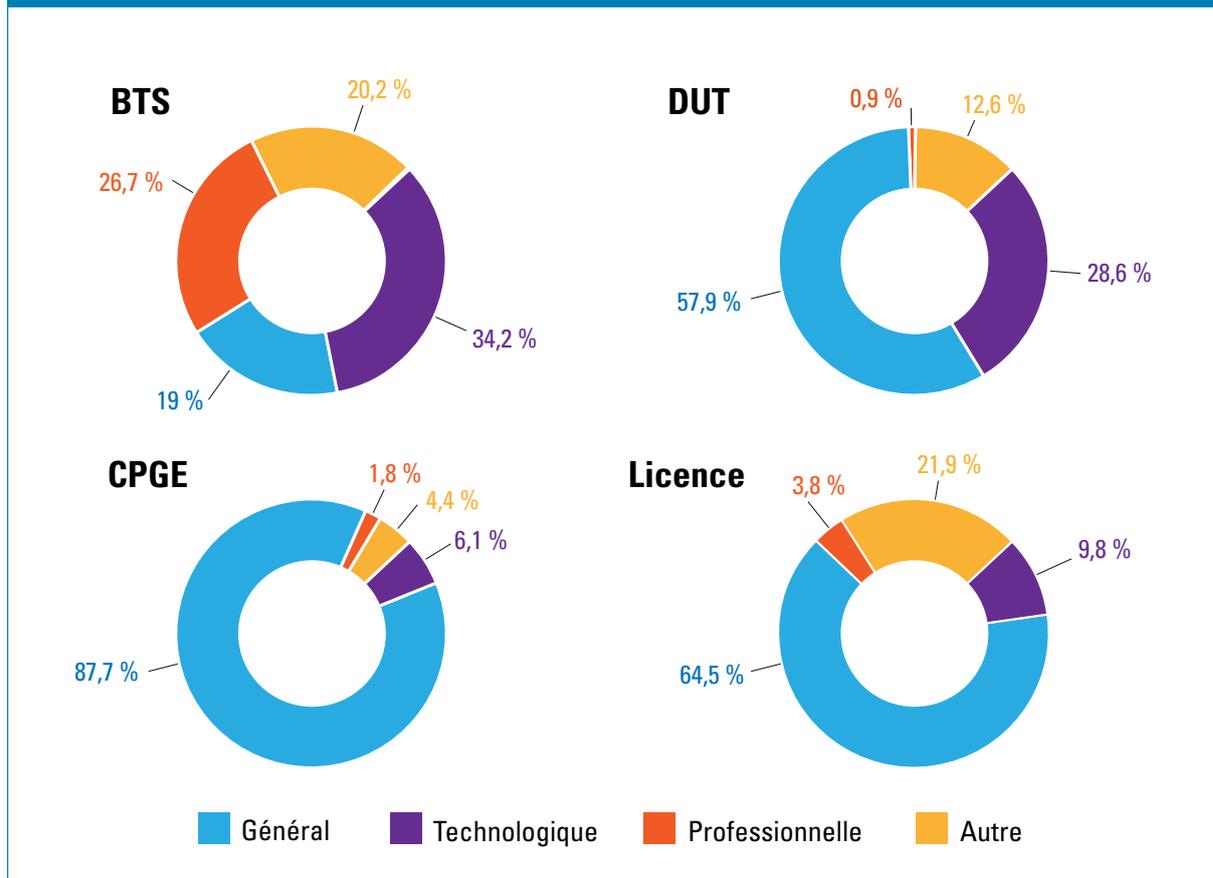


Bac technologique

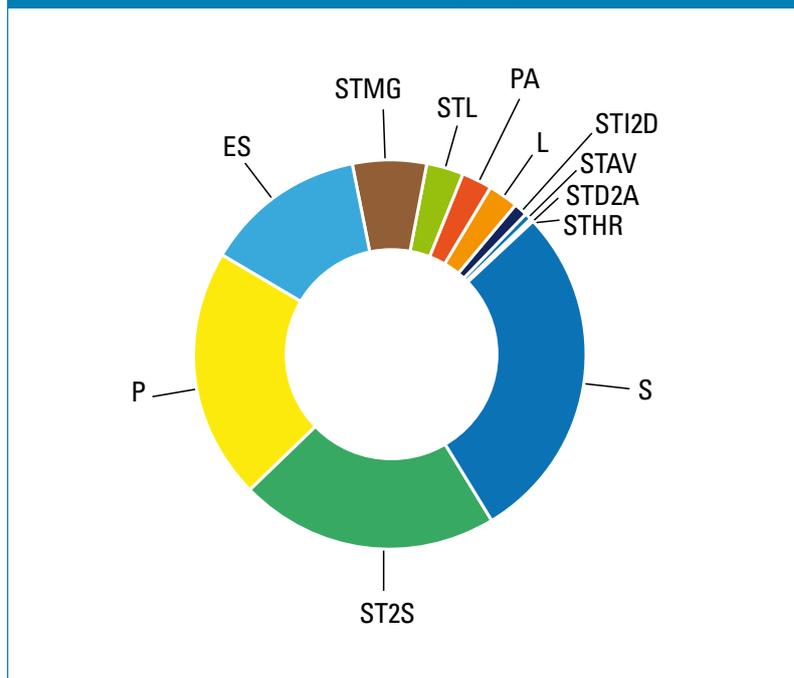


- Secteur sanitaire et social
- L1 - CUPGE - DEUST - DU
- BTS - BTSA - DTS - DMA
- DUT
- CPGE - CPES
- Formations d'ingénieurs
- Autres (MAN, DCG...)
- Écoles d'architecture
- Écoles de commerce
- Écoles supérieures d'art

RÉPARTITION DES PROPOSITIONS ACCEPTÉES PAR LES ÉLÈVES DE TERMINALE PAR TYPES DE FORMATION EN 2020



RÉPARTITION DES CANDIDATURES CONFIRMÉES DE TERMINALE EN INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS (IFSI) EN 2020



2719 élèves de terminale de l'académie ont formulé 23311 vœux confirmés en procédure principale.

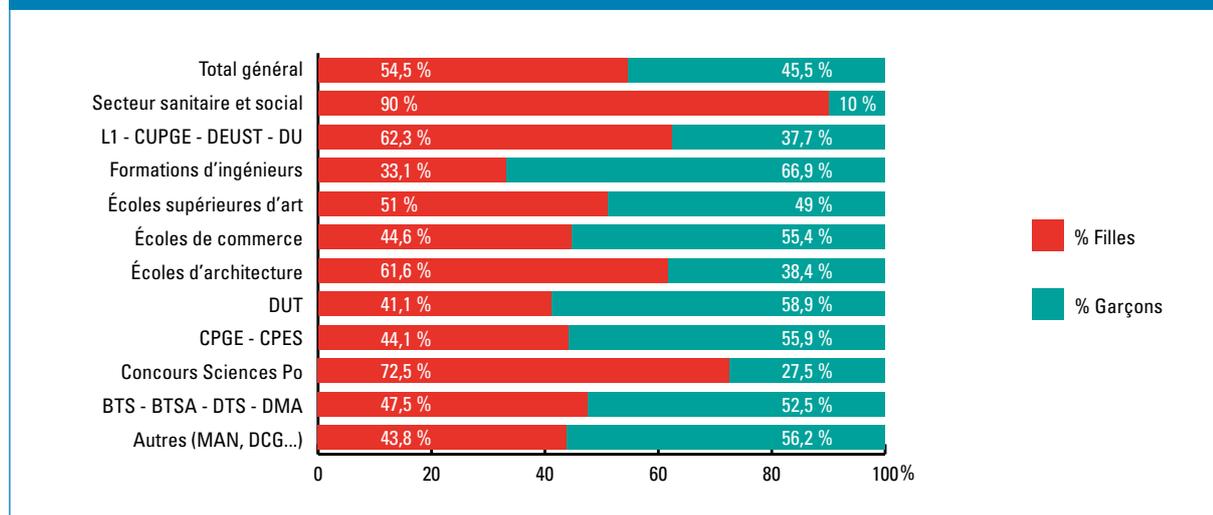
44,3% des candidats de terminale sont des bacheliers généraux, 31,9% des bacheliers technologiques et 23,8% des bacheliers professionnels (P+PA pour agri).

Les filles sont très largement représentées dans le secteur sanitaire et social, malgré une augmentation de 3 points pour les garçons par rapport à 2019.

Elles restent majoritaires en L1-CUPGE-DEUST-DU, en écoles d'architecture et au concours Sciences Po. Les garçons sont plus présents dans les filières

sélectives de type écoles d'ingénieurs, DUT, CPGE et BTS même si les taux sont en augmentation pour les filles par rapport à 2019.

RÉPARTITION DES ADMISSIONS ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS DANS LES DIFFÉRENTES FILIÈRES EN 2020



RENFORCER L'ACCÈS À LA QUALIFICATION

Afin de préparer au mieux l'insertion sociale et professionnelle de chaque élève, l'académie affiche comme priorités :

- l'accès à une première qualification reconnue par tous ;
- l'accès du plus grand nombre au baccalauréat ;
- l'augmentation du taux de poursuite d'études vers l'enseignement supérieur ;
- la fluidité et la personnalisation des parcours ;
- la création de campus des métiers et des qualifications afin de promouvoir les formations et de renforcer l'insertion ;
- la promotion des filières professionnelles, scientifiques et technologiques ;
- le développement de la formation par la voie de l'apprentissage ;
- la volonté de développer la mixité des parcours et des publics.

La fluidité et l'individualisation des parcours sont recherchées par la sollicitation de nombreux dispositifs (accompagnement personnalisé, orientation active, dispositifs passerelles) et notamment par la mise en œuvre de la mixité de parcours et de publics, afin de répondre au mieux à l'hétérogénéité des apprenants. Il s'agit d'offrir aux jeunes une sécurisation de leurs parcours de formation par une mixité entre formation initiale scolaire et formation initiale par apprentissage.

Concernant les lycées professionnels de l'académie, ils sont tous engagés dans la démarche d'auto-évaluation QualEdu qui s'articule pleinement avec la labellisation « lycée des métiers ». Ainsi, l'Éducation nationale entend s'inscrire dans un processus d'amélioration constante de la qualité des formations qu'elle dispense.

Le réseau des quatre GRETA-CFA, en charge de la formation tout au long de la vie, complète l'offre de formation professionnelle.

La dynamique en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle conduite en partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a permis l'émergence de neuf campus des métiers et des qualifications :

- le campus des métiers et des qualifications d'Excellence « Industrie du Futur » ;
- le campus des métiers et des qualifications Agrosociétés, agroalimentaire et alimentation (3A) ;
- le campus des métiers et des qualifications de la relation client ;
- le campus des métiers et des qualifications du développement culturel ;
- le campus des métiers et des qualifications « Silver Économie, bien vivre à domicile » ;
- le campus des métiers et des qualifications d'Excellence « Tourisme International Hôtellerie » ;

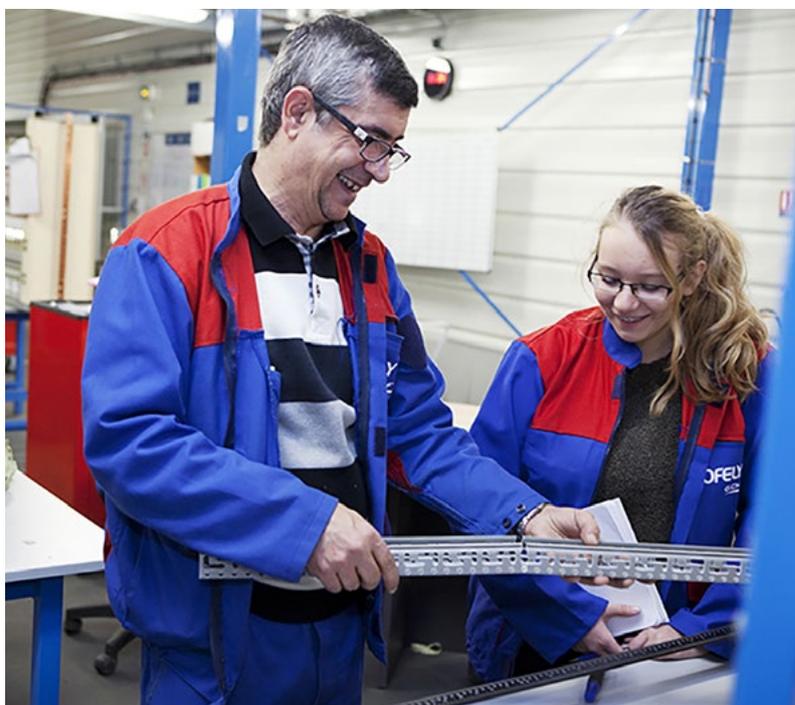
- le campus des métiers et des qualifications d'Excellence « Économie de la mer » ;
- le campus des métiers et des qualifications « Numérique » ;
- le campus des métiers et des qualifications « Arômes Parfums Cosmétiques ».

Ces campus sont constitués d'un réseau d'établissements et d'organismes de formation du second degré et de l'enseignement supérieur œuvrant en étroite collaboration avec les entreprises, les branches professionnelles et les pôles de compétitivité.

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » permet l'ouverture de nouvelles formations en apprentissage dans tous les lycées technologiques, professionnels et polyvalents. Dans l'académie, l'apprentissage est porté par les 4 GRETA-CFA territoriaux, organismes de formation de l'Éducation nationale.

L'objectif est de permettre aux jeunes en formation dans les établissements de l'Éducation nationale de choisir entre la formation sous statut scolaire et la formation par la voie de l'apprentissage. L'organisation de la formation en apprentissage peut être proposée soit dans des sessions spécifiques soit en mixité de public.

SE PRÉPARER À UNE FORMATION PROFESSIONNELLE



La classe de 3^e prépa métiers s'inscrit dans le cadre de la personnalisation des parcours de réussite et du parcours avenir. Elle vise à préparer l'orientation des élèves, en particulier vers la voie professionnelle et l'apprentissage ainsi que la maîtrise du socle commun de connaissances de compétences et de culture. Elle renforce la découverte des métiers, notamment par séquences d'observation et des stages en milieu professionnel et/ou d'immersion en lycées professionnels ou centres de formation d'apprentis.

Par ailleurs, une deuxième langue vivante est offerte aux élèves (comme dans toutes les classes de 3^e), afin de permettre l'élargissement de leurs vœux d'orientation.

LA CLASSE DE 3^E PRÉPA MÉTIERS : ACCOMPAGNER LES PROJETS D'ORIENTATION VERS LES MÉTIERS DE DEMAIN

La classe de 3^e prépa métiers s'adresse à des élèves volontaires qui n'ont pas de difficultés graves et persistantes ni de problèmes comportementaux.

La classe de 3^e prépa-métiers crée une dynamique nouvelle leur permettant de mieux réussir leur année de 3^e en s'appuyant sur des méthodes pédagogiques différentes, tout en mûrissant un projet de formation par la découverte de métiers relevant de différents champs professionnels.

Effectifs d'élèves en troisième prépa-métiers en collège et en lycée professionnel (et SEP) public et privé sous contrat, rentrée scolaire 2020							
	Collège			LP (et SEP)			Total
	Public	Privé SC	Total collège	Public	Privé SC	Total LP (et SEP)	
Alpes-de-Haute-Provence	16		16	77	13	90	106
Hautes-Alpes	17		17	64	46	110	127
Bouches-du-Rhône	237		237	646	320	966	1 203
Vaucluse	42	22	64	382	89	471	535
Total général	312	22	334	1 169	468	1 637	1 971

Source : BCP

L'ADAPTATION SCOLAIRE (SEGPA ET EREA)

L'adaptation scolaire concerne des enfants présentant des difficultés d'apprentissage importantes et durables, scolarisés :

- en Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), équivalent au premier cycle du second degré ;
- en Établissement régional d'enseignement adapté, Lycée d'enseignement adapté (EREA - LEA).

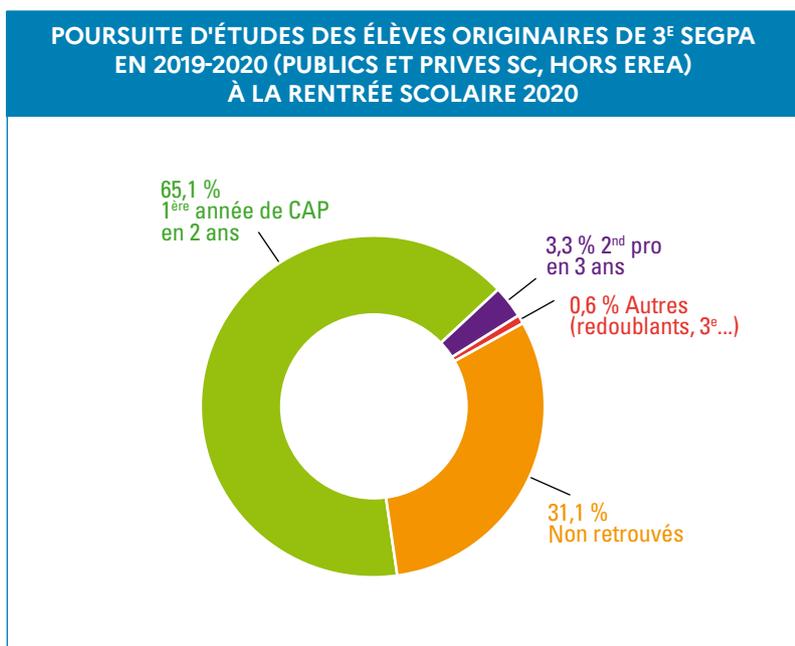
Effectifs d'élèves en structures spécialisées du second degré par département à la rentrée 2020 (publiques et privées sous contrat)			
	EREA	SEGPA (de collège)	Total
Alpes-de-Haute-Provence	68	182	250
Hautes-Alpes		167	167
Bouches-du-Rhône	204	2 321	2 525
Vaucluse	103	756	859
Total	375	3 426	3 801

Source : BCP

Évolution des effectifs en structures spécialisées du second degré (publiques et privées sous contrat)											
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
EREA	424	408	422	370	349	381	379	383	369	358	375
SEGPA (de collège)	3 425	3 421	3 431	3 355	3 328	3 305	3 277	3 265	3 270	3 338	3 426
Total	3 849	3 829	3 853	3 725	3 677	3 686	3 656	3 648	3 639	3 696	3 801

Source : BCP

L'académie s'est fixée pour objectif de voir 100 % d'élèves de 3^e SEGPA accéder à une formation qualifiante et 80 % de ces derniers obtenir la certification. Les élèves issus de SEGPA poursuivent essentiellement leurs études en CAP en deux ans.



Source : BCP

MISSION POUR LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS ET EN SITUATION DE HANDICAP

La scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, notamment en situation de handicap, constitue une priorité nationale. Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental.

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées implique que le parcours de formation des élèves en situation de handicap se déroule prioritairement en milieu scolaire ordinaire. Depuis, les effectifs d'élèves en situation de handicap n'ont cessé d'augmenter, montrant les capacités de l'École à s'adapter et à mobiliser les moyens nécessaires pour scolariser tous les élèves.

La loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance consacre le chapitre IV intégralement à l'École inclusive. Cette loi tend à créer un grand service de l'École inclusive afin d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves, de la maternelle au lycée, qui prenne mieux en compte leurs singularités et leurs besoins éducatifs particuliers. Elle permet d'engager à la fois une transformation profonde de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et une amélioration significative des conditions de recrutement, de formation et de travail de leurs accompagnants qui créent les bases d'un véritable service public de l'École inclusive.

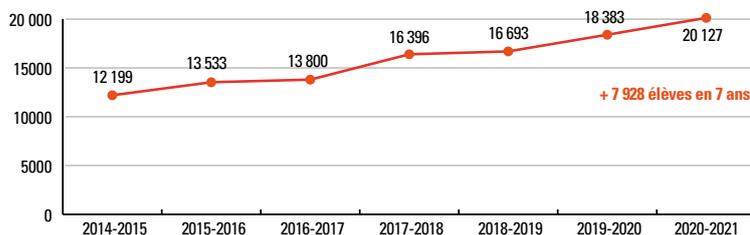
Afin de répondre à l'objectif majeur de cette loi, au-delà d'importantes avancées depuis 2017, trois priorités guident les actions tout au long de l'année :

- construire des modes de scolarisation diversifiés et nombreux pour garantir le parcours de tous les élèves ;
- construire un appui effectif aux familles pour les soutenir ;
- développer une meilleure formation pour tous les personnels.



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

En 2020-2021, plus de 20 100 élèves étaient scolarisés en milieu ordinaire avec un projet personnalisé de scolarisation.



Hors CNED et Sup, y compris ULIS - Source : DGESCO enquête 3-12

L'académie se mobilise pour promouvoir l'École inclusive de la maternelle à l'université.

La Mission de région académique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (MIRAEP) met en place des actions concrètes et redouble d'efforts pour scolariser plus et mieux les élèves à besoins éducatifs particuliers dont les élèves en situation de handicap.

PERSONNALISATION DES PARCOURS DE SCOLARISATION

L'investissement et l'action quotidienne de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale doivent permettre d'offrir un égal accès aux apprentissages pour tous les élèves.

Face à l'élève à besoins éducatifs particuliers, la première réponse est celle de

la différenciation pédagogique proposée par les enseignants dans leur classe.

Pour répondre de manière adéquate à ces besoins, une personnalisation des parcours est mise en œuvre :

- réponses adaptées aux besoins éducatifs particuliers dans le cadre d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP) ;
- mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (MEO PPS).

L'utilisation du numérique au service des apprentissages est renforcé, l'usage du matériel pédagogique adapté est amélioré, des ressources sont élaborées.

La continuité du parcours est prise en compte selon le projet personnalisé d'orientation de l'élève (PPO) :

- liaison avec le supérieur dans le cadre des universités de la région : dispositif d'accompagnement renforcé ;
- accès à l'emploi : plateforme d'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle (PAFIP).

La collaboration avec les établissements médico-sociaux dans le cadre d'une convention-cadre avec l'Agence régionale de santé (ARS) contribue aux déploiements des unités d'enseignement externalisées dont celles spécialisées pour les élèves avec autisme. Dans l'académie, de nouvelles unités d'enseignement autisme ouvrent à la rentrée 2021, ce qui portera à huit unités en maternelle et deux en élémentaire.

SOUTIEN PLUS IMPORTANT AUX FAMILLES



• Les cellules d'accueil et d'écoute

À la rentrée scolaire, chaque département dispose d'une cellule d'accueil, d'écoute et de réponse aux parents et responsables légaux.

Ces cellules sont joignables depuis un numéro national unique : 0 805 805 110¹. Actives depuis le mois de juillet, ces cellules permettent de mieux prendre en compte les interrogations au moment de la rentrée scolaire (informer sur les dispositifs existants, le fonctionnement du service public de l'École inclusive, répondre aux familles sur le dossier de leur enfant) avec un objectif de réponse

aux demandeurs dans les 24 heures suivant l'appel.

¹ Bascule vers la cellule de son département après saisie du code du département ou vers la cellule nationale Aide Handicap Ecole.

• L'accueil des familles à l'école

À l'arrivée d'un élève en situation de handicap, si possible dès la pré-rentrée, le directeur ou le chef d'établissement organise un entretien avec la famille, l'enseignant ou le professeur principal et l'AESH lorsqu'il est accompagné.

La scolarisation d'un élève en situation de handicap nécessite une réflexion partagée en équipe pour préparer son accueil au sein de l'institution scolaire, en lien avec ses parents ou responsables légaux. Dans chaque école et établissement scolaire, les réunions de pré-rentrée sont mises à profit par les inspecteurs et les chefs d'établissement pour délivrer une information aux équipes éducatives en matière de scolarisation des élèves en situation de handicap.

DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES INCLUSIVES

• Déployer une offre de formation accessible

Le Plan académique de formation (PAF) dispose d'un volet diversifié pour accompagner les enseignants et la communauté éducative pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Il s'agit d'une offre de formations visant - à perfectionner et adapter ses pratiques professionnelles aux élèves à besoins éducatifs particuliers, par une meilleure connaissance des troubles et le

développement de pratiques inclusives. - à valoriser ses compétences en préparant le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou par validation d'acquis d'expérience.

Afin de répondre aux besoins de chacun des enseignants et accompagnants, les formations sont proposées en candidature individuelle ou collective en établissement ou au sein d'un réseau.

Les réseaux de proximité pour la formation et l'accompagnement permettent de développer des pratiques inclusives au plus près des communautés éducatives :

- Réseau académique de professeurs ressources (RAPR) au sein de chaque réseau d'établissements ;
- Référents d'établissement inclusif (REI) dans chaque établissement de l'académie.

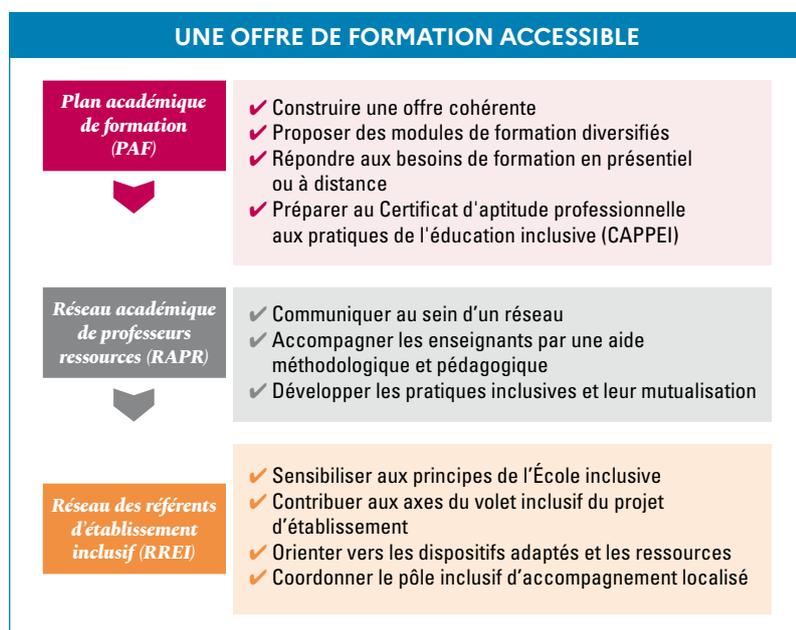
Un réseau régional de professeurs ressources répond plus spécifiquement aux besoins liés à la scolarisation des élèves avec autisme.

• Accompagner les pratiques inclusives

Depuis la rentrée 2019, un vade-mecum pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, élaboré par la mission de région académique, est mis disposition des chefs d'établissements et des équipes enseignantes.

Actualisé chaque année, ce vade-mecum constitue un outil d'aide dans les établissements.

Cinq thématiques y sont développées : - l'École inclusive ;



- piloter un établissement inclusif ;
- construire des pratiques inclusives ;
- s'informer et se former ;
- l'évaluation.

■ DÉPLOIEMENT DES PÔLES INCLUSIFS D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISÉ (PIAL)

Les PIAL constituent une nouvelle forme d'organisation, en pôle, des accompagnants des élèves en situation de handicap au sein d'un ou plusieurs établissements et écoles, afin de développer l'autonomie des élèves en situation de handicap et de leur permettre d'acquérir les connaissances et compétences du socle.

Tous les établissements de l'académie fonctionneront en PIAL en 2021-2022 et une démarche d'amélioration continue se met en place pour permettre :

- une amélioration de l'accessibilité pédagogique par une coordination des accompagnements au plus près des besoins des élèves en situation de handicap ;
- une modulation des emplois du temps par les établissements scolaires et les écoles ;
- une amélioration des conditions de travail des AESH et leur professionnalisation.

■ LES UNITÉS LOCALISÉES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE DANS L'ACADÉMIE

Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) implantées en école, en collège ou en lycée d'enseignement général et technologique et en lycée professionnel, constituent l'une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant.

Les élèves orientés en ULIS sont ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements.

Les ULIS constituent, en milieu scolaire ordinaire, des dispositifs ouverts offrant des possibilités d'apprentissage souples et diversifiées.

En 2020-2021, on recensait dans l'académie 332 ULIS dans les établissements relevant de l'enseignement public : 210 dans le 1^{er} degré et 122 dans le 2nd degré.

Alpes-de-Haute-Provence (public)		
ULIS TFC	École	11
	Collège	5
	LP	2
	Total TFC	18
ULIS TSLA	Collège	3
	Total TSLA	3
	Total 1^{er} degré	11
ULIS TFM	Total collège	8
	Total LP	2
	Total 2nd degré	10
Total		21

Hautes-Alpes (public)		
ULIS TFC	École	7
	Collège	6
	LP	1
	Total TFC	14
ULIS TFM	Total 1^{er} degré	7
	Total collège	6
	Total LP	1
ULIS TSLA	Total 2nd degré	7
	Total	

Bouches-du-Rhône (public)		
ULIS TED	École	17
	Collège	3
	Total TED	20
ULIS TFA	École	3
	Collège	1
	Total TFA	4
ULIS TFC	École	121
	Collège	51
	LP	12
	Total TFC	184
ULIS TFM	École	1
	Collège	2
	LP	1
	Total TFM	4
ULIS TSLA	École	8
	Collège	7
	Lycée EGT	1
	Total TSLA	16
ULIS TFM	Total 1^{er} degré	150
	Total collège	64
	Total LP	13
	Total LEGT	1
	Total 2nd degré	78
Total		228

Vaucluse (public)		
ULIS TED	École	2
	Total TED	2
ULIS TFA	Collège	1
	Total TFA	1
ULIS TFC	École	36
	Collège	20
	LP	3
	Lycée EGT	1
	Total TFC	60
ULIS TFM	École	1
	Collège	1
	Total TFM	2
ULIS TFV	École	1
	Total TFV	1
ULIS TSLA	École	2
	Collège	1
	Total TSLA	3
ULIS TFM	Total 1^{er} degré	42
	Total collège	23
	Total LP	3
	Total LEGT	1
	Total 2nd degré	27
Total		69



Deux sites internet sont dédiés à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et en situation de handicap :

- une veille des publications pédagogiques et institutionnelles à destination des familles : www.ac-aix-marseille.fr > Politique éducative > La réussite de tous les élèves > L'école inclusive

- un site régional pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers propose des ressources liées aux domaines de l'École inclusive et présentation des différents projets, manifestations et colloques autour de l'École inclusive : www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_59320/fr/accueil

Intitulés des dispositifs : TFC : Troubles des fonctions cognitives ou mentales - TSLA : Troubles sévères du langage et des apprentissages - TED : Troubles envahissants du développement - TFA : Troubles de la fonction auditive - TFV : Troubles de la fonction visuelle - TFM : Troubles des fonctions motrices

L'ACCUEIL DES ÉLÈVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS (EANA)

Pour garantir une bonne scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) n'ayant pas une maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages, deux principes guident l'action éducatrice :

- faciliter l'adaptation à notre système scolaire en développant des aides appropriées dès leur arrivée ;
- permettre une intégration la plus rapide possible dans le cursus scolaire ordinaire.

La scolarisation de ces élèves à besoins éducatifs particuliers relève du droit commun et de l'obligation scolaire.

Le centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes ou de voyageurs (CASNAV) est une structure d'expertise auprès du recteur et des directeurs académiques.

- Le CASNAV facilite l'accueil et la prise en charge des élèves dont la maîtrise du français et les connaissances antérieures peuvent être variées, par :
- des conseils et un accompagnement pédagogique auprès des équipes enseignantes dans les écoles et les établissements ;
 - des actions de formation initiale et continue ;

- la diffusion de documents pédagogiques ou d'autres ressources.

Son objectif est la maîtrise de la langue française et des apprentissages scolaires pour favoriser l'accès de tous au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

L'accueil de ces élèves constitue un levier d'ouverture vers d'autres cultures dans nos écoles, collèges, lycées. C'est également un défi puisque l'École doit assurer leur scolarisation dans les meilleures conditions, tout en participant à leur insertion sociale, culturelle, citoyenne et professionnelle.

Nombre d'Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) - Année scolaire 2020-2021					
	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie
1 ^{er} degré	3	3	65	24	95
2 nd degré	4	4	54	18	80

Nombre d'UPE2A - EFIV* - premier degré			
Alpes-de-Haute-Provence	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie
1	1	1	3

*EFIV : enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs

Évolution du nombre d'Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) dans le premier et le second degré										
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Dispositifs du premier degré - UPE2A (ex CLIN ¹)	62	64	62	74	76	84	86	90	95	95
Dispositifs du second degré (ex DAI ²)	38	41	46	53	60	67	67	68	75	80
Modules d'accueil temporaire (MODAC ³) - MLDS ⁴	3	5	8	5	5	5	5	5	5	6

1 CLIN : Classe d'initiation - 2 DAI : Dispositif d'accueil et d'intégration - 3 MODAC : Module d'accueil et d'accompagnement - 4 MLDS : Mission de lutte contre le décrochage scolaire

Évolution académique du nombre d'élèves allophones nouvellement arrivés										
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020 ¹	Mars 2021
Élémentaire	819	902	954	1 137	1 475	2 027	1 975	1 995	1 324	1 413
Second degré	974	1 104	990	1 039	1 086	1 911	2 170	2 203	2 036	1 673
Total	1 793	2 006	1 944	2 176	2 561	3 938	4 145	4 198	3 360	3 086

1 Confinement

PROMOUVOIR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE POUR RÉDUIRE LE DÉCROCHAGE



La lutte contre le décrochage scolaire constitue une priorité forte du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports qui s'est fixé deux objectifs clairs : prévenir plus efficacement le décrochage afin de diviser par deux le nombre de jeunes sortants sans qualification du système éducatif et faciliter le retour vers l'École des jeunes ayant déjà décroché.

Dans ce contexte, le projet académique porte l'objectif ambitieux de développer la persévérance scolaire au bénéfice de chaque jeune considéré comme premier acteur de sa réussite. Une attention particulière est portée sur l'acquisition d'un « savoir vivre ensemble » au travers de l'apprentissage, de la responsabilité et de la vie collective.

Le recteur de Région académique a confié le pilotage de cet axe majeur au Directeur Régional de l'information et de l'orientation pour garantir, avec l'équipe des Inspecteurs de l'Éducation nationale, de l'information et de l'orientation (IEN-IO) et celle de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), la cohérence de sa mise en œuvre sur l'ensemble de la Région académique. Les notions d'appétence et de persévérance scolaires sont mises en avant autour des trois axes : la prévention, l'intervention et la remédiation.

Au sein de l'institution scolaire, la finalité de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire repose la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative. L'académie s'appuie sur les démarches développées par les équipes

éducatives en établissement scolaire et sur les réseaux Foquale (Formation, Qualification, Emploi). Instrument de pilotage d'une politique territoriale dédiée, intégrée et partenariale de la lutte contre le décrochage scolaire, le réseau s'appuie sur les compétences spécifiques des formateurs et des coordonnateurs de la MLDS, des psyEN des Référents décrochage scolaire (RDS), des coordonnateurs des dispositifs relais...

Le réseau FOQUALE et les membres du comité qui le composent sont au service du droit au retour en formation et de l'obligation de formation des 16-18 ans. Coordonnés dans chaque territoire par un personnel d'encadrement, ces réseaux visent la mise en synergie des acteurs éducatifs et pédagogiques dans une approche territoriale contextualisée, une meilleure prise en charge de la difficulté d'apprentissage au sein de la classe et la généralisation des Groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS). Le travail mené par le GPDS, coordonné par un référent décrochage scolaire, sous l'autorité du chef d'établissement, permet d'intervenir rapidement dans chaque établissement auprès des élèves montrant des signes d'un possible décrochage. La mutualisation des pratiques pédagogiques et des démarches innovantes dans le cadre des réseaux Foquale ont conduit à réduire significativement le nombre de décrocheurs depuis 2012.

Pour autant, la valorisation de la persévérance scolaire au sein des établissements et dans la classe reste un objectif prioritaire.

Pilotées par la collectivité régionale, les quinze Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) prennent en charge les jeunes décrocheurs du territoire pour proposer à chacun une solution personnalisée dans l'école ou au sein du réseau partenarial de proximité dans l'objectif d'un retour en formation qualifiante et d'un accès à l'emploi. Les PSAD sont coordonnées conjointement par un directeur ou une directrice de mission locale et par un directeur ou une

directrice de CIO pour l'Éducation nationale. Les acteurs des PSAD assurent également l'exercice du droit à la durée complémentaire de formation.

La coordination régionale collectives-missions locales-académies, la mutualisation des pratiques entre PSAD, la formalisation du réseau partenarial territorial contribueront à améliorer l'efficacité de ces dispositifs.

LA MISSION DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE (MLDS)

Quotidiennement, la mise en œuvre de cette mission s'effectue grâce à 50 formateurs et coordonnateurs au sein des établissements (collèges, lycées et lycées professionnels) dont les orientations éducatives et pédagogiques sont énoncées dans la circulaire de région académique en date du 6 octobre 2020. Les objectifs visés concourent au maintien en scolarité, au bien-être et à l'épanouissement de chaque élève. Pour ce faire, ils développent des stratégies visant à promouvoir la prévention universelle et la quête de la persévérance scolaire afin que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussisse son insertion socio-professionnelle.

La MLDS, au cœur du réseau FOQUALE, contribue à élaborer des parcours adaptés visant le retour en formation, la qualification des jeunes et la construction active d'un projet d'orientation.

La MLDS propose aux jeunes en risque ou en situation de rupture scolaire des « entretiens de situation » pour trouver une réponse adaptée à leurs besoins. Plusieurs solutions sont offertes en fonction des compétences et des ap-

pétences des jeunes reçus : actions conjoncturelles et structurelles, retour en formation...

Elle intervient pour accompagner des élèves repérés en GPDS (groupe de prévention du décrochage scolaire), en cours de décrochage et nécessitant une prise en charge individuelle avec les équipes pédagogiques et éducatives des établissements. Ces parcours personnalisés en lycée professionnel, général et technologique permettent aux jeunes de rester scolarisés dans leur classe tout en travaillant leur projet professionnel.

En fonction des besoins identifiés en réseau FOQUALE (formation qualification emploi), elle met en œuvre des Dispositifs d'accompagnement vers la qualification (DAQ) en proposant des réponses de remédiation, adaptées à chaque parcours.

Ces actions concernent les jeunes de plus de 16 ans, sortis du système sans qualification et non-inscrits dans un parcours de formation. Les formateurs MLDS définissent avec eux un itinéraire évolutif adapté à leurs besoins. L'objectif poursuivi est l'accompagnement personnalisé dans un parcours citoyen préparant à l'élaboration d'une solution positive : un retour en formation initiale, un apprentissage, une formation du Service public régional de Formation permanente et d'apprentissage - SPRFPA (www.orientationsud.fr/Aide/Detail/82), un emploi, etc. Les jeunes ayant échoué à leur examen deux fois et ne pouvant bénéficier d'un triplement en établissement sont également accueillis dans des dispositifs pour préparer à nouveau leur examen selon des modalités adaptées. Par ailleurs, les jeunes allophones de plus de 16 ans qui nécessitent une prise en charge spécifique avant de pré-

tendre à une scolarité traditionnelle sont accueillis au sein des pôles EANA après identification et évaluation du CASNAV.

La MLDS intervient également dans les Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) pour rendre effective l'obligation de formation des 16-18 ans.

Au 31 mars 2021, 1373 jeunes ont bénéficié d'un entretien de situation avec un personnel de la MLDS et 859 d'entre eux ont été maintenus sous statut scolaire grâce des accompagnements individualisés adaptés, du tutorat et la mise en place de modules d'accueil et de sécurisation dans leur affectation : 405 ont été accueillis dans des DAQ pôle Pré-qualifiant et 71 jeunes allophones ont été accompagnés dans des DAQ pôle EANA. 19 jeunes ont été accompagnés dans la re-préparation de leur baccalauréat en DAQ pôles Diplômant et qualifiant. 60 jeunes ont pu bénéficier d'un parcours personnalisé pour mettre en œuvre leur projet, tout en restant élève de leur classe.

Par ailleurs, 28 mineurs incarcérés bénéficient ou ont bénéficié d'un accompagnement spécifique pour anticiper et réussir leur sortie (chiffres arrêtés au 31 mars 2021). Enfin, 22 jeunes ont été orientés vers les partenaires PSAD.

LE MICRO-LYCÉE

Un micro-lycée (structure de retour à l'école) fonctionne depuis 6 ans au lycée Diderot à Marseille. Il a pour objectif d'accueillir des jeunes âgés de 16 à 25 ans déscolarisés depuis plus d'un an au moment de leur recrutement, ayant le niveau 3^e et n'ayant pas de diplôme, pour les accompagner dans la reprise d'une scolarité afin de préparer ou repréparer un diplôme et notamment le bac technologique STMG, spécialité

ressources humaines et communication. Les enseignements sont adaptés aux besoins des jeunes et à leurs contraintes. Chaque jeune a un tuteur parmi l'équipe enseignante.

En 2020-2021, le micro-lycée a accueilli 12 jeunes en 1^{ère} STMG et 11 en terminale STMG RHC.

A la session 2020, sur 17 candidats : 14 élèves ont été admis dont 2 avec mention B et 6 avec mention AB.

MIEUX ACCUEILLIR POUR ASSURER L'ÉQUITÉ



L'ENGAGEMENT DES ÉLÈVES

La démocratie scolaire se vit à travers l'engagement des élèves et leur participation aux différentes instances de l'établissement. Essentielles pour instaurer un climat d'écoute et de confiance, elles permettent aux élèves qui le souhaitent de s'engager dans des projets, de réfléchir à l'organisation du collège ou du lycée, d'y améliorer les conditions de vie et d'apprentissage.

I SUSCITER L'ENGAGEMENT CITOYEN DÈS LE COLLÈGE

Depuis 2016, chaque collège dispose d'un Conseil de vie collégienne (CVC), construit en concertation, qui réunit les représentants de l'ensemble de la communauté éducative. Il s'agit de développer des démarches de coopération entre pairs (médiation par les pairs, tutorat des 3^e vers 6^e), centrées sur le collectif pour favoriser le respect mutuel et le sentiment d'appartenance (« journée

de la différence », « year book », « mur d'expression »...).

I CONFORTER L'IMPLICATION DES LYCÉENS

Désormais 4 à 5 élus au Conseil de vie lycéenne (CVL) siègent au conseil d'administration où ils ont un rôle essentiel dans la mise en adéquation de la politique éducative avec les attentes des élèves comme par exemple : les horaires d'ouverture du CDI ou la diffu-

COMMENT S'ENGAGER DANS LES INSTANCES DE LA VIE LYCÉENNE ?

Dans ma classe

Avant mi-octobre

En tant que... **délégué de classe**

- ✓ Durée 1 an
- ✓ Scrutin à 2 tours
- ✓ 2 titulaires + 2 suppléants
- La parité est encouragée

Quelles missions ?

- > représenter les élèves
- > assister aux conseils de classe

En tant que... **éco-délégué de classe**

- ✓ Durée 1 an
- ✓ 1 titulaire

Quelles missions ?

- > engager son établissement pour préserver la biodiversité et lutter contre le réchauffement climatique

Au conseil de la vie lycéenne

Avant mi-octobre

- ✓ Durée 2 ans
- ✓ Scrutin à 1 tour
- ✓ 10 titulaires + 10 suppléants* élus par tous les élèves du lycée
- La parité est encouragée

*Renouvellement partiel chaque année.

Qui ?

Présidé par le chef d'établissement
20 membres incluant 10 représentants des lycéens dont 2 éco-délégués

Quelles missions ?

- > formuler un avis et des propositions afin d'améliorer la vie lycéenne (activités culturelles et sportives, soutien scolaire, restauration, etc.)

Au conseil académique de la vie lycéenne

Début décembre

Niveau académique

- ✓ Durée 2 ans
- ✓ Scrutin à 1 tour
- 2 titulaires de sexe différent + 1 à 2 suppléant(s) de même sexe pour chaque titulaire. Parmi eux, au moins un candidat est inscrit en classe de seconde ou de niveau équivalent.

Qui ?

Présidé par le recteur d'académie
40 membres incluant 20 représentants des lycéens dont 2 éco-délégués

Quelles missions ?

- > émettre des avis et des propositions afin d'améliorer la vie des lycéens

Au conseil national de la vie lycéenne

Mi-décembre

Niveau national

- ✓ Durée 2 ans
- ✓ Scrutin à 2 tours
- 2 titulaires de sexe différent + 1 suppléant de même sexe pour chaque titulaire

Qui ?

Présidé par le ministre de l'Éducation nationale
64 membres dont 2 éco-délégués et 4 représentants des lycéens élus au Conseil supérieur de l'éducation

Quelles missions ?

- > donner leur avis et faire des propositions sur les questions de vie scolaire
- > échanger sur les grandes questions de la politique éducative

LE CONSEIL ACADÉMIQUE DE LA VIE LYCÉENNE (CAVL)

Le Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) a été renouvelé à l'automne 2020 en appliquant les règles de parité. Les élus se sont notamment engagés dans la lutte contre la précarité menstruelle en sollicitant, avec l'aide du Parlement Régional de la Jeunesse, la Région Sud PACA pour installer des distributeurs de protections hygiéniques dans les lycées de l'académie. Beaucoup d'entre eux sont également en formation pour devenir ambassadeurs contre le harcèlement.

Un binôme Fille-Garçon représente les lycéens de l'académie au CNVL. Conformément à la circulaire du 27 août 2019 sur la transition écologique, un binôme paritaire d'éco-délégués est élu au sein du CAVL. Ces représentants ont participé les 28 et 29 janvier 2021 au Foredd (Forum des ressources pour l'éducation au développement durable).

Le CAVL s'est réuni pour présenter différents projets à Monsieur le Recteur dont notamment la



Une partie des élus du CAVL

lutte contre les discriminations, le harcèlement et inégalités. L'engagement pour le développement durable est matérialisé par un appel à projet à destination des collèges et

lycées pour aider les établissements dans la formation des éco-délégués et leur participation aux projets des établissements.

sion d'informations sur l'environnement numérique de travail.

L'engagement des élèves s'inscrit également dans le développement de la vie sociale, culturelle et sportive mais également dans le développement durable. Depuis 2020, cet engagement est renforcé rendant l'élection des éco-délégués obligatoire dans toutes les classes de collège et de lycée, et en l'encourageant en CM1 et en CM2.

■ ACCOMPAGNER ET DÉVELOPPER L'EXPRESSION DES ÉLÈVES

Apprendre à rechercher des sources fiables, à aiguiser son esprit critique et à se forger une opinion constituent des compétences essentielles pour exercer une citoyenneté éclairée et responsable. Deux demi-journées dédiées ont été co-organisées à l'occasion des réunions du CAVL par la coordonnatrice du Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI) et le Délégué académique à la vie lycéenne et collégienne (DAVLC). Elles ont permis aux élus de se former à l'enquête journalistique et aux

méthodes pour élaborer une information de qualité sans tomber dans les pièges de la désinformation.

Les élus ont également pris l'initiative de solliciter leurs établissements pour mettre en lumière l'importance du travail au quotidien de la lutte contre le harcèlement : minute de silence, heure de vie de classe, projets de classe, ou toute autre initiative permettant d'impliquer toute personne de la communauté éducative a été proposée au nom du CAVL.

Concernant le développement durable, les éco-délégués de chaque réseau ont été réunis à l'initiative des chefs de missions EDD pour présenter les projets mis en place à la députée Brune Poirson en février 2021. Une dynamique autour des réseaux (référents EDD et éco-délégués) est en cours afin de mettre en cohérence toutes les initiatives de terrain et coordonnées des actions à une échelle plus large.

Poursuivre la dynamique partenariale avec les collectivités territoriales

- 3 objectifs en direction des EPLE :
 - soutenir la réussite éducative et l'excellence ;
 - développer l'esprit d'entreprise ;
 - promouvoir les valeurs de la République.
- 3 dispositifs facilitent l'accès à la culture et à l'engagement lycéen :
 - subventionner les EPLE grâce au dispositif « INItiatives Éducatives Scolaires » (INES) ;
 - mettre à destination des jeunes le support numérique multiservices « e-pass jeunes » (Région) et la carte Collégien de Provence (CD13) ;
 - associer 100 apprentis, lycéens, étudiants (15-25 ans) au Parlement régional de la jeunesse de la Région Sud ;
 - encourager les lycéens à s'impliquer dans la mission d'éco-ambassadeur (dispositif Région)
 - accompagner l'animation des Maisons des lycéens (AROEVEN).

LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT EN IMPLIQUANT LES ÉLÈVES

Le harcèlement au cœur de la loi pour une école de la confiance.

Article 5 : « Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale ».

Chaque école, collège et lycée doit mettre en place un plan de prévention des violences et du harcèlement adapté à la réalité de chaque établissement ; il vise à faire diminuer le harcèlement, apprendre aux élèves à vivre ensemble et ainsi améliorer le climat scolaire.

Cette thématique est une des préoccupations constantes des élus du CAVL depuis 6 ans. Aussi, l'académie d'Aix-Marseille s'est engagée dans des formations « ambassadeurs lycéens et collégiens » avec le DAVL et les élèves élus au CAVL.

Ces formations visent à rendre les élèves acteurs de prévention en participant à la sensibilisation de leurs pairs avec des référents adultes.

Des élus du CAVL ont participé à la co-animation avec les référents dans les formations, notamment à travers l'utilisation de l'outil théâtre forum : ils ont écrit et joué des saynètes devant leurs pairs pour les engager dans une réflexion et un changement de posture en tant que témoins ou autres acteurs du harcèlement.

Ce sont 300 élèves par an qui deviennent ainsi ambassadeurs dans leur établissement avec pour objectif de sensibiliser leurs pairs : événement ponctuel, actions auprès d'autres classes et de la communauté éducative de leur établissement et éventuellement auprès des établissements de leur réseau. Cette action démultiplie le travail mené par les adultes, en diffusant une culture commune sur cette problématique afin de prévenir, repérer et prendre en charge au plus tôt les situations de harcèlement.

2 temps forts dans l'année scolaire leur offre un espace privilégié :

- La journée nationale « Non au harcèlement » : le 1^{er} jeudi après les vacances de la Toussaint.

- Le prix « Non au harcèlement », qui a pour objectif la réalisation de supports de communication, affiche ou vidéo, accompagnant le projet de lutte contre



le harcèlement qu'ils souhaitent mener dans leur établissement

Pour l'édition 2021, le jury académique a reçu 50 productions ; les lauréats académiques sont visibles sur le site académique.

Par ailleurs, 2 numéros verts sont mis à la disposition de tous :

- **3020** : pour signaler une situation de harcèlement et obtenir un accompagnement par un référent stop harcèlement

- **3018** : pour les situations de cyberviolences et de cyber harcèlement.

Un numéro d'appel académique complète ce dispositif : **04 42 91 75 00**

À partir de l'activité d'écoute et d'expertise des plateformes d'appels dédiées aux familles et aux élèves, les référents nommés par le recteur s'emploient à veiller à l'application des protocoles de traitement et accompagnent les familles et les établissements dans la résolution des situations.



Retrouvez les lauréats académiques du prix « Non au harcèlement » sur le site académique : www.ac-aix-marseille.fr/prix-academique-2021-du-concours-non-au-harcelement



Cette affiche, réalisée par les élèves du lycée Honoré Daumier de Marseille, a remporté le prix académique dans la catégorie « Meilleure affiche lycée » et également deux prix au niveau national dans les catégories « Meilleure affiche lycée » et « Coup de cœur du jury des élèves ».

LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE ET LE RESPECT DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

• • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite de son fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

• • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'École de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves. Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en œuvre ces valeurs.

Article L. 111-1 du Code de l'éducation

- une équipe nationale Valeurs de la République qui apporte un soutien opérationnel aux équipes académiques laïcité et fait religieux ;

- les équipes académiques Valeurs de la République chargées de former les personnels, de leur apporter un appui concret et de répondre aux situations d'atteinte à la laïcité. Depuis janvier 2019, les missions de ces équipes ont été élargies et concernent aussi le traitement des actes de racismes et d'antisémitismes.

L'ÉQUIPE ACADÉMIQUE VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

L'équipe académique Valeurs de la République est placée sous la responsabilité directe du recteur d'académie qui a défini sa composition en veillant à la complémentarité des fonctions et des expertises de ses membres.

La laïcité est un principe de liberté et de respect d'autrui.

Les contestations du principe de laïcité dans le cadre des enseignements ou durant les temps de vie scolaire appellent une réponse ferme et unifiée au regard des grands principes du droit.

Suite aux attentats de janvier puis de novembre 2015, les équipes pédagogiques se sont fortement mobilisées. Durant l'année scolaire 2017-2018, le ministère de l'Éducation Nationale a mis

en place un dispositif spécifique pour assurer une bonne application du principe de laïcité et veiller à son respect dans les écoles et les établissements. Ce dispositif, qui vise à apporter un soutien et un accompagnement aux professeurs, aux personnels d'éducation ainsi qu'aux directeurs d'école et aux chefs d'établissement, comporte trois éléments :

- un conseil des sages de la laïcité composé d'experts pour préciser la position de l'institution scolaire en matière de laïcité et de fait religieux ;

Son action est coordonnée par le référent laïcité de l'académie afin qu'elle puisse remplir les missions qui lui sont confiées :

- **prévenir les atteintes à la laïcité** à travers la formation statutaire des personnels d'encadrement, des personnels d'éducation et des professeurs ;
- **soutenir les professeurs et personnels** dans leurs missions quotidiennes et assurer un suivi durable des écoles et établissements ;
- **recueillir les faits** en cas d'atteinte à la laïcité ou de faits relevant du racisme ou de l'antisémitisme dans le cadre scolaire ;
- **réagir rapidement** en se déplaçant sur site en cas de dérives graves ;
- **favoriser une analyse objective des situations** d'atteinte au principe de laïcité à partir d'une position de l'institution scolaire unifiée, cohérente et homogène ;
- **proposer des réponses appropriées** à la gravité des situations signalées.

En cas d'atteinte aux valeurs de la République au sein d'une école ou d'un établissement, l'équipe académique peut-être saisie par le chef d'établissement, l'Inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) ou encore l'autorité académique.

Par ailleurs, afin de permettre aux enseignants et à tous les personnels de faire part d'une situation dont ils ont été témoins ou d'une difficulté qu'ils rencontrent, une adresse électronique leur permet de contacter directement l'équipe académique laïcité. Une plateforme nationale permet aussi aux membres des communautés scolaires de saisir directement le ministère sur une situation particulière.

Au-delà des premiers conseils, recommandations et informations pratiques, si la situation le nécessite, l'équipe académique valeurs de la République, en lien avec le chef d'établissement, peut se rendre sur place pour évaluer la situation, proposer et mettre en œuvre un accompagnement adapté.

De par leur expertise, les membres de l'équipe participent à la formation des personnels et peuvent proposer et animer des groupes de travail spécifiques rassemblant des enseignants formateurs, des personnels d'encadrement, des universitaires et chercheurs ainsi que des partenaires reconnus pour leur expertise.

LES MISSIONS ET LES GROUPES DE TRAVAIL DE L'ÉQUIPE ACADÉMIQUE VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Trois chargés de missions accompagnent et forment les personnels de l'académie sur plusieurs thématiques :

- esprit critique ;
- valeurs de la république ;
- éducation aux médias et à l'information.

Il est possible de les solliciter pour intervenir sur ces différents sujets, ou en passant par le Plan académique de formation (PAF).

Les groupes de travail thématiques peuvent intervenir dans les établissements, à la demande des personnels d'encadrement, pour apporter un appui méthodologique et déployer des ressources, sous la forme de stages de formation. Ils portent sur les thématiques suivantes :

• Esprit critique et sciences

Comprendre les différents enjeux de la distinction entre croyances, connaissances et opinions, argumentation, débat, raisonnement, biais cognitifs, métacognition, analyse et tri de l'information scientifique.

• Éthique et déontologie de l'enseignant

Permettre aux enseignants de maîtriser la démarche critique dans leur propre pratique professionnelle pédagogique en facilitant la construction de leur autorité et de leur déontologie professionnelle.

• Questionner et fabriquer l'information

Éduquer les élèves aux médias.

• Atelier démocratique pour une expression réflexive

Améliorer le climat scolaire en permettant aux enseignants de mettre en place un cadre sécurisant pour inciter les élèves à débattre de questions universelles et à construire une pensée autonome.

• Mémoires et citoyenneté

Agir au présent contre les intolérances, lutter contre le racisme et l'antisémitisme en utilisant l'histoire et en découvrant les lieux de mémoire.

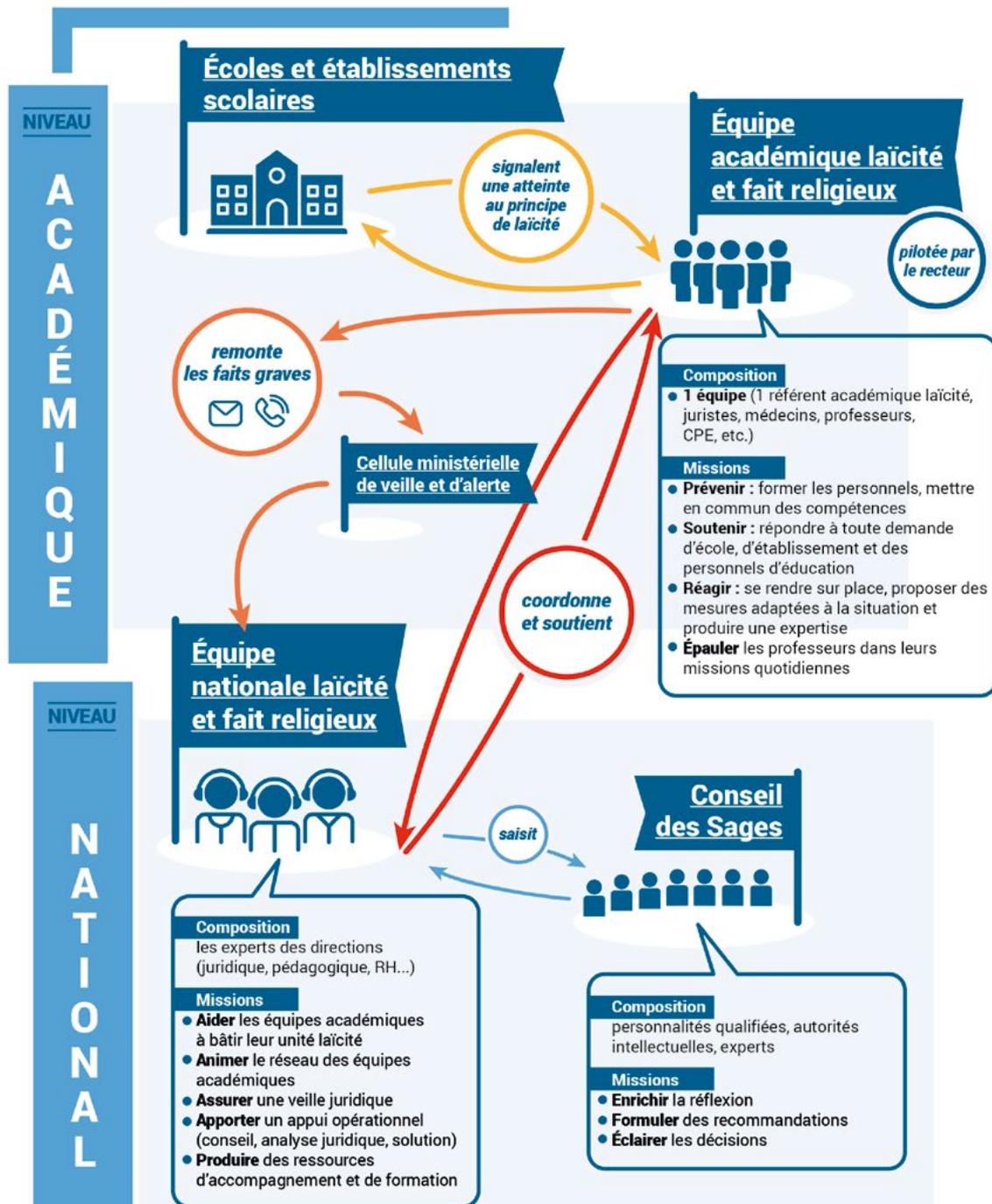
• Faits religieux et croyances des élèves

Aider les enseignants à répondre aux interrogations de leurs élèves et à construire chez eux une culture universaliste du fait religieux.



• Saisir l'équipe académique
Valeurs de la République :
eavr@ac-aix-marseille.fr
Téléphone : 04 42 91 71 64

• Saisir la plateforme nationale
Valeurs de la République :
<https://eduscol.education.fr>
> Disciplines et thématiques
> Citoyenneté et valeurs de la République > Agir contre le racisme et l'antisémitisme > Formulaire en ligne "Valeurs de la République"



Un formulaire en ligne, réservé aux professionnels de l'éducation nationale, qui permet de saisir l'équipe nationale d'une atteinte à la laïcité constatée dans le cadre professionnel.

<http://eduscol.education.fr/saisine-laicite>

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DE VIE SCOLAIRE

I L'ÉQUIPE MOBILE ACADÉMIQUE DE SÉCURITÉ (EMAS)

Créée en 2009-2010, l'Équipe mobile académique de sécurité (EMAS) a réalisé plus de 1300 interventions dans les établissements des premier et second degrés de l'académie en 2019-2020.

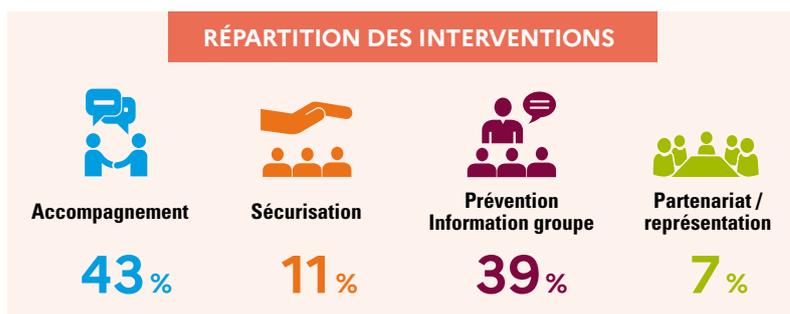
L'EMAS renforce son accompagnement des établissements et des équipes :

- dans les situations de crise. Parmi les interventions de gestion de crise, certaines font suite à des événements paroxystiques ayant un retentissement important au sein de la communauté éducative, notamment celles liées par exemple à des décès d'élèves ou de personnel, à des confinements, à des blocus... Ainsi, environ 9 situations de gestion de crise par an nécessitent une mobilisation importante de l'EMAS ;
- par des actions de sensibilisation et de formation qui s'articulent autour de trois axes principaux : l'accompagnement, la sécurisation et la prévention auxquels s'ajoutent le travail en partenariat intra et interinstitutionnel.

Ateliers de prévention / sensibilisation proposés aux élèves en 2019-2020		
Intitulé	Nombre	Élèves
Sensibilisation aux usages d'internet/ réseaux sociaux, incivilités, violence et harcèlement, infractions en milieu scolaire, empathie, jeux dangereux, prévention des conduites addictives...	222	5 461

• Actions de sensibilisation et de formation

Répartition des interventions et public rencontré par l'EMAS en 2019-2020					
	Intitulé	Interventions	Public		
Accompagnement	Conseils aux établissements	65	43 %	2 254	24 %
	Évaluation/Planification	430			
	Assistance/Écoute et soutien	41			
	Entretien éducatif/ Médiation	17			
	Autres	18			
Sécurisation	Sécurisation /llogage/ Abords / Conseil de discipline / Entretien	144	11 %	-	
Prévention	Diagnostics de sécurité	152	39 %	7 209	76 %
	Formation / information des adultes	86			
	Atelier élève	222			
	Information groupe, autres	46			
Partenariat / représentation		96	7 %	-	
Total		1 317		9 463	



Formations proposées aux personnels en établissement en 2019-2020			
Type de formation	Intitulé	Heures	Personnels
Plan académique de formation (PAF)	Gestion de crise - Lutte contre le harcèlement	144	578
Hors plan académique de formation (PAF)	Professionalisation Vie Scolaire - Enquête locale de climat scolaire (ELCS) Sensibilisation au harcèlement - Usage Responsable du numérique - Infractions en milieu scolaire...	146	1 170
Total		290	1 748

L'OFFRE D'HÉBERGEMENT : DEMI-PENSION ET INTERNAT



Les 57 internats de l'académie scolarisent 4905 élèves dans le second degré dont 266 collégiens, 4549 lycéens et 90 élèves en EREA. Les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes en totalisent 23 sur 57.

LES INTERNATS D'EXCELLENCE

Le label "Internats d'excellence" est créé pour encourager et développer la politique de revitalisation de l'internat.

Levier de justice sociale et de dynamisme des territoires, l'internat d'excellence est bien plus qu'une solution d'hébergement. C'est un projet pédagogique avec un mode de fonctionnement adapté aux besoins des élèves et de leurs familles qui offre aux collégiens et lycéens une mobilité pour suivre des formations spécifiques, dans un cadre

d'études favorable, permettant de bénéficier d'activités culturelles et sportives.

Trois options seront distinguées au sein de ce label :

- résidences thématiques ;
- internats d'excellence ;
- internats du pro.

Le cahier des charges définit les critères d'évaluation et de labellisation des projets d'internat du XXI^e siècle, propose des exemples d'actions et de partenariats pour chacune des trois options du label, précise le processus de labellisation et les modalités de candidature et fixe les conditions de sélection des demandes de cofinancement du Plan de relance pour les internats d'excellence.

11 établissements de l'académie sont labellisés internat d'excellence :

- dans les Alpes-de-Haute-Provence :

la cité scolaire André Honorat de Barcelonnette et le lycée Pierre-Gilles de Gennes de Digne-les-Bains.

- dans les Hautes-Alpes : le collège Les Hautes Vallées de Guillestre, la cité scolaire Honoré Romane de Embrun et le lycée professionnel Sévigné de Gap.

- dans les Bouches-du-Rhône : le lycée Latécoère d'Istres, le lycée professionnel des Alpilles de Miramas, le lycée polyvalent Marseilleveyre de Marseille et le collège Van Gogh de Arles.

- dans le Vaucluse : le lycée polyvalent Victor Hugo de Carpentras et le lycée polyvalent Lycée de l'Arc d'Orange.

LE SERVICE DE DEMI-PENSION

Dans l'académie, le service de demi-pension est très sollicité (59%), notamment au collège (68,1%).

Effectifs d'élèves (sous statut scolaire) du second degré public à la rentrée 2020, répartis par mode d'hébergement

	Demi-pensionnaire		Externe		Interne		Total effectifs
	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%	
Collège	80 557	68,1	37 461	31,7	266	0,2	118 284
EREA	257	68,5	28	7,5	90	24,0	375
Lycée	34 421	48,9	32 672	46,4	3 267	4,6	70 360
LP	6 418	37,4	9 449	55,1	1 282	7,5	17 149
Total	121 653	59	79 610	38,6	4 905	2,4	206 168

Collège : y compris SEGPA - Lycées : y compris Sections d'enseignement professionnel (SEP) et Post-bac - LP : y compris Sections générales et technologiques (SGT) et Post-bac. Source : BCP, hors apprentis et insertion y compris EREA.

LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

La lutte contre les inégalités territoriales constitue une priorité ministérielle et académique.

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales. Les enseignants y disposent de conditions particulières d'exercice permettant notamment de faciliter le travail collectif et la formation continue. La politique de l'éducation prioritaire repose sur des principes clairement affirmés : une priorité pédagogique, le soutien du travail en équipe, de la réflexion et de la formation, notamment par des formations et des formateurs dédiés, et l'aide au pilotage des réseaux. Le référentiel de l'éducation prioritaire offre des repères fiables et solides pour élaborer le projet

de réseau qui définit les actions pédagogiques engagées.

Les réseaux d'éducation prioritaire se déclinent et sont répartis de la façon suivante :

- les Rep+ concernent les quartiers ou les secteurs qui connaissent les plus grandes concentrations de difficultés sociales ;
- les Rep regroupent les collèges et les écoles rencontrant des difficultés sociales plus importantes que celles des collèges et écoles situés hors éducation prioritaire.

Les réseaux sont composés d'écoles primaires dont les équipes travaillent ensemble et en étroite collaboration avec leur collègue « tête de réseau ».

L'académie d'Aix-Marseille comprend 62 réseaux d'éducation prioritaire (33 Rep+ et 29 Rep) et compte 256 établissements et écoles en REP+ et 201

en REP, soit un total de 457 en réseaux d'éducation prioritaire. La majeure partie des établissements et écoles concernés sont situés dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse.

En 2020-2021 dans l'académie d'Aix-Marseille, 22,2 % des écoliers et 22,3% des collégiens, soit 97 973 élèves, étaient scolarisés en éducation prioritaire.



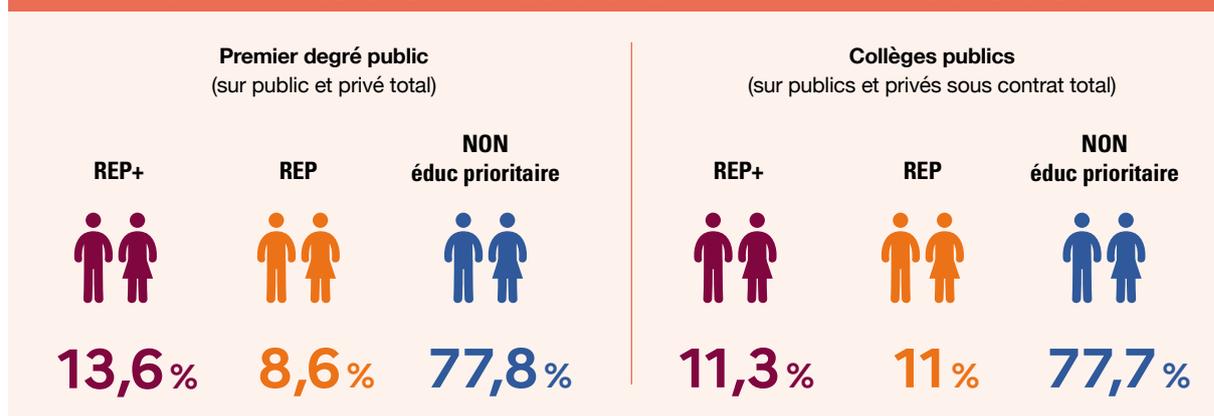
Vous trouverez la liste des réseaux et des personnels ressources sur le site académique consacré à l'éducation prioritaire :
www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_53966/fr/accueil

Nombre d'écoles et d'établissements en éducation prioritaires REP et REP+ à la rentrée 2020

	Premier degré public			Collèges publics			Total 1 ^{er} degré et 2 nd degré
	REP+	REP	Total 1 ^{er} degré	REP+	REP	Total 2 nd degré	
Alpes-de-Haute-Provence		5	5		1	1	6
Hautes-Alpes		6	6		1	1	7
Bouches-du-Rhône	191	135	326	27	20	47	373
Vaucluse	32	26	58	6	7	13	71
Total général	223	172	395	33	29	62	457

Source : dénombrement des établissements RS 2020

RÉPARTITION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES EN ÉDUCATION PRIORITAIRE* EN 2020-2021



*Hors éducation accompagnée

Effectifs d'élèves dans l'éducation prioritaire en 2020-2021

	Premier degré public (y compris enseignement spécial)			Collèges publics			Total 1 ^{er} degré et 2 nd degré
	REP+	REP	Total 1 ^{er} degré	REP+	REP	Total 2 nd degré	
Alpes-de-Haute-Provence		958	958		590	590	1 548
Hautes-Alpes		440	440		305	305	745
Bouches-du-Rhône	33 877	19 500	53 377	13 527	11 300	24 827	78 204
Vaucluse	6 014	4 407	10 421	3 099	3 956	7 055	17 476
Total général	39 891	25 305	65 196	16 626	16 151	32 777	97 973

Sources effectifs d'élèves : BCP

LES CITÉS ÉDUCATIVES DANS L'ACADÉMIE

• Renforcer le rôle de l'école, conforter la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles

La cité éducative est un programme contributif pour renforcer la coordination entre les acteurs de chaque territoire et éviter les ruptures de parcours et de prise en charge. Elle concerne les jeunes de 0 à 25 ans, les établissements en éducation prioritaire et en Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), sur les temps scolaires et extra scolaires.

Une première vague de labellisation a eu lieu en septembre 2019 pour cinq territoires : trois cités éducatives à Marseille, une à Port-de-Bouc et une à Avignon

Un pilotage partagé et une co-construction des plans d'actions : éducation nationale, préfecture, villes, mais aussi Métropole, CAF, ARS, conseil départemental, acteurs associatifs, parents ou encore conseils citoyens se mobilisent. Plus d'une centaine de projets sont en cours de déploiement pour par exemple construire des pôles d'excellence, permettre l'appropriation des espaces de vie, favoriser la création de parcours culturels, sportifs ou artistiques, soutenir les familles dans l'accompagnement de leurs enfants...

Une deuxième vague de labellisation est en cours pour trois nouveaux territoires : une cité éducative à Miramas, une à Vitrolles et une à Carpentras.

LES CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT (CLA)

Des Contrats locaux d'accompagnement (CLA) sont créés pour introduire plus de progressivité dans l'allocation des moyens. Ils concernent les écoles et établissements qui peuvent être socialement proches de l'éducation prioritaire, ou situés dans des territoires

confrontés à des chocs conjoncturels, ou ayant des besoins d'accompagnement particuliers identifiés.

• Les objectifs des contrats locaux d'accompagnement

La mise en place des contrats locaux d'accompagnement répond à deux objectifs :

- mieux tenir compte des contextes locaux et apporter une réponse aux difficultés des territoires ruraux et périphériques ;
- répondre à la problématique des écoles orphelines et de certains lycées professionnels.

• La concertation autour des contrats locaux d'accompagnement

Cette création fait suite à des rencontres avec différents acteurs de terrain de l'éducation prioritaire et de nombreux élus. Les formes et modalités précises de l'accompagnement font l'objet d'une concertation dans le cadre du dialogue social régulièrement conduit avec les représentants des personnels, et plus généralement dans le cadre du Grenelle de l'Éducation.

• Une dynamique pour renforcer l'éducation prioritaire

L'objectif est de permettre à l'éducation prioritaire de prendre toujours mieux en compte la diversité des territoires et des publics par une approche fine du terrain et avec des moyens gradués.

L'académie d'Aix-Marseille expérimente ce dispositif depuis la rentrée 2021. Cette mise en place sera accompagnée

tout au long de l'année 2021-2022 par un comité de suivi, composé du recteur de chaque académie concernée, de l'Inspection générale et de représentants des directions de l'administration centrale (source : education.gouv.fr).

DÉDOUBLEMENT DES CLASSES DE CP, CE1 ET GS EN ÉDUCATION PRIORITAIRE

Le Président de la République a fait le choix de combattre la difficulté scolaire en soutenant les élèves dès les premières années de l'école primaire. Ainsi, il s'est engagé à dédoubler les classes de CP et CE1 dans l'éducation prioritaire.

L'objectif global dans lequel s'inscrit cette mesure est « 100 % de réussite en CP » : **garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux - lire, écrire, compter, respecter autrui.** Pour y parvenir, tous les professeurs concernés reçoivent une formation spécifique à ce nouveau contexte d'enseignement.

Le dédoublement des classes de CP et de CE1 en réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) a été progressivement effectué depuis la rentrée 2017. Afin de conforter l'impact sur la réussite des élèves des dédoublements des classes de CP et CE1 relevant de l'éducation prioritaire, le Président de la République a décidé d'étendre cette mesure aux classes de Grande section de maternelle en éducation prioritaire depuis la rentrée 2020. Le dédoublement des classes de GS se fera progressivement jusqu'à la fin du quinquennat.

Nombre d'établissements publics en CLA par département à la rentrée 2021

Département	École	Collège	Lycée (LP et LEGT)
Alpes-de-Haute-Provence	1	-	-
Hautes-Alpes	2	-	-
Bouches-du-Rhône	33	4	13
Vaucluse	3	8	4
Total général	39	12	17

À la rentrée 2021, le dédoublement des classes de GS, CP et CE1 en éducation prioritaire bénéficie à 325 écoles.

Dédoublément des classes de CP et CE1 en REP dans les Alpes-de-Haute-Provence à la rentrée 2021*				
Département	Commune dotée d'écoles REP	Nombre d'écoles élémentaires en REP	Nombre de classes de CP en REP à la rentrée 2021	Nombre de classes de CE1 en REP à la rentrée 2021
			Classes dédoublées	Classes dédoublées
Alpes-de-Haute-Provence	Manosque	3	10	8
Total	1 commune	3	10	8

Source : DSDEN 04 - * Le département des Alpes-de-Haute-Provence ne contient pas de réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+)

Dédoublément des classes de CP et CE1 en REP dans les Hautes-Alpes à la rentrée 2021**				
Département	Communes dotées d'écoles REP	Nombre d'écoles élémentaires en REP	Nombre de classes de CP en REP à la rentrée 2021	Nombre de classes de CE1 en REP à la rentrée 2021
			Classes dédoublées	Classes dédoublées
Hautes-Alpes	EE Laragne	1	3	3
	EE Barret sur Méouge	1	1	-
	EE Val-Buech-Méouge Châteauneuf de chabre	1	1	-
	EE Le Pôet	1	1	-
	EE Upaix-Rourebeau	1	1	-
Total	5 communes	5	7	3

Source : DSDEN 05 - ** Le département des Hautes-Alpes ne contient pas de réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+)

Dédoublément des classes de GS en REP+ dans le Vaucluse à la rentrée 2021			
Département	Communes dotées d'écoles REP+	Nombre d'écoles maternelles en REP+	Nombre de classes de GS dédoublées en REP+ à la rentrée 2021
Vaucluse	Avignon	10	39
	Carpentras	3	9
	Cavaillon	2	7
Total	3 communes	15	55

Dédoublément des classes de CP et CE1 en REP et REP+ dans le Vaucluse à la rentrée 2021											
Département	Communes dotées d'écoles REP ou REP+	Nombre d'écoles élémentaires en REP	Nombre d'écoles élémentaires en REP+	Nombre de classes de CP en REP à la rentrée 2021		Nombre de classes de CP en REP+ à la rentrée 2021		Nombre de classes de CE1 en REP à la rentrée 2021		Nombre de classes de CE1 en REP+ à la rentrée 2021	
				Classes dédoublées	2 enseignants dans la classe	Classes dédoublées	2 enseignants dans la classe	Classes dédoublées	2 enseignants dans la classe	Classes dédoublées	2 enseignants dans la classe
Vaucluse	Avignon	3	12	11	-	37	6	11	-	25	18
	Bollène	2	-	6	-	-	-	7	-	-	-
	Carpentras	2	3	3	-	11	-	4	-	9	-
	Cavaillon	-	2	-	-	8	-	-	-	8	-
	Le Pontet	1	-	4	-	-	-	4	-	-	-
	Orange	2	-	6	-	-	-	7	-	-	-
	Sorgues	2	-	3	-	-	-	5	-	-	-
	Valréas	2	-	7	-	-	-	8	-	-	-
Total	8 communes	14	17	40	0	56	6	46	0	42	18

Sources : DSDEN 84

Dédoublage des classes de GS en REP+ dans les Bouches-du-Rhône à la rentrée 2021

Département	Communes dotées d'écoles REP ou REP+	Nombre d'écoles maternelles en REP+	Nombre de classes de GS dédoublées en REP+ à la rentrée 2021
	Arles	4	9
	Marseille	94	197
	Miramas	4	7
	Port de Bouc	3	7
	Vitrolles	5	11
Total	5 communes	110	231

Dédoublage des classes de CP et CE1 en REP et REP+ dans les Bouches-du-Rhône à la rentrée 2021

Département	Communes dotées d'écoles REP ou REP+	Nombre d'écoles élémentaires en REP	Nombre d'écoles élémentaires en REP+	Nombre de classes de CP en REP à la rentrée 2021		Nombre de classes de CE1 en REP à la rentrée 2021		Nombre de classes de CP et CE1 en REP+ à la rentrée 2021	
				Classes dédoublées	2 enseignants dans la classe	Classes dédoublées	2 enseignants dans la classe	Classes dédoublées	2 enseignants dans la classe
	Aix-en-Provence	4	-	10	-	9	-	-	-
	Arles	6	4	13	-	12	-	20	-
	Aubagne	3	-	12	-	9	-	-	-
	Berre l'Etang	6	-	13	-	13	-	-	-
	Gardanne	3	-	8	-	7	-	-	-
	Graveson	1	-	3	-	-	4	-	-
	Istres	2	-	3	-	7	-	-	-
	Marseille	20	79	55	-	46	2	444	112
	Martigues	2	-	7	-	6	-	-	-
	Marignane	2	-	7	-	2	4	-	-
	Miramas	-	4	-	-	-	-	19	-
	Orgon	2	-	4	-	3	-	-	-
	Port de Bouc	3	3	10	-	8	-	15	-
	Port-Saint-Louis du Rhône	3	-	7	-	7	-	-	-
	Salon-de-Provence	3	-	10	-	8	-	-	-
	Septèmes-les-Vallons	1	-	2	-	3	-	-	-
	Tarascon	4	-	8	5	4	9	-	-
	Vitrolles	2	4	5	2	5	2	23	-
Total	18 communes	67	94	177	7	149	21	521	112

Source : DSDEN 13

LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL



Le plan de formation de l'académie d'Aix-Marseille participe activement à la consolidation de la formation initiale et met en œuvre une large offre en matière de formation continue des personnels de l'Éducation nationale.

LA FORMATION INITIALE CONSTRUITE AUTOUR DU PARTENARIAT AVEC L'INSPÉ

Les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ), désormais plus professionnalisant, organisent la formation des professeurs, CPE, psychologues de l'EN (1^{er} et 2nd degrés) et garantit à tous une offre de qualité notamment recentrée sur la transmission des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui).

L'offre de formation est de ce point de vue homogénéisée sur l'ensemble du territoire de notre académie.

Le ministère employeur (le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports) et le ministère formateur (le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) sont garants conjointement du haut niveau de formation des professeurs.

Les INSPÉ permettent notamment aux étudiants de préparer un master Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation (MEEF) tout en préparant les concours de recrutement de l'Éducation nationale désormais positionnés en fin de M2.

L'EPL ou l'école, support des stages d'observation et de pratique accompagnée (pour les étudiants) ou en responsabilité (pour les fonctionnaires stagiaires et alternants), sont des acteurs majeurs de cette formation en alternance qui articule des enseignements théoriques et pratiques pour une entrée progressive dans le métier.

Les futurs professionnels de l'éducation y apprennent également à développer des méthodes pédagogiques innovantes et entretient un lien permanent avec la recherche. A partir de la rentrée scolaire 2021, des contrats d'alternants à 1/3 temps en écoles ou EPLE sont proposés par le rectorat et structurent une partie des maquettes du master MEEF rénové.

Les formations dispensées préparent à l'exercice spécifique d'un métier, elles visent également le développement d'une véritable culture partagée par les futurs enseignants des premier et second degrés et les personnels d'éducation.

LA FORMATION CONTINUÉE ET CONTINUE DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE COMME VECTEUR D'ÉVOLUTION DES PRATIQUES

La formation continue des personnels enseignants est désormais obligatoire (loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 « pour une école de la confiance » et modification du code de l'éducation (Art L912-1 à L912-4).

La Délégation académique à la formation et à l'innovation pédagogique (DAFIP) publie chaque année un plan de formation académique complété de ses volets départementaux.

Certaines formations sont co-portées avec l'INSPÉ dans le cadre de l'accréditation :

- préparation aux certifications (CAFFA/CAFIPEMF/CAPPEI) et aux concours internes ;
- formations communes destinées aux néo-titulaires entrant dans le métier ;
- renforcement du protocole « Territoires apprenants ».

Complémentaire, l'ensemble de la prescription fait l'objet d'un appel à offre de formation afin de répondre aux priorités nationales et académiques ainsi qu'aux besoins exprimés par les agents concernés.

Dans le cadre du schéma directeur de la formation continue publié par la DGESCO, le plan de formation académique décline en premier lieu les grandes priorités nationales de l'école : renforcement des fondamentaux à l'école primaire, « plan Français » et « plan mathématiques », réforme du lycée, du baccalauréat, transformation de la voie professionnelle, l'orientation, l'école inclusive, la transmission des valeurs de la République, le numérique, le continuum formation initiale/formation continue, etc.

Par ailleurs, les actions de formation s'inscrivent au service des priorités académiques :

- expression de plans de formation des 21 réseaux de l'académie ;
- prolongements du plan de formation « réforme du lycée, voie professionnelle » ;
- volet formation des personnels dans le cadre du redéploiement de l'éducation prioritaire ;
- repérage et valorisation des bonnes pratiques avec la Journée académique de la pédagogie (JAP) et la labellisation des expérimentations.

De plus et conformément aux priorités ministérielles, des actions de collabora-

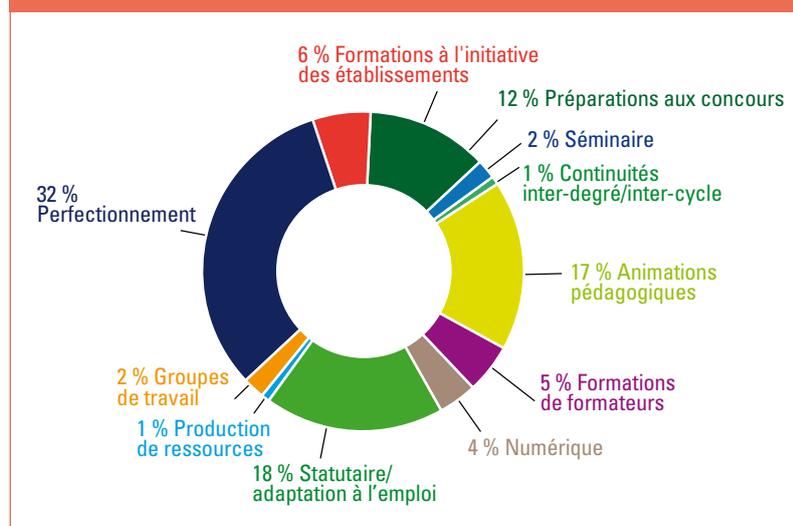
tion de la recherche avec le terrain sont également encouragées. En lien étroit avec les laboratoires de recherche, des actions conjointes se réalisent au plus près des équipes d'enseignants (école, EPLE ou réseau).

Les actions de formation impulsées au niveau académique peuvent mobiliser des modalités de mise en œuvre distinctes et complémentaires (de proximité, en réseaux, territoire académique ou de région académique, formation à distance, hybride, observations croisées, tutorat, groupe de travail, etc.).

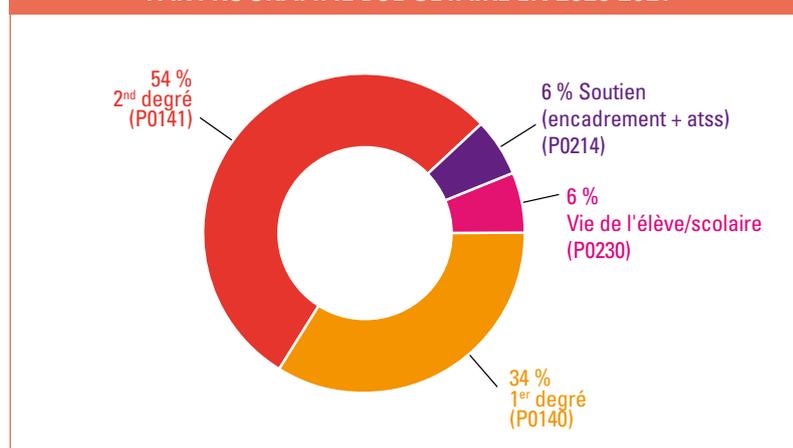
Enfin, en étroite collaboration avec l'IH2EF, l'académie conçoit et met en œuvre des actions de formation à l'attention des cadres (ou ceux qui aspirent à le devenir) : personnels de direction, d'inspection ou cadres administratifs (préparation aux concours, formation statutaire, et formation continue).

Véritable investissement dans la richesse des ressources humaines, la formation est valorisée, évaluée et ajustée régulièrement afin qu'elle apporte une réelle « plus-value » dans les classes au service de la réussite de tous les élèves et participe en même temps au développement professionnel des agents de notre académie.

STRUCTURE DU PLAN DE FORMATION PAR TYPE DE FORMATIONS EN 2020-2021



STRUCTURE DU PLAN DE FORMATION PAR PROGRAMME BUDGÉTAIRE EN 2020-2021



LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE



UN CADRE RÉGIONAL POUR LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

Depuis le 1^{er} mars 2020 a été créé le service régional chargé du numérique éducatif dénommé Direction régionale académique du numérique éducatif (DRA-NE).

Le service régional du numérique éducatif exerce les missions suivantes :

- impulser et accompagner la transformation numérique ;
- assurer la mise en œuvre du service public du numérique éducatif notamment en organisant :
 - la formation des personnels au et par le numérique ;
 - l'assistance des établissements scolaires et des personnels ;
- assurer le lien avec les collectivités territoriales dans la mise en place de l'écosystème numérique ;
- administrer l'offre de services du numérique éducatif ;

- développer les expérimentations et assurer le lien avec la recherche ;
- organiser l'observation et l'évaluation des pratiques numériques.

Le service régional du numérique éducatif est placé sous la responsabilité du conseiller du recteur de région académique chargé du numérique éducatif, en sa qualité de directeur du service, situé au rectorat de l'académie de Nice, et du conseiller du recteur de l'académie d'Aix-Marseille chargé du numérique éducatif, en sa qualité de directeur adjoint, situé au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille.

Trois sous-directions ont été mises en place : services numériques et socle, recherche et développement, et soutien et accompagnement.

Pour déployer la stratégie, la direction régionale académique du numérique éducatif s'appuie sur une organisation en réseau :

- **les IEN en charge du numérique** désignés par les IA-DASEN travaillent en relation avec la DRANE ;
- **les chargés de mission** interviennent comme animateurs pédagogiques de proximité dans le cadre des réseaux et assurent le suivi de dossiers spécifiques ;
- **les Interlocuteurs académiques au numérique (IAN)** et **les Interlocuteurs numériques des lycées professionnels (INLP)** assurent des missions d'information, d'impulsion et de coordination en matière d'usages du numérique dans leur discipline en lien avec les inspecteurs et la Direction du numérique éducatif du ministère ;
- **les Enseignants Référents pour les Usages du Numérique (ERUN)** dont le travail est coordonné par les IEN numériques, contribuent à développer des usages pertinents et responsables du numérique ;
- **les webmestres** des sites pédagogiques et thématiques sont un relai

important du réseau numérique académique ;

- **les référents numériques des EPLE**, désignés par chaque chef d'établissement aident à la mise en œuvre de la politique académique au niveau local.

LES SITES

Le site académique «Le numérique éducatif» www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/numerique-educatif met en valeur les actions menées dans le domaine du numérique à destination des enseignants, élèves et familles dans le cadre du service public du numérique éducatif.

L'académie accompagne la mise en place de sites disciplinaires et thématiques des services académiques. Ils sont hébergés par l'académie qui veille à la mise en cohérence des sites disciplinaires/thématiques du premier et du second degrés et des espaces de publications académiques, ont une architecture et une charte graphique communes.

Les sites répondent aux quatre objectifs prioritaires suivants : informer, mettre à disposition des ressources scientifiques et pédagogiques, promouvoir l'animation académique et permettre des échanges. Les ressources pédagogiques sont organisées en fonction des nouveaux cycles de la scolarité obligatoire.

Les **21 sites de réseaux** font connaître l'actualité et valorisent les projets pédagogiques des réseaux de l'académie : <https://pedagogie.ac-aix-marseille.fr/etablis/index.php>

Cartographie des sites disciplinaires et thématiques	
Nombre de sites pédagogiques	96
Nombre de sites de réseaux académiques	21
Articles de contribution et ressources pédagogiques	159 439
Nombre de documents publiés	94 520
Nombre de membres	29 485
Nombre de pages vues par jour	801 761
Nombre de téléchargements par jour	181 594
Nombre de visiteurs uniques par jour	70 228

LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT

La formation des enseignants et des cadres

Depuis 2016, le Plan académique de formation numérique (PAFN) a mis l'accent sur les usages du numérique dans les enseignements, la prise en main des outils, l'intégration aux usages pédagogiques et éducatifs, la sensibilisation à la culture numérique et aux usages responsables du numérique.

Les formations comportent toujours une partie distancielle sur la plateforme Magistère, prolongeant ainsi le temps de formation en présentiel.

Le groupe de formateurs AdNUM rassemble des enseignants reconnus par les inspections disciplinaires : <https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/adnum>

Le Plan académique de formation numérique accompagne le déploiement des équipements et des ressources numériques conduit par les collectivités territoriales. En 2021-2022 les collèges du Vaucluse bénéficieront de formations spécifiques en lien avec le nouvel environnement numérique de travail (l'ENT @ucollege84) et les nouveaux outils numériques. Dans les autres départements les formations d'établissement se poursuivront au plus près des besoins exprimés par les équipes pédagogiques en fonction des dotations attribuées par les départements.

L'hybridation

L'hybridation est un dispositif basé sur une ingénierie de formation combinant le mode distancielle et présentiel qui s'appuie sur un environnement numérique. La volonté de l'académie est d'accompagner les cadres, les formateurs et les enseignants dans la mise en place de formation et d'enseignement hybrides.

Une cellule académique co-pilotée par la DRANE et la DAFIP est mise en place. Elle permet en étroite collaboration avec les doyens de :

- créer un portail unique donnant accès aux ressources, actualités, travaux de recherche à tous les acteurs de terrain ;
- accompagner les formateurs et les enseignants dans le déploiement de l'hybridation en élaborant des contenus et en proposant des formations ;
- mettre en place des rendez-vous périodiques sur l'hybridation pour échanger entre pairs et experts sur la thématique.
- travailler en partenariat avec les laboratoires de recherche dans le cadre d'un GT Num national.

La mise à disposition de ressources numériques pédagogiques

Les Banques de ressources numériques pour l'École (BRNE) sont mises à disposition après inscription avec l'adresse mél professionnelle pour les enseignants, et fonctionnent sur tout support. Les contenus sont en grande partie téléchargeables et adaptables pour une meilleure différenciation et répondre aux besoins de tous les élèves.

Plus d'informations :

www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/brne

Le portail Eduthèque www.edutheque.fr rassemble des ressources pédagogiques structurées avec de grands établissements publics à caractère culturel et scientifique qui sont accessibles gratuitement aux enseignants par une inscription avec une adresse mél académique. La création d'un compte classe permet aux élèves d'accéder également à ces ressources.

De nombreux scénarii pédagogiques construits à partir des ressources accessibles par Eduthèque sont publiés sur les sites pédagogiques de l'académie.

Plus d'informations :

www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/edutheque

DANS LES LYCÉES

En lien avec la réforme des programmes du lycée général et technologique et du lycée professionnel, la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur a mis en place à la rentrée 2019-2020 un nouveau dispositif visant l'acquisition des manuels scolaires numériques pour tous les lycées volontaires, avec le don d'une tablette tactile à chaque usager (lycéens et professeurs) pour en permettre la lecture sans nécessité d'une connexion permanente. Le choix des manuels numériques demeure de la responsabilité de chaque équipe éducative dans le strict respect de la liberté pédagogique et de l'autonomie de l'établissement.

L'espace numérique éducatif ATRIUM met à disposition des élèves et des enseignants des lycées de la région de nombreux outils et services numériques. Sudorama, une nouvelle ressource, propose une offre numérique de contenus pédagogiques innovante et entièrement éditorialisée qui retrace l'histoire et la culture de la région Sud : plus de 500 documents audiovisuels préservés par l'INA, des années 1940 à nos jours, pour découvrir, comprendre et partager 80 ans d'histoire régionale.

Plus d'informations :

www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/atrium



■ ENSEIGNEMENT DE L'INFORMATIQUE

Pour initier les élèves à la pensée informatique, les programmes des cycles 2, 3 et 4 prévoient un apprentissage du code et de l'algorithmique. Dans le prolongement de la scolarité obligatoire, des enseignements sont proposés en lycée depuis la rentrée 2019. Il s'agit de permettre à l'ensemble des élèves qui le souhaitent d'acquérir une meilleure maîtrise des logiques et des concepts mis en œuvre dans le domaine du numérique et de mesurer l'intérêt de l'informatique dans la formation qu'ils envisagent de suivre. L'enseignement de seconde « Sciences numériques et technologie » a pour objectif de donner une culture générale à l'ensemble des élèves des lycées généraux et technologiques. L'enseignement de spécialité « Numérique et sciences informatiques » s'adresse aux élèves particulièrement intéressés par l'informatique.

Un site dédié :

www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/ensinfo

■ DES APPELS À PROJETS POUR LE PREMIER DEGRÉ

• « Label Écoles numériques 2020 »

L'objectif de ce plan est de soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles des communes de moins de 3 500 habitants. Les projets ont été retenus lors du comité de pilotage de décembre 2020 et concernent 47 écoles des 4 départements.

• « Socle numérique pour les écoles élémentaires »

L'appel à projet SNEE a été proposé dans le cadre du Plan de relance du gouvernement. Il consiste à accompagner financièrement les communes dans l'acquisition d'un socle matériel et d'un ensemble de ressources déployées dans toutes les classes d'une école élémentaire.

■ LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU NUMÉRIQUE TERRITORIALISÉS

Les États Généraux du Numérique pour l'Éducation ont été organisés en octobre-novembre 2020 pour tirer tous les enseignements des conditions dans lesquelles s'organise la continuité pédagogique, éducative et administrative, valoriser les réussites et renforcer la stratégie numérique du ministère.

Ils ont été l'occasion de susciter des échanges constructifs entre un grand nombre d'acteurs concernés (parents, enseignants, élèves, cadres de l'éducation, collectivités, associations, partenaires...) et se sont conclus par 40 propositions.

Lien :

https://s3.fr-par.scw.cloud/edu-prod-bucket/uploads/decidim/attachment/file/630/Synthese_Propositions_Etats_generaux_numeriques_07__1_.pdf

FAVORISER UNE MEILLEURE OUVERTURE DE L'ÉCOLE



LE LIEN ÉDUCATION-ÉCONOMIE



Le lien éducation-économie, renforcé par la circulaire du 22 novembre 2016, se développe par la mise en œuvre de nombreux partenariats avec les acteurs économiques (branches professionnelles, entreprises, associations...).

La relation durable que l'académie construit avec les partenaires professionnels contribue à :

- valoriser la voie professionnelle,
- lutter contre le décrochage scolaire,
- développer l'esprit d'entreprendre,
- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

Les actions qui en découlent s'inscrivent ainsi dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, visant à mieux assurer la réussite du parcours de formation par voie scolaire ou par apprentissage, en vue d'accompagner d'une part les lycéens vers une insertion professionnelle durable, et d'autre part de répondre aux besoins en compétences exprimés par le monde économique.

En 2020-2021, l'académie a poursuivi le développement de tous les dispositifs existants : les semaines nationales thé-

matiques, le « championnat régional des mini-entreprises-EPA », le « challenge Energie Mixte » en partenariat avec Électricité de France (EDF), le concours « Féminisons les métiers de l'aéronautique », l'organisation des stages de 3^e des collèges de l'éducation prioritaire, via notamment la mobilisation des ingénieurs pour l'école (IPE) et des Comités de liaison Éducation Économie (CLEE).

• **Le développement des mini-entreprises dans la région académique**

La « Mini Entreprise-EPA » est un programme de création d'entreprise permettant de développer l'esprit d'entreprendre, s'adressant aux élèves inscrits au collège, au lycée, en structure d'insertion et en centre de formation. L'action se déroule sur une année scolaire complète, de septembre à juin et se conclut par les championnats régionaux, nationaux et européens.

• **La promotion de l'égalité filles-garçons**

Des challenges à destination des filles sont organisés afin de développer leur ambition en direction de métiers d'avenir : Féminisons les métiers de l'aéronautique, Energie Mixte, Wi-filles et, à partir de la rentrée scolaire 2022, Féminisons les métiers de l'électronique.

• **L'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap**

Comme pour tous les élèves, il appartient à l'Éducation nationale d'organiser le suivi des jeunes qui ont fait le choix de l'insertion professionnelle et de les accompagner dans leur démarche. Cette action s'appuie également sur des partenariats variés avec les acteurs du monde économique.

La Plateforme d'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle (PAFIP), implantée dans l'EREA Aragon aux Pennes-Mirabeau accompagne les jeunes en situation de handicap du collège au Bac+2. Des relais se mettent en place dans chacun des départements depuis la rentrée 2020 et des Ingénieurs pour l'École complètent l'action de la coordonnatrice.

Accompagnement

Dispositif multi-partenarial d'accompagnement des élèves en situation de handicap dans leurs premières démarches d'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail, cette plateforme propose aux jeunes un accompagnement personnalisé vers l'emploi direct ou vers l'apprentissage y compris dans le secteur public. Dans ses actions d'accompagnement, la PAFIP coopère à la construction du Projet personnalisé de scolarisation (PPS), outil préalable à l'insertion professionnelle. Elle favo-

rise le déploiement des livrets de suivi des CAP et la délivrance d'attestations de compétences professionnelles.

C'est aussi un lieu d'informations et de ressources s'adressant aux familles, aux enseignants, aux entreprises et collectivités publiques ainsi qu'à tout organisme de formation et d'insertion.

Partenariats

La PAFIP développe des réseaux d'entreprises et de collectivités de proximité susceptibles de favoriser l'accès à l'emploi de ces jeunes et de fluidifier leurs parcours professionnels.

Elle axe son accompagnement autour de la montée en qualification et en employabilité des élèves en situation de handicap grâce à divers coopérations institutionnelles et partenariats du monde économique : entreprises privées, prépa-apprentissage (IUMM), Formation interentreprises d'adaptation aux métiers (FIAM), comité local école entreprise, plan de mobilisation « La France, une chance, les entreprises s'engagent », « Cap vers l'entreprise inclusive » avec l'UNEA (Union nationale des entreprises adaptées), convention « Atouts pour Tous » avec les entreprises Thales et STMicroelectronics...

Actions de découverte du monde économique et professionnel dans le cadre du parcours Avenir

Mini-entreprise®, Voyage au Cœur de l'Entreprise (VACLE), Préparation à l'entretien de recrutement (PER), visites d'entreprises, participation active au Duo Day...

Une expérimentation de mentoring, Mentorat au Cœur de l'Entreprise (MACLE), mise en œuvre en partenariat avec l'entreprise STMicroelectronics et l'AGEFIPH, accompagne des jeunes volontaires issus de lycée professionnel et de lycée général et technologique.

formation professionnelle aux dynamiques économiques et favoriser ainsi l'insertion professionnelle des jeunes :

- le campus des métiers et des qualifications d'Excellence « Industrie du Futur » ;
- le campus des métiers et des qualifications agrosociétés, agroalimentaire et alimentation (3A) ;
- le campus des métiers et des qualifications de la relation client ;
- le campus des métiers et des qualifications du développement culturel ;
- le campus des métiers et des qualifications « Silver Économie, bien vivre à domicile » ;
- le campus des métiers et des qualifications d'Excellence « Tourisme International Hôtellerie » ;
- le campus des métiers et des qualifications d'Excellence « Économie de la mer » ;
- le campus des métiers et des qualifications « Numérique » ;
- le campus des métiers et des qualifications « Arômes Parfums Cosmétiques ».

• **Les missions du Comité régional éducation-économie (CREE),**

instance de concertation avec les partenaires professionnels pour mener une réflexion prospective au regard des priorités de l'Éducation nationale et des besoins exprimés par l'environnement économique. Le Comité régional Éducation-Économie (CREE) a pour objectifs, d'une part, d'harmoniser la politique de relation éducation-économie et d'autre part, de renforcer les partenariats avec les acteurs économiques.

Des conventions régionales et académiques cadrent la mise en œuvre des dispositifs.

• **Le développement de stages en entreprise**

au lycée général et technologique (LGT), ainsi que la mise en œuvre de dispositifs favorisant les séquences d'observation en milieu professionnel des collégiens de l'éducation prioritaire.

• **L'acculturation des enseignants**

de disciplines générales au monde économique.

• **Le développement de championnats,**

concours et challenges spécifiques visant à sensibiliser les jeunes à la mixité, l'entrepreneuriat...



Mission de région académique pour les élèves à besoin éducatifs particuliers (MIRAEP) :
ce.pafip@ac-aix-marseille.fr
 06 14 10 78 52

• **Le pilotage et l'appui au développement des campus des métiers et des qualifications**

afin d'adapter l'offre de

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

À L'INITIATIVE DU HAUT CONSEIL DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle

1

L'éducation artistique et culturelle doit être accessible à tous, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.

2

L'éducation artistique et culturelle associe la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.

3

L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une éducation à l'art.

4

L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une éducation par l'art.

5

L'éducation artistique et culturelle prend en compte tous les temps de la vie des jeunes, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur environnement familial et amical.

6

L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.

7

L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur l'engagement mutuel entre différents partenaires : communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.

8

L'éducation artistique et culturelle relève d'une dynamique de projets associant des partenaires (conception, évaluation, mise en œuvre).

9

L'éducation artistique et culturelle nécessite une formation des différents acteurs favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.

10

Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de travaux de recherche et d'évaluation permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.

DES PARTENARIATS LOCAUX POUR MENER DES PROJETS AVEC LES ÉLÈVES

L'académie d'Aix-Marseille est un territoire précurseur dans la mise en cohérence de ses actions et de ses ressources avec celles des différents partenaires culturels et institutionnels (en particulier la Direction régionale des affaires culturelles [DRAC] et les collectivités territoriales), grâce à de nombreuses conventions de développement de l'éducation artistique et culturelle. Ces partenariats donnent naissance chaque année à plusieurs centaines de projets menés dans le cadre scolaire et touchent près de 100 000 élèves.

DES FORMATIONS POUR STIMULER LA PÉDAGOGIE DE PROJET

Dans le cadre du Plan Académique de Formation, la DAAC organise chaque année plus de 80 formations destinées à encourager la pédagogie de projet. Le contenu de ces formations est pensé avec les partenaires et les stages ont lieu au sein même des structures culturelles : centres d'art, musées, théâtres, opéras etc. La DAAC est également chargée de former et d'accompagner les référents « culture » des collèges et des lycées.

DES MOYENS POUR SOUTENIR DES PROJETS

Chaque année, un appel à projets est lancé auprès des écoles, collèges et lycées de l'académie. En 2020-2021, plus de 77 000 euros ont ainsi permis de soutenir 206 projets. En outre, une dotation de 57 000 euros a été consacrée à l'enrichissement du fonds des bibliothèques scolaires rurales.

ADAGE : UN OUTIL NATIONAL POUR RENFORCER L'EAC

Depuis 2020, le déploiement d'ADAGE, application nationale dédiée à la généralisation de l'EAC, permet de recenser et de piloter le volet culturel des écoles, collèges et lycées publics et privés,

Les arts sont au cœur des apprentissages scolaires et reconnus depuis 2015 comme partie constituante du **Socle commun de connaissances, de compétences et de culture**.

Une **Charte nationale** (illustration) rappelle les 10 principes fondateurs de cette Education Artistique et Culturelle (EAC). Contribuant à la dimension sensible de l'éducation, elle participe à l'épanouissement des élèves, comme à la capacité à penser par soi-même et à s'exprimer dans sa singularité. L'EAC est également indispensable à la formation du futur citoyen et favorise l'égalité des chances. Elle est ainsi devenue une priorité nationale, avec un objectif clair : 100 % des élèves concernés chaque année par une action d'éducation artistique.

Pour atteindre cet objectif, un **Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)** est proposé à chaque élève de la maternelle jusqu'au lycée. Les ensei-

gnements artistiques (arts plastiques, éducation musicale, théâtre, danse, cinéma-audiovisuel...) combinés aux actions et aux projets en partenariat avec des structures culturelles offrent aux élèves la possibilité de rencontrer des œuvres, des artistes, des lieux culturels, d'éveiller leur curiosité, d'ouvrir leurs horizons. Ce parcours permet aux élèves de s'approprier des repères culturels, de porter un jugement éclairé, d'aiguiser leur esprit critique. Amenés à pratiquer un art, ils prennent davantage confiance en eux, en développant leur créativité et leur intelligence sensible. C'est aussi un moyen de mener des projets en commun, de favoriser les relations sociales, d'être à l'écoute des autres et de développer le respect d'autrui.

La mise en place de la politique culturelle de l'académie est confiée à la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC).

de demander des subventions, et de rechercher des partenaires culturels de proximité.

PARCOURS CULTUREL TRANSVERSAL

Depuis 4 ans, l'académie promeut l'idée d'un parcours culturel transversal, regroupant et articulant la culture artistique (PEAC) et la culture scientifique et technique (PCSTI). Ce parcours a pour objectif de renforcer les partenariats avec les acteurs territoriaux : laboratoires de recherche, lieux culturels ou patrimoniaux, sites industriels, musées, parcs naturels, festivals, etc. Il constitue un point d'appui stratégique pour l'élaboration de projets de réseaux.

DES PROFESSEURS-RELAIS POUR RAPPROCHER LES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE ET LES ENSEIGNANTS

La DAAC anime un réseau dense de professeurs-relais, chargés d'une mission de service éducatif auprès de 60 structures culturelles du territoire académique.

Ils assurent des missions de communication, de formation, de production de ressources et d'expertise.

Ils sont les relais territoriaux de la DAAC et les interlocuteurs privilégiés des enseignants.

JOURNEE ACADÉMIQUE DE LA FRANCOPHONIE AU MUCEM

Par sa position géographique, l'académie d'Aix-Marseille est naturellement engagée dans la promotion de la francophonie avec ses partenaires méditerranéens. Elle organise depuis 5 ans une manifestation d'envergure à Marseille pour valoriser les actions menées dans les établissements scolaires, avec le Mucem.

ACCÈS À DES DISCIPLINES ARTISTIQUES PAR LE BIAIS D'ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS FACULTATIFS OU DE SPÉCIALITÉ

En plus de l'enseignement de l'histoire des arts devenu obligatoire depuis 2008, les élèves peuvent être formés dans les domaines artistiques par le biais d'enseignements optionnels en lycée : théâtre, cinéma-audiovisuel, danse, musique, arts plastiques... Depuis la réforme du lycée, tous les élèves de première (en voie GT) ont la possibilité de choisir une spécialité artistique qu'ils présenteront au baccalauréat.



Retrouvez les coordonnées des professeurs-relais de l'académie :

www.ac-aix-marseille.fr
Politique éducative > Ecole et société > éducation artistique et culturelle > Nous contacter - Qui sommes-nous et que faisons-nous ? > Les professeurs relais

Options artistiques dans les lycées publics - Rentrée scolaire 2021												
	Arts plastiques		Cinéma Audiovisuel		Danse		Histoire des arts		Musique		Théâtre	
	Fac	Spé	Fac	Spé	Fac	Spé	Fac	Spé	Fac	Spé	Fac	Spé
Réseaux d'établissements Alpes-de-H-P/ Hautes-Alpes (11 lycées ens. général et techno)												
La Bléone	1	1	1	1			1	1			1	1
Giono	1+M		1	1					1+M	1+M		
Porte des Alpes	1+M	1+M							2	1	2	
Les Ecrins	1						1	1			1	1
Réseaux d'établissements Bouches-du-Rhône (38 lycées ens. général et techno)												
Camargue	1	1					1	1	1+M		1	
Côte Bleue	1	1	1	1			1		1			
La Crau	1	1			1						1	1
La Nerthe	1+M	1+M	2	2					1			
Le Garlaban	1		1+M	1+M			2				2	1
Marseille Collines	1	1	1	1			1	1	1	1		
Marseille Calanques	1	1+2M	1	1+M	1		1	1	1	1+2M	1+M	1+2M
Marseille Huveaune									1+M	1+M	1+M	
Marseille Madrague	1	1	1	1			1				1	
Marseille Étoile	1	1							1	1	2	1
Marseille Vieux-Port	2+M	2	1		1	1	1	1+M	2	1	2	
Salon-de-Provence	1+M		1	1+M							1	
Sainte-Victoire	4	3	1+M	1	2	1	2	2+2M	2	1+2M	3	1
Réseaux d'établissements Vaucluse (12 lycées ens. général et techno)												
Avignon	3+M	2+M	1+M	1+M	1	1	1+2M	1+3M	1+M	1+M	2+M	1+M
Luberon	3	3							1		1	
Haut-Vaucluse	1	1	1	1							1	
Ventoux	2+M	1					1+M	1	1		2	1

Source : DSM - M : mutualisation

Effectifs d'élèves en option arts dans l'enseignement public en 2020-2021								
	Seconde générale et technologique		Première générale et technologique			Terminale générale et technologique		
	Facultative	Total	Facultatif	Obligatoire	Total	Facultatif	Obligatoire	Total
Arts plastiques	584	584	252	553	805	209	384	593
Cinéma Audiovisuel	360	360	93	399	492	100	294	394
Danse	92	92	29	44	73	41	28	69
Histoire des Arts	196	196	53	226	279	59	148	207
Musique	173	173	66	58	124	86	57	143
Théâtre	340	340	165	124	289	143	94	237
Total général	1 745	1 745	658	1 404	2 062	638	1 005	1 643

Source : DEPP

OUVERTURE À L'INTERNATIONAL ET ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES

I LA POLITIQUE ACADÉMIQUE D'OUVERTURE À L'INTERNATIONAL

De la même façon qu'il est essentiel d'apprendre à lire, écrire, compter et respecter autrui, il est essentiel d'apprendre le monde. L'apprendre, c'est non seulement apprendre plus, mais apprendre mieux, parce que l'international est l'espace où l'on sort des murs, l'espace où l'on se grandit, où l'on veut montrer le meilleur de soi-même. C'est un espace de la réussite. Pour chaque élève dans son parcours. Pour chaque enseignant ou cadre dans sa carrière. Pour chaque établissement dans son projet. Pour chaque territoire dans son attractivité.

La Direction régionale académique des relations européennes, internationales et de la coopération (Drareic) travaille pour faire de l'international une culture partagée, afin que chacun puisse en bénéficier pour élargir son parcours vers la réussite.

Nous aidons le plus grand nombre à trouver dans une éducation internationalisée des réponses à des besoins fondamentaux : être heureux d'apprendre, de transmettre, de travailler ; réussir une scolarité, une carrière, un projet, partager sa vision du monde, développer un territoire, renforcer ses pratiques pédagogiques, améliorer le fonctionnement de son établissement...

Pour ce faire, la politique internationale de l'académie articule plusieurs composantes :

- **développer une offre éducative** qui s'internationalise toujours plus, par l'ouverture d'écoles bilingues, de sections internationales ou binationales, une offre qui contribue également à l'attractivité et au développement du territoire ;

- **faire vivre un réseau de partenaires** en Europe, en Afrique, au Canada, aux Etats-Unis pour multiplier les échanges d'élèves et les coopérations entre professionnels de l'éducation, enrichir les pratiques pédagogiques et faire rayonner la région académique au-delà de ses frontières ;

- **Contribuer à l'échelle européenne à rapprocher les systèmes éducatifs**, les modalités de reconnaissance de compétences entre les pays et particulièrement dans les filières professionnelles pour participer à la construction de l'espace européen de l'éducation ;

- **Rendre accessible au plus grand nombre grâce à la mobilité**, la découverte de l'autre, les élèves bien sûr mais aussi les enseignants et personnels de l'académie afin que tous enrichissent ce qu'ils sont, leur formation, leurs compétences et leur appartenance au monde ;

- **Rendre visible à tous l'engagement de tous les acteurs** de l'académie au service de son ouverture internationale grâce à des labellisations reconnues et valorisantes comme Euroscol ;

- **Partager la passion de l'international** avec tous les acteurs jeunesse de l'éducation non-formelle, associations et collectivités du territoire pour en faire un terrain de réussite éducative internationale partagée.

La politique académique repose sur une utilisation importante des fonds européens et notamment le premier d'entre eux, Erasmus+. Depuis sa création en 1987, celui-ci a vu son budget croître témoignant de la foi de l'Europe dans sa jeunesse. Nous faisons profiter d'Eras-

mus à toutes les catégories d'apprenants y compris les maternelles. Pour 2021-2027, le budget augmente de 86 %, soit un total de 26 milliards d'Euros.

• **Une académie en lien avec le monde, un vaste réseau de partenaires officiels**

- Allemagne (ministère de l'Éducation de l'État libre de Bavière, ministère de l'Éducation et de la formation du Land de Hambourg, ministère de l'Éducation et de la formation du Land de Rhénanie du nord Westphalie, ministère de l'Éducation et de la formation du Land de Basse-Saxe) ;

- Écosse (Glasgow City Council) ;

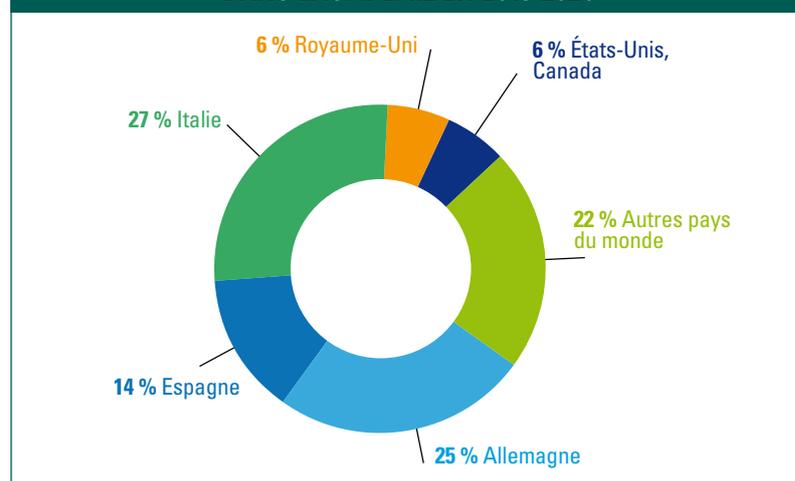
- Espagne (Autorités éducatives du Gouvernement Autonome des Canaries, Autorités éducatives de la Junta de Andalucía) ;

- Italie (ministère de l'Instruction, de l'Université et de la Recherche pour la Ligurie, ministère de l'Instruction pour le Piémont, ministère de l'Instruction, de l'Université et de la Recherche pour la Sicile, La région autonome Vallée d'Aoste-L'assessorat de l'éducation et de la culture de la vallée d'Aoste) ;

- Grèce (Autorités éducatives) ;

- Algérie (Autorités éducatives d'Alger centre, Autorités éducatives de Tipaza, Autorités éducatives Boumerdès) ;

APPARIEMENTS ACTIFS D'ÉTABLISSEMENTS DANS L'ACADÉMIE EN 2019-2020



• **Partenariats et mobilités dans les établissements en 2018-2019**

Nombre et proportion de collèges publics ayant au moins un appariement actif avec un établissement étranger	90 (42,86 %)
Nombre et proportion de lycées publics (LGT + LP) ayant au moins un appariement actif avec un établissement étranger	71 (64,55 %)

Effectifs et proportion de collégiens ayant participé à une mobilité à l'étranger (public)	Individuelle	0
	Collective	12 105
	Total	12 105 (10,72 %)
Effectifs et proportion de lycéens ayant participé à une mobilité à l'étranger - enseignement général & lycées professionnels (public)	Individuelle	722
	Collective	7 023
	Total	7 745 (8,73 %)
Effectifs et proportion de collégiens ayant participé à une mobilité à l'étranger (privé)	Individuelle	0
	Collective	5 104
	Total	4 195 (15,05 %)
Effectifs et proportion de lycéens ayant participé à une mobilité à l'étranger - enseignement général & lycées professionnels (privé)	Individuelle	117
	Collective	3 571
	Total	3 688 (13,77 %)

Nota : en raison de la pandémie COVID, les mobilités et échanges ont été profondément affectés depuis mars 2020. Aussi, s'agit-il ici des données 2018-2019 qui reflètent un niveau d'activité normal de son ouverture.

- Maroc (L'académie Régionale d'Éducation et de Formation Région Tanger Tétouan Al Hoceima et l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, Direction Régionale Tanger Tétouan Al Hoceima) ;
- Tunisie (Autorités éducatives de Bizerte, Autorités éducatives de Sousse) ;
- Sénégal (ministère de l'Éducation nationale de la République du Sénégal) ;
- Canada (Ottawa Carleton District School Board, Vancouver District School Board) ;
- États-Unis (Département d'instruction publique du Wisconsin).

• **Une offre de dispositifs linguistiques riche et variée**

La stratégie académique repose sur une diversité des dispositifs de renforcement linguistique et d'ouverture à l'international sur l'ensemble du territoire avec :

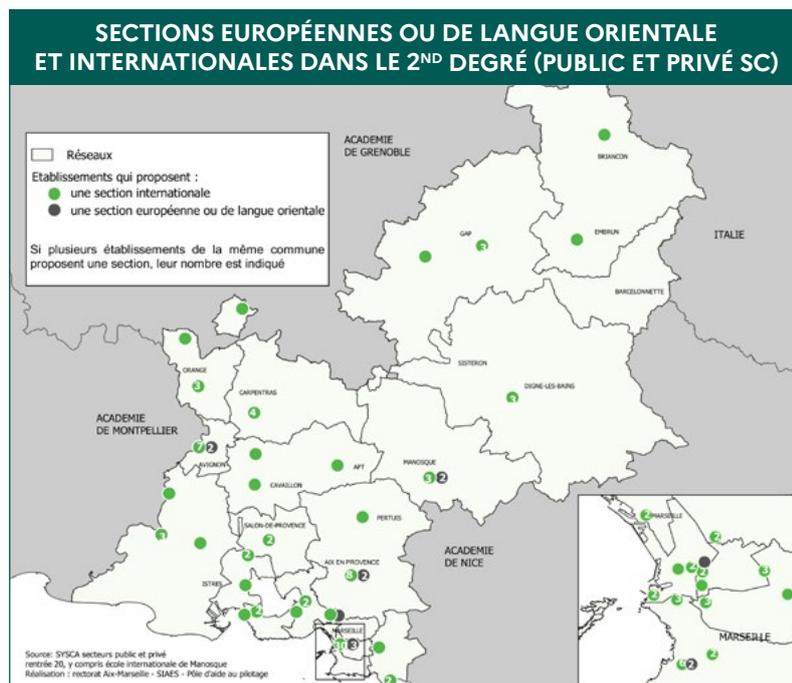
- des Sections européennes et de langues orientales (SELO) qui proposent un renforcement linguistique et culturel avec notamment un enseignement de certaines disciplines dans la langue de la section (Discipline non linguistique [DNL]) au lycée ;
- des sections internationales pour lesquelles le volume horaire d'enseignement dans la langue de la section est

plus important que dans les sections européennes pour permettre une pratique approfondie de la langue étrangère. L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants français et étrangers. Ces sections préparent à l'obtention du DNB à option internationale (DNBI) et du bac à option internationale (OIB). A la rentrée 2021, l'offre s'enrichit avec l'ouverture de deux nouvelles sections internationales britanniques à Marseille au collège Sylvain Menu et au lycée Marseillevyvre ;

- des sections binationales qui offrent la possibilité aux lycéens français de renforcer leurs compétences en langue

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES

- Une politique pour les langues portée par un collectif d'acteurs qui travaillent ensemble à faire des langues un levier de réussite pour tous les élèves, à toutes les échelles : académiques, départementales, locales et dans une dynamique inter-degrés.
- Une carte des langues dont les axes prioritaires sont la diversité linguistique, l'équilibre de l'offre sur l'ensemble du territoire et la continuité du parcours linguistique et culturel de l'élève.
- Une réelle diversité de l'offre linguistique avec 12 langues vivantes étrangères enseignées sur le territoire de l'académie : allemand, anglais, arabe, arménien, chinois, coréen, espagnol, hébreu, italien, japonais, portugais et russe. Une logique de pôles linguistiques autour des langues à faible diffusion se construit afin de sécuriser les parcours de l'élève.



allemande, espagnole ou italienne. Elles préparent à un double diplôme, le baccalauréat français et le diplôme équivalent dans le pays dont la langue est étudiée, l'Allemagne (Abibac), l'Espagne (Bachibac), l'Italie (Esabac) ;

- des sections bilangues qui permettent aux élèves qui ont commencé une langue autre que l'anglais dans le primaire de la poursuivre sans interruption au collège dès la sixième. La diversification linguistique est ainsi préservée par la présence de ces dispositifs bilangues ;

- l'enseignement facultatif de Langues et Cultures Européennes proposé à partir de la classe de cinquième et qui permet aux élèves qui le souhaitent de renforcer leurs compétences linguistiques, culturelles et citoyennes en langue vivante ;
- des dispositifs EMILE (Enseignement d'une matière intégré en langue étrangère) en collège dans la continuité des parcours bilingues et d'immersion proposés dans le premier degré.

En phase avec la mise en œuvre du Plan National Langues Vivantes, l'accent est mis sur l'apprentissage précoce et régulier des langues vivantes, l'enseignement des disciplines en langue vivante (déploiement du programme d'Enseignement des Disciplines par l'Intégration d'une Langue (EDIL) pensé dans une logique inter-degrés avec les écoles élémentaires et les collèges, accroissement des SELO et de l'enseignement de DNL hors SELO en lycée), le développement des enseignements internationaux et le renforcement des mobilités.

Sections internationales, binationales et européennes dans l'académie en 2021-2022 (public et privé sous contrat*)

	Sections internationales	Sections binationales	Nombre de sections européennes	
Allemand		3	LEGT	166
Anglais	6			
Arabe	2			
Chinois	4			
Espagnol	3	5	LP	50
Italien	3	8		

(*) Hors École Internationale PACA. Y compris premier degré - Source : DSM et IA-IPR de langue.

Effectifs des sections européennes par langue à la rentrée 2020 (public et privé sous contrat)

	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Chinois	Arabe	Total
Alpes-de-Haute-Provence	15	199		43			257
Hauts-Alpes	15	246	39	88			388
Bouches-du-Rhône	285	4 037	539	289	20	19	5 189
Vaucluse	96	1 640	256	92			2 084
Académie	411	6 122	834	512	20	19	7 918

Source : BCP

Nombre d'élèves en « classe Abibac », classe « Bachibac », classe « Esabac » en 2020-2021 (public)

	Seconde	Première	Terminale	Total
Alpes-de-Haute-Provence	25	26	22	73
Hauts-Alpes	17	12	15	44
Bouches-du-Rhône	142	162	149	453
Vaucluse	61	82	64	207
Académie	245	282	250	777

Source : BCP

Nombre de lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et lycées professionnels (LP) possédant une section européenne et orientale en 2020-2021 (public et privé sous contrat)

	Alpes-de-Haute-Provence		Hauts-Alpes		Bouches-du-Rhône		Vaucluse		Académie		
	public	privé	public	privé	public	privé	public	privé	public	privé	Total
Anglais	4	0	4	1	45	18	12	4	65	23	88
Allemand	2	0	1	0	14	1	5	2	22	3	25
Espagnol	0	0	1	0	13	1	4	3	18	4	22
Italien	3	0	4	0	17	2	5	0	29	2	31
Chinois	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1	2
Arabe	0	0	0	0	1	0	1	0	2	0	2
Russe	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1
Japonais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	9	0	10	1	90	23	28	9	138	33	171

Source : DSM et DEEP

Nombre de sections bi-langues en collège en 2020-2021 (public et privé sous contrat) Enseignement d'anglais plus une des langues ci-dessous

	Alpes-de-Haute-Provence		Hautes-Alpes		Bouches-du-Rhône		Vaucluse		Académie		
	public	privé	public	privé	public	privé	public	privé	public	privé	Total
Allemand	4	1	6	0	68	14	29	6	107	21	128
Italien	4	0	10	0	28	2	10	1	52	3	55
Espagnol	0	0	0	0	5	0	0	3	5	3	8
Russe	0	0	0	0	3	0	0	0	3	0	3
Arabe	0	0	0	0	7	2	3	0	10	2	12
Provençal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Portugais	0	0	0	0	1	0	1	0	2	0	2
Chinois	0	0	0	1	1	2	1	0	2	3	5
Total	8	1	16	1	113	20	44	10	181	32	213

Source : DSDEN et DEEP

Effectifs d'élèves suivant l'enseignement des langues moins courantes en LV1, LV2 et LV3 à la rentrée 2020

	Privé sous contrat			Public			Total			
	Collège	Lycées GT (hors post bac)	Lycées LP (hors post bac)	Collège	Lycées GT (hors post bac)	Lycées LP (hors post bac)	Collège	Lycées GT (hors post bac)	Lycées LP (hors post bac)	Total général
Arabe	206	33	-	807	606	22	1 013	639	22	1 674
Chinois	300	377	-	357	562	-	657	939	-	1 596
Hébreu	264	290	7	-	7	-	264	297	7	568
Japonais	-	54	-	61	156	-	61	210	-	271
Russe	-	58	-	160	184	-	160	242	-	402

Source : BCP. Remarques : des langues moins courantes sont enseignées en LV1, LV2 et LV3, mais les effectifs étant inférieurs à 5 élèves sur une occurrence, les données ne sont pas diffusables. Attention, ces données comportent des double comptes : un élève peut suivre l'enseignement de deux langues, par exemple le russe et le chinois...

LES ÉCOLES INTERNATIONALES

• L'EIPACA

L'école internationale (EIPACA) scolarise principalement, dans un programme d'enseignement bilingue, des enfants issus des familles du projet ITER ainsi que de nombreux élèves locaux de nationalités européennes et extra-européennes.

Le dispositif d'enseignement va de la maternelle au baccalauréat (une école primaire, un collège et un lycée).

6 sections linguistiques sont proposées : anglais, allemand, espagnol, italien, chinois et japonais. Les enseignements sont dispensés selon le principe de la parité : 50 % en langue française et 50 % dans la langue de section.

Par ailleurs, l'école internationale comprend également une école européenne (langue 1 anglais, langue 2 français). Accessible dès le niveau du collège, les élèves peuvent y suivre un enseignement anglophone européen dans lequel les cours sont dispensés à 80 % en anglais et 20 % en français.

Enfin, outre les langues de section, un vaste éventail de langues vivantes est offert : français langue étrangère, anglais, allemand, espagnol, italien, chinois, japonais, russe, hindi et coréen.

* Rentrée 2021, l'effectif prévisionnel tous niveaux est de 840 élèves, soit une augmentation de 2 % par rapport à la rentrée 2020.

• La cité scolaire internationale

La cité scolaire internationale ouvrira à la rentrée 2024 à Marseille dans le quartier d'Arenc et accueillera plus de 2 000 élèves.

Cette école va permettre aux élèves de l'académie de bénéficier d'enseignements, de la maternelle à la terminale, en 5 langues différentes : l'anglais, l'allemand, l'espagnol, le chinois et l'arabe.

Par ailleurs, le bâtiment va devoir répondre à de hautes exigences en termes d'innovation et d'environnement.

Les architectes du Mucem Roland Carta et Rudy Ricciotti ont été choisis pour réaliser cette structure unique.

L'ENSEIGNEMENT DU PROVENÇAL



Effectifs d'élèves suivant l'enseignement du provençal en 2020-2021 dans le 2nd degré et nombre d'établissements (public et privé sous contrat)

	Collège	Lycée
Nombre d'établissements	30	15
Effectifs d'élèves	2 034	330

En 2020-2021, dans l'académie, 8643 élèves du premier degré et 2364 collégiens et lycéens ont suivi l'enseignement de la langue régionale «provençal». Cet enseignement est dispensé dans 74 communes (premier degré) et dans 29 communes (second degré).

Les lycéens peuvent suivre un enseignement de provençal :

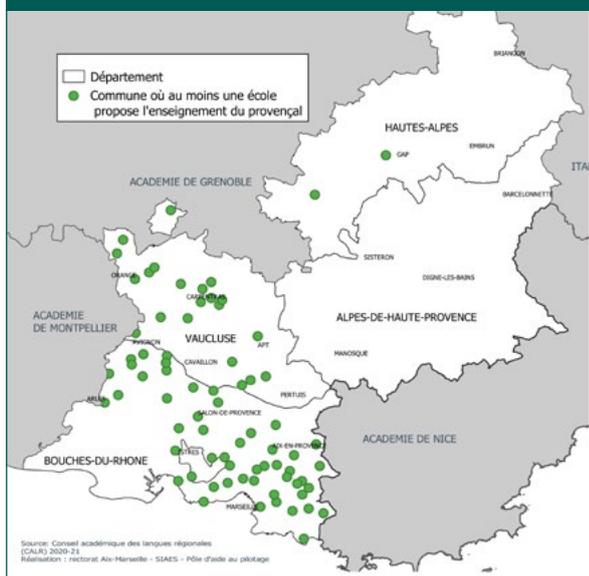
- en LVC (enseignement optionnel) pour les classes de seconde ;
- en LVB (enseignement commun) ou en LVC (enseignement optionnel) pour les classes du cycle terminal, dans tous les lycées dispensant un enseignement de provençal.

Effectifs de collégiens et lycéens suivant l'enseignement du provençal en 2020-2021 (par département - public et privé sous contrat)

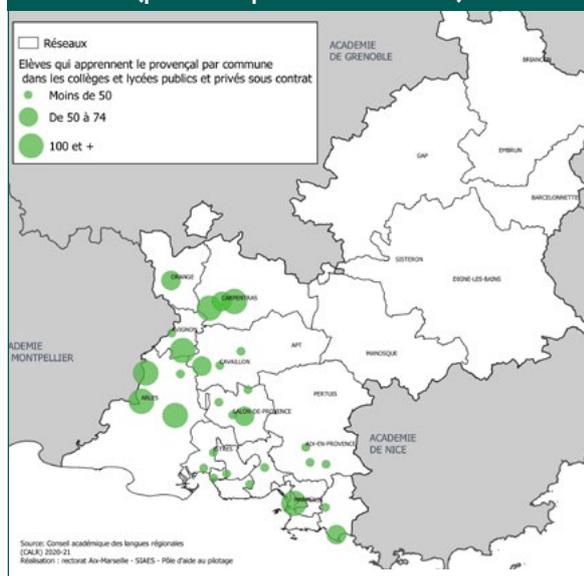
	Collège		Lycée		Total		Total
	public	privé	public	privé	public	privé	pu + pr
Alpes de Haute-Provence	-	-	-	-	-	-	-
Hautes-Alpes	-	-	-	-	-	-	-
Bouches-du-Rhône	1 540	165	253	-	1 793	165	1 958
Vaucluse	293	36	77	-	370	36	406
Académie	1 833	201	330	-	2 163	201	2 364

Sources : Conseil académique des langues régionales (CALR)

La carte du provençal dans les écoles publiques



La carte du provençal dans le 2nd degré (public et privé sous contrat)



L'OFFRE DE FORMATION EN ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE DANS LE 2ND DEGRÉ



L'Éducation physique et sportive (EPS) comporte l'enseignement obligatoire pour tous les élèves, l'enseignement optionnel au lycée général et technologique et les Sections Sportives Scolaires (SSS) pour tous les types d'établissements.

À la rentrée 2021, l'enseignement optionnel est proposé dans 60 lycées (47 établissements publics et 13 établissements privés sous contrat). Les élèves renforcent et élargissent les compétences qu'ils ont acquises dans l'enseignement commun par la découverte et/ou l'approfondissement de 3 à 6 activités sur le cursus, à raison de 3 heures par semaine. Des thèmes d'étude (environnement, développement durable, prévention, santé, intervention péda-

gogique etc.) leur sont proposés. Cet enseignement vise à accroître l'autonomie des élèves, à enrichir leur compréhension et leur vécu des pratiques physiques et artistiques, et à mieux les situer dans diverses problématiques de société. Il contribue au développement des compétences orales à travers la pratique de l'argumentation. Il est évalué en contrôle continu.

A titre expérimental, et pour une durée de 3 ans, deux établissements publics proposent un enseignement optionnel renforcé (4h de pratique par semaine).

De plus, et toujours à titre expérimental, trois lycées, répartis dans les Alpes-de-Haute-Provence, les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse, vont proposer un

enseignement de spécialité Éducation physique, pratiques et cultures sportives (EPPCS) en classe de première (5h), puis en terminale à la rentrée suivante (6h) pour les élèves de la voie générale. Cet enseignement propose des approfondissements des pratiques d'activités physiques, sportives et artistiques, des apports théoriques, la réalisation de projets collectifs. L'ensemble de ces expériences constitue une occasion pour les élèves de développer leurs compétences, d'en acquérir de nouvelles, et de construire leur projet d'orientation ainsi qu'une ouverture vers différentes voies de formation.

Les sections sportives sont regroupées par type de compétences éducatives :

- Compétence 1** : mesure d'une performance
- Compétence 2** : adaptation à l'environnement
- Compétence 3** : dimension artistique ou acrobatique
- Compétence 4** : affronter un adversaire

Répartition des 155 sections sportives à la rentrée 2021 (public et privé SC)

	Sport	Sections	Total
Compétence 1	Athlétisme	10	20
	Aviron	5	
	Bike and run	1	
	Natation	2	
	Triathlon	1	
	Activites enchainées	1	
	Course d'orientation	2	
Compétence 2	Équitation	3	40
	Escalade	15	
	Ski (alpin, de fond...)	7	
	VTT	7	
	Canoë-kayak	2	
	Voile	4	
	Gymnastique	4	
Compé- tence 3	Natation synchronisée	1	13
	Danse	8	
	Patinage	-	
	Basket-ball	7	
Compétence 4	Football	12	82
	Hand-ball	19	
	Rugby	9	
	Volley-ball	6	
	Hockey sur glace	2	
	Badminton	4	
	Pétanque	2	
	Tennis / Tennis de table	10	
	Sport montagne	1	
	Judo	3	
	Boxe / Multiboxe / kick Boxing	3	
	Raids	2	
	Glisse	1	
	Water-polo	1	

Sources : DSM - IA-IPR EPS

Nombre de sections proposées par ville et par type de compétence dans les établissements du 2nd degré à la rentrée 2021 (public et privé SC)

	Compétence			
	1	2	3	4
Alpes-de-Haute-Provence				
Annot		1		
Barcelonnette		3		
Bevon				1
Castellane		2		
Château Arnoux				1
Digne	1		1	1
Forcalquier				1
La Motte du Caire		1		
Manosque	3			3
Oraison		1		
Riez		1		
Saint-André des Alpes		1		
Sainte Tulle				1
Sisteron				2
Volx		1		
Hautes-Alpes				
Briançon		2		1
Embrun	2	1		1
Gap		1	1	5
Guillestre		2		
L'Argentière la Bessée		1		1
St Bonnet en Champsaur		1		
Veynes		1		
Bouches-du-Rhône				
Aix-en-Provence				4
Arles		1		3
Aubagne		1		1
Auriol		1		
Châteauneuf les Martigues				1
Châteaurenard				1
Eyguières				1
Gardanne		1		1
Gémenos				1
Gignac		1		
Istres				5
La Ciotat	1	2		1
Les Pennes	1			
Marignane				3
Marseille	5	8	5	16
Martigues	1			1
Miramas				1
Peyrolles	1			
Plan de Cuques			1	
Port-Saint-Louis		1		
Puyricard				2
Rognac				1
Roquevaire			1	
Saint-Andiol				1
Saint-Martin de Crau				1
Saint-Victoret				1
Saint-Chamas		1		
Salon-de-Provence	1			1
Velaux			1	
Vitrolles				2
Vaucluse				
Avignon		1		5
Apt	1			
Bollène				1
Cabrières d'Avignon				1
Cadenet		1		
Carpentras			1	1
Cavaillon	2		1	
Mazan			1	
Montfavet		1		
Morières-les-Avignon				1
Orange				1
Sault				1
Sorgues	1			3
Valréas				1

Sources : IA-IPR EPS

Crédits photographiques :

Couverture : M. Genel/MENJS, p3 : rectorat d'Aix-Marseille, p9 et p16 : Pixabay, p23 : D.R., p29 : Pixabay, p33 : J.-R. Dantou/MENJS, p34 et p36 : J.Bourges/MENJS, p37 : E. Audras/PhotoAlto, p38 : P. Devernay/MENJS, p39 : P. Gaillardin/MENJS, p40 : X. Schwebel/MENJS, p46 : M. Delporte/MENJS, p48 : D.R., p52 : X. Schwebel/MENJS, p55 : X. Schwebel/MENJS, p57 : D.R./CAVL, p58 : X. Schwebel/MENJS, p63 : B. Fert/MENJS, p68 : Pixabay, p70 : M. Delporte/MENJS, p72 : B. Fert/MENJS, p73 : C. Lucas/MENJS, p74 : Pixabay, p83 : Pixabay, p84 : rectorat d'Aix-Marseille. Certaines photos ont été prises avant la crise du Covid-19.

L'état de l'académie 2021-2022

Rectorat

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

Directeur de publication

Bernard Beignier

Recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités

Rédaction

Les services académiques

Coordination rédactionnelle, mise en page
Cabinet du recteur - pôle communication

ISSN

1953 - 1087

Publication gratuite

Dépôt légal à parution (septembre 2021)

Impression

900 exemplaires

Une version numérique de *L'état de l'académie*
est disponible sur le site académique :

www.ac-aix-marseille.fr

—
**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**
—